

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

29 ET 30 AVRIL 2021

(2EME JOURNÉE)

(SÉANCE PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE)

(MANDATURE 2018-2021)





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
REUNIONE DI I 29 È 30 D'APRILE DI U 2021
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
RÉUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021**

JOURNÉE DU VENDREDI 30 AVRIL 2021

Reprise à 10 H 18

**ACCONCIU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Raportu n^u 132 : Mudificazione di u regulamentu di l'aiuti per l'alloghju è l'abitatu
« Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Rapport n^o 132 : Modification du règlement des aides en faveur du logement et de
l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du
conseil exécutif, 15

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique,
de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n^o 2021/O1/016) par
Mme Julie GUISEPPI, *rapporteure* 25

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n^o 2021/O1/012)
par Mme Anne TOMASI, *rapporteure* 25

Prise(s) de parole : 25
Mme Julia TIBERI
Mme Marie-Anne PIERI

M. Gilles SIMEONI
 Mme Marie-Anne, amendement n°1
 Mme Anne-Laure SANTUCCI
 Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
 Mme Vannina ANGELINI BURESI
 M. Jean-Charles ORSUCCI
 M. Julien PAOLINI
 M. Pierre GHIONGA

M. Gilles SIMEONI, Président du conseil exécutif, en réponse aux interventions 40

Examen et vote des amendements

Amendements n° 1 à 5 déposés par le groupe « Per l'Avvene »

Avis favorable du conseil exécutif

Amendement n°6 déposé par le groupe « Per l'Avvene »

Proposition d'un sous-amendement du conseil exécutif

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI est favorable au sous-amendement
 Mme Marie-Thérèse MARIOTTI pour modification d'une coquille

Vote de l'amendement n° 1

M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR
Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR
Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR
M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR
Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR
M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE 48

Vote de l'amendement n° 2

M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR
Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR
Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR
M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR
Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR
M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE 48

Vote de l'amendement n° 3

M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR
 Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR
 Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR
 M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR
 Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR
 M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

49

Vote de l'amendement n° 4

M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR
 Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR
 Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR
 M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR
 Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR
 M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

49

Vote de l'amendement n° 5

M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR
 Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR
 Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR
 M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR
 Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR
 M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

50

Vote du sous-amendement déposé par le conseil exécutif - amendement n° 6

M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR
 Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR
 Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR
 M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR
 Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR
 M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

SOUS AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

51

Vote de l'amendement n° 6 ainsi sous-amendé

M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR
Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR
M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR
Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR
M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

AMENDEMENT SOUS AMENDE ADOPTE A L'UNANIMITE 51

Vote du rapport ainsi amendé :

M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR
Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR
Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR
M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR
Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR
M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

RAPPORT N° 132 AMENDE ET ADOPTE A L'UNANIMITE 52

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapport n° 126 : Attualizzazione di i dispositivi di sustegnu Salvezza.

Rapport n° 126 : Actualisation des dispositifs de soutien Salvezza.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS,
 Conseillère exécutive 53

Lecture de l'avis favorable de la CF par Mme Anne TOMASI 55

Lecture de l'avis favorable de la CDENATE par Mme Julie GIUSEPPI 56

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, amendement CE 56

Prise(s) de parole : 56

Mme Mattea CASALTA

Mme Christelle COMBETTE, amendement du groupe « Per l'Avvene »

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en réponse aux interventions 60

Suspension à 12 H 27 et reprise à 12H29

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis CE

62

Examen et vote amendements

Vote de l'amendement déposé par le Conseil exécutif

Mme Nadine NIVAGGIONI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR

M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

63

Vote de l'amendement déposé par le groupe « Per l'Avvene »

Mme Nadine NIVAGGIONI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR

M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

AMENDEMENT ADOPTE A L'UNANIMITE

64

Vote du rapport ainsi amendé :

Mme Nadine NIVAGGIONI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR

M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

RAPPORT AMENDE ET ADOTPE A L'UNANIMITE

65

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 124 : Candidature à i dispositivi di u pianu Francia rilanciu numericu in u quattru di a pulitica di trasfurmazione è d'accunliamentu numericu di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 124 : Candidatures aux dispositifs du plan France Relance numérique dans le cadre de la politique de transformation et d'aménagement numérique de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du conseil exécutif 66

Lecture de l'avis favorable de la CF par Mme Anne TOMASI 68

Lecture de l'avis favorable de la CDENATE par Mme Julie GIUSEPPI 68

Prise(s) de parole : 68

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Rosa PROSPERI

Vote du rapport :

M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR

M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

RAPPORT ADOTTE A L'UNANIMITE 71

*** MODIFICATION de la délibération n° 21/035 AC de l'Assemblée de Corse du 26 février 2021 relative au Plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire**

M. Jean-Guy TALAMONI prise d'acte d'une modification 71

RISORE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Rapport n° 125 : Tavuleddu di l'effittivi : Criazioni di posti staghjunali

Rapport n° 125 : Tableau des effectifs : création des postes saisonniers

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 72

Amendement du Conseil exécutif présenté par M. Gilles SIMEONI 73

Lecture de l'avis favorable de la CF par Mme Anne TOMASI 73

Vote du rapport amendé :

M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR
Mme Rosa PROSPERI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR
Mme Jeanne STROMBONI pour le groupe « PNC » : POUR
M. Jean-Martin MONDOLONI pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR
Mme Marie-Hélène PADOVANI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR
M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 75

Suspension à 12H57 et reprise à 15h20

TURISMU/TOURISME

Raportu n° 166 : Attualizazione di i dispositivi di sustegnu Salvezza

Rapport n° 166 : Actualisation des dispositifs de soutien Salvezza

Vote du délai d'urgence 76

FEMU A CORSICA : POUR
CORSICA LIBERA : POUR
PNC : POUR
PER L'AVVENE : POUR
ANDÀ PER DUMANE : POUR
LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE : POUR

L'urgence est retenue 76

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS,
 Conseillère exécutive en charge du Tourisme 76

Prise(s) de parole : 85

Muriel FAGNI
 Pascale SIMONI
 Michel GIRASCHI
 Jeanne STROMBONI
 Pascal CARLOTTI
 Christelle COMBETTE
 Nadine NIVAGGIONI

Jean-Charles ORSUCCI

En réponse : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS 99

L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DE CE RAPPORT 104

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 164 : Raportu d'infurmazione nantu a l'avisu di l'auturità di a cuncurrenza nantu a u settore di distribuzione di u carburante stradale

Rapport n° 164 : Rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la distribution de carburant routier

Raportu n° 165 : Raportu d'infurmazione nantu a l'avisu di l'auturità di a cuncurrenza nantu a u settore di a grande distribuzione principalmente alimentare

Rapport n° 165 : Rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire

VOTE DU DELAI D'URGENCE SUR LES 2 RAPPORTS 105

M. Hyacinthe VANNI pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

M. Petr' Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR

Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

M. Jean-Charles ORSUCCI pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

L'urgence est adoptée 105

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 106

Prises de parole : 117

Jean-Guy TALAMONI

Petr' Antone TOMASI

Rosa PROSPERI

Muriel FAGNI

Jean Charles ORSUCCI

Anne TOMASI

Pierre GHIONGA

Valérie BOZZI
Romain COLONNA

En réponse Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 133

L'ASSEMBLEE DE CORSE prend ACTE des rapports n° 164 et n° 165 136

M. Hyacinthe VANNI remplace M. Jean-Guy TALAMONI Président de l'Assemblée de Corse

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 150 : Misuri e dispositivi d'aiutu relativi a i percorsi di studii e di formazioni 2021-2023 in u quattru di u « schema di l'aiuti a a riescita e a a vita studentina 2019-2023 »

Rapport n° 150 : Mesures et dispositifs d'aide relatifs aux parcours d'étude et de formation 2021-2023 dans le cadre du « schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023 »

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 137

Lecture du rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n° 2021/O1/024) par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteure*

Prise(s) de parole : 143

Marie SIMEONI
Laura-Maria POLI
Paola MOSCA
Anne TOMASI

En réponse Josepha GIACOMETTI PIREDDA 149

MM Romain COLONNA, Julien PAOLINI, Petr'Anto TOMASI n'ont participés ni aux débats ni aux votes

**Mme. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS pour le groupe « Femu a Corsica » :
POUR**

M. Petr' Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR

Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Catherine RIERA pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

VOTE : RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

152

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 129 : 700^{èsimu} anniversariu di a morte di Dante Alighieri

Rapport n° 129 : 700^{ème} anniversaire de la mort de Dante Alighieri

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine 152

Prise(s) de parole :

153

Muriel FAGNI

Marie-Thérèse MARIOTTI

Vote du rapport

**Mme. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS pour le groupe « Femu a Corsica » :
POUR**

M. Petr' Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR

Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Catherine RIERA pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

VOTE RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

154

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 121 : Approvu di a Cunvenzione annuale di ughjettivi è di mezi in quantu à i « percorsi Impiegu Cumpetenze » è à l'inserzione da l'attività economica chi stabilisce l'impegnu di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 121 : Approbation de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens relative aux « Parcours Emploi Compétences » et à l'Insertion par l'Activité Économique fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'État

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 155

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/O1/014) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 156

VOTE RAPPORT

Mme. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

M. Pierre-José FILIPPETTI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR

Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Catherine RIERA pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

VOTE : RAPPORT ADOPTE 157

Raportu n° 135 : Attualizazione di u rigulamentu di l'aiuti suciali è medicusuciali di Corsica

Rapport n° 135 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 158

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n° 2021/O1/014) par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse*

Prises de parole : 160

Muriel FAGNI

Christelle COMBETTE

En réponse Gilles SIMEONI

164

VOTE

Mme. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

M. Pierre-José FILIPPETTI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR

Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Catherine RIERA pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

VOTE : RAPPORT ADOPTE

166

Raportu n^u 147 : Prisentazione di u diagnosticu di u schema direttore di a zitellina è di a famiglia

Rapport n^o 147 : Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'enfance et de la famille

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 167

Lecture du rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n^o 2021/O1/019) par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteure*

Prise(s) de parole

170

Mme Muriel FAGNI

VOTE

Mme. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS pour le groupe « Femu a Corsica » : POUR

M. Pierre-José FILIPPETTI pour le groupe « Corsica Libera » : POUR

Mme Mattea CASALTA pour le groupe « PNC » : POUR

Mme Christelle COMBETTE pour le groupe « Per l'Avvene » : POUR

Mme Catherine RIERA pour le groupe « Andà per Dumane » : POUR

M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République » : POUR

VOTE : RAPPORT ADOPTE

171

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 109 : Cunsultazione nantu à i prugetti di Schema direttore d'accunamentu è di gestione di l'Acque (SDAGE) 2022-2027 è di Prugramma di misure assuciatu (PDM)

Rapport n° 109 : Consultation sur les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et de Programme de mesures (PdM) associé

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse 172

Prise(s) de parole 176
Mme Mattea CASALTA

M. Xavier LUCIANI en réponse 177

VOTE : RAPPORT ADOPTE 181

MUZIONE / MOTIONS

N° 2021/O1/018 déposée par Mme Julie GUISEPPI du groupe « Corsica Libera » :
Maintien du dispositif « EVASAN » sur Figari 181

Le groupe « PNC » s'associe à la motion 182

Mme Bianca FAZI 183

VOTE : la MOTION est ADOPTEE 184

La séance est ouverte à 10 h 18 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Bonjour, on se retrouve.

Je pense qu'il vaut mieux se donner rendez-vous à 10 heures ; à l'heure dite, c'est-à-dire à 9 heures, il y avait peu de monde. Personnellement, je suis descendu.

Je le dis pour le Vice-président qui m'a substitué à la commission permanente, je pense que de se donner rendez-vous à 9 heures, ça ne sert à rien, parce qu'il n'y a personne qui vient. Les malheureux qui se dépêchent, comme nous l'avons fait pour y être, se retrouvent tout seuls à errer comme des âmes en peine dans l'hémicycle. J'ai fini d'ailleurs par remonter dans mon bureau puisque je commençais à trouver le temps long. Donc, je pense qu'il vaut mieux se donner rendez à 10 heures et on a quelque chance de commencer vers 10 h 15 ou 10 h 30. C'est comme ça, c'est une micro culture d'entreprise, c'est très difficile de ramer à contre-courant. On a déjà réussi à changer deux ou trois choses, mais... Voilà.

Nous devrions prendre le rapport n° 132.

Je suppose que c'est le Président de l'exécutif qui va nous présenter ce rapport ?

Vous avez la parole.

ACCONCIU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

* **Raportu n° 132 : Mudificazione di u regulamentu di l'aiuti per l'alloghju è l'abitatu « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

* **Rapport n° 132 : Modification du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs, Chers amis, bonjour à toutes et à tous !

Un rapport important, puisqu'il concerne une proposition de modification et, je l'espère et je le pense, d'amélioration du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat, « una casa per tutti, una casa per ognunu » que nous avons adopté à l'unanimité le 27 septembre 2019.

Je vous rappelle en quelques mots que c'est un règlement essentiel qui a pour objectif, d'une part, d'agir contre la spéculation et la dépossession foncière en améliorant l'accès au foncier et au logement et qu'il a, par ailleurs, une dimension sociale marquée à travers les différents critères d'attribution des aides et en cela, il a vocation à lutter contre la pauvreté et la précarité. Enfin, troisième axe, la volonté de réduire la fracture entre le littoral et l'intérieur puisque de nombreuses dispositions de ce règlement organisent une majoration des aides en faveur des petites communes, et notamment des petites communes de l'intérieur et de montagne.

Il avait été prévu dans ce règlement qu'au bout d'une année d'application, nous procéderions ensemble à son évaluation aux fins éventuellement d'en améliorer les dispositions. C'est donc dans le cadre de cette clause de revoyure et d'évaluation que vous êtes aujourd'hui saisis du présent rapport.

Un rapport qui s'organise autour de 4 axes : une aide au développement du parc immobilier communal et intercommunal, notamment dans une logique de soutien aux primo-accédants. Donc, Premier axe, un renforcement très conséquent, qualitatif et quantitatif, de l'aide directe de la Collectivité de Corse aux communes et intercommunalités dans le cadre de leur politique de logement, notamment en ce qui concerne l'accès aux primo-accédants.

Deuxièmement, un renforcement et une réorientation dans le sens d'une plus grande efficacité de l'aide directe destinée aux primo-accédants dans le cadre de leur accession à leur propriété, un pilier majeur de ce règlement.

Troisièmement, le renforcement quantitatif et qualitatif du financement du parc locatif social, qu'il s'agisse de demandes émanant des bailleurs sociaux ou de demandes émanant des offices publics de l'habitat, à savoir l'Office public de l'habitat de la Corse, mais également et de façon identique, l'OPH de la CAPA avec lesquels nous avons signé des conventions d'objectifs et de moyens notamment pour la création et la réhabilitation des logements locatifs sociaux.

Quatrièmement, le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les OPA et les POPAC, c'est-à-dire à la fois les aides à l'amélioration du logement dans le bâti ancien et les nouveaux logements communaux.

Quelques mots d'explication sur le bilan d'évaluation 2020. Vous dire, mais vous l'avez vu dans le rapport qui vous a saisis, qu'en termes d'AP, depuis 2018, nous nous sommes inscrits dans une dynamique de renforcement quantitatif extrêmement importante puisque sur les 4 axes dont je viens de parler, nous sommes passés en 2018 de 8,6 M€ à 10,8 M€ en 2019 et enfin 12 M€ en 2020, soit une augmentation sur les 3 exercices budgétaires, dans le cadre du règlement « *Una casa per tutti, una casa per ognunu* », de plus de 50 %.

Ce qu'il est important de noter également, c'est que sur ces trois années, le taux de consommation a été de 89 %, c'est-à-dire un taux de consommation excellent. J'en profite pour me retourner vers la DGA qui n'est pas là, et le directeur Pasquin CRISTOFARI et à travers lui, m'adressant à toute son équipe sous l'autorité de la direction générale des services, pour saluer la qualité remarquable du travail mené par votre direction qui est au confluent des demandes de toutes les communes, des intercommunalités, mais également des bailleurs sociaux. Donc, une direction finalement assez réduite en termes d'agents, et vous me le faites souvent remarquer, l'une et l'autre, mais qui gère un portefeuille extrêmement important 150 M€ par an, avec des principes d'équité, de transparence, de prévisibilité qui permettent à chacune et à chacun des demandeurs d'avoir systématiquement et régulièrement, dans les délais requis, les aides auxquelles ils ont droit.

J'en profite pour signaler qu'en ce qui concerne 2021, nous aurons probablement BP + BS, un montant d'AP de 14 M€, c'est-à-dire que les + 26 % de 2019, les + 11 % de 2020 se poursuivront d'un + 16,7 % en 2021. C'est vraiment une trajectoire tendancielle de renforcement de ces aides en faveur du logement, avec un taux de consommation dès aujourd'hui extrêmement important puisque nous avons d'ores et déjà individualisé, mais vous en avez eu le détail dans le cadre de la commission des finances, plus de 7 M€ en section d'investissement, dont 4 M€ en faveur des communes et des EPCI.

Je rappelle quelques chiffres donc : soutien aux communes et intercommunalités, 3,952 M€ pour 47 opérations ; accession à la propriété, 659 000 € pour 33 dossiers ; financements du logement locatif social, 2,3 M€ ; aide au parc privé, 488 000 €.

Deux remarques.

D'abord, ces aides au titre du règlement ne résument pas l'ensemble des aides que nous versons au titre de la politique générale du logement.

Deuxièmement, un focus sur les aides directes à la primo accession. Vous vous rappelez que cette aide à la primo accession était d'un montant de 10 000 €. Elle

avait été en quelque sorte une aide symbolique forte votée lors de la mandature 2010/2015, donc le Président du Conseil exécutif, Paul GIACOBBI, et Maria GUIDICELLI qui avaient porté ce dispositif. A l'époque, nous étions dans l'opposition et nous avons fait partie de celles et ceux qui bien sûr avaient soutenu ce dispositif et avaient voté en faveur du dispositif.

En 2017, j'ai demandé à la direction en charge de l'évaluation des politiques publiques de vérifier la pertinence et l'efficacité de ce dispositif qui était fortement consommateur de crédits. On s'est rendu compte qu'en fait, ce dispositif, même si symboliquement il avait été considéré comme important, passait à côté de ses objectifs et passait à côté de sa cible qui était de permettre aux jeunes ménages d'accéder à la propriété de façon durable à des prix soutenables.

Pourquoi passait-il à côté de ses objectifs ? Pour 3 raisons principales.

Premièrement, il venait de fait alimenter une logique de construction qui n'est pas celle que nous voulons soutenir. On s'est rendu compte, à l'examen de la totalité des aides qui avaient été distribuées, que plus de 80 % des primes étaient attribuées pour des accessions dans des logements neufs dans le périurbain, souvent des logements qui rentrent dans une logique d'urbanisme que nous ne partageons pas.

Deuxièmement et surtout, on s'est rendu compte que les promoteurs intégraient la prime dans leur prix de vente. Il y avait donc un effet de captation, c'est-à-dire que, en gros, au lieu de vendre 130 000 €, ils vendaient 140 000 € mais en disant aux futurs acquéreurs « mais ne vous inquiétez pas, sur les 140 000 €, il y a 10 000 € qui sont pris en charge par la Collectivité. En fait, ça n'avait pas d'impact sur la diminution recherchée du prix.

Troisième et dernier point, on s'est rendu compte que plus de 60 % des acquisitions financées représentaient des T1. Donc, souvent, les personnes seules ou des jeunes couples qui revendaient rapidement ou qui étaient appelés à revendre rapidement, dès lors que la famille s'agrandissait, sans avoir donc un effet durable sur l'accès au logement.

Donc, on a essayé de réfléchir pour garder le principe de cette aide axée sur la propriété, tout en la réorientant. Cela avait notamment conduit à resserrer le spectre, c'est-à-dire à privilégier les acquisitions soit en centre-ville, en cœur de ville, c'est-à-dire pour installer des jeunes dans les cœurs historiques (Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio, Corte), soit pour favoriser l'accession à la propriété dans les villages de l'intérieur et de montagne.

Deuxièmement, en resserrant ce spectre, on a aussi conduit à préciser les critères d'attribution et ainsi à augmenter l'aide possible puisqu'aujourd'hui, l'aide peut varier entre 15 et 31 000 €. On s'est rendu compte que l'aide moyenne est de 19 600 €, donc presque deux fois plus qu'avant.

De ce côté-là, le dispositif fonctionne, mais un bémol et d'où la nécessité d'une modification, c'est qu'aujourd'hui, il est trop restrictif et ne permet pas à beaucoup de jeunes de remplir l'ensemble des critères. Donc, on a essayé de préciser les critères pour être toujours dans une logique sociale et dans une logique d'accession durable à la propriété.

Voilà ce qu'est globalement le bilan, étant précisé qu'il s'est également complété de retours de terrain, de réunions que nous avons eues notamment avec les maires, présidents d'intercos pour essayer de rendre le dispositif plus efficace.

Donc, les propositions que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui visent à tirer les leçons de tout ce qui a été positif dans l'application de ce règlement, et je crois qu'il a vraiment marqué une inflexion radicale dans la politique d'aide au logement de la Collectivité de Corse. On le voit, vous avez vu les individualisations, le nombre d'opérations qui sont aidées dans tous les villages, etc. D'ailleurs, la carte est intéressante parce qu'elle montre bien qu'il y a à la fois une diversité des territoires, je le dis aussi avec un sourire, mais je dirai qu'il n'y a pas de superposition entre la cartographie des aides ou la cartographie politique. Tous les territoires sont aidés, toutes les communes sont aidées quelle que soit la couleur politique de l'exécutif en place. Ça veut dire que dès lors qu'il y a une demande, un dossier et une volonté d'avancer de la part de la commune ou de l'intercommunalité, la Collectivité de Corse est là pour aider et pour soutenir.

Sur les mesures de soutien supplémentaires qui vous sont proposées, premièrement, pour les communes de moins de 3 000 habitants, une incitation toujours à se doter d'un PLU puisqu'à l'instar de ce qui a voté dans le cadre du règlement général, nous proposons aujourd'hui une majoration du plafond subventionnable de 10 %, mesure similaire à celle prévue pour la dotation quinquennale sur les volets acquisition et travaux.

Même chose, harmonisation en ce qui concerne les EPCI.

Troisième mesure, améliorer notre niveau d'intervention pour les travaux de réhabilitation. Vous savez que nous finançons les travaux de réhabilitation, mais nous nous sommes rendu compte que prévoir un coût moyen de 1 000 € au m² de travaux, trop inférieur à la réalité du marché, y compris dans l'intérieur et la montagne, laissaient les communes avec une part d'autofinancement trop importante qui ne leur permettait

pas d'engager les travaux de réhabilitation. Il faut donc trouver un équilibre entre augmenter ce seuil sans être dans une logique d'incitation aux entreprises à être dans l'excès.

Donc, après analyse et discussion avec les professionnels et discussion avec les communes, nous proposons de passer pour les travaux de réhabilitation à un chiffrage du coût moyen des travaux de 1 500 € le m² au lieu de 1 000 € le m², ce qui signifie que la dépense subventionnable de base des travaux passera de 80 000 € actuellement à 120 000 €. Nous pourrions éventuellement, si vous en êtes d'accord, il est prévu dans le texte qu'on pourra réévaluer ce montant, notamment pour le cas où il aurait des conséquences trop inflationnistes.

Quatrième point, sur les mesures de soutien supplémentaires, une ligne pour le soutien spécifique aux opérations de création de logement social étudiant. Vous savez qu'il y a aujourd'hui un besoin fort de chambres étudiantes ou de logements étudiants, notamment à Corte et principalement. Le CROUS ne peut pas répondre à l'ensemble du besoin, il nous l'a confirmé puisque nous avons travaillé avec lui. Donc, il est demandeur de création de logement social étudiant. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est un financement à hauteur de 80 % pour des opérations spécifiques, avec un plafond bien sûr, de création de logement social étudiant dans les communes et EPCI inclus dans un périmètre proche de l'université de Corse, avec une extension de cette mesure aux communes ou EPCI qui disposent d'une formation post-baccalauréat ou préparatoire à une grande école. Ce qui permet là aussi, s'il y a des étudiants, de les aider.

Il y aura bien sûr, si cette disposition est votée, une convention qui sera signée entre les différents partenaires, notamment le maître d'ouvrage, pour garantir que la résidence conservera la destination exclusive de résidence étudiante et que les prix qui seront proposés aux locataires seront ceux proposés par le CROUS.

Deuxième catégorie de mesures de soutien supplémentaires :

Incitation et soutien spécifiques renforcés aux communes et EPCI qui s'engagent dans une démarche volontariste dans le domaine du tri des déchets. Notre idée, c'est de mettre en place, qu'il s'agisse de l'adoption de documents PLU ou PLUI ou de la gestion des déchets, une vision globale. Il est évident qu'une commune qui s'engage fortement, à travers son intercommunalité, dans l'objectif que nous avons identifié comme un objectif prioritaire qui est celui du tri généralisé à la source, notamment au porte-à-porte chaque fois que cela est possible, doit être encouragé financièrement. Cela passe par une majoration de la dotation quinquennale pour les communes et pour les EPCI, aussi bien pour le PLU que pour la gestion des déchets, eh bien nous proposons de transposer cette mesure au règlement « *Una casa per tutti, una*

casa per ognunu », ça veut dire concrètement qu'une commune qui s'engage dans la contractualisation et dans le soutien de la politique de tri des déchets se verra attribuer une majoration exceptionnelle de 20 % sur la dépense subventionnable.

Deuxième catégorie de mesures. Notre précédente typologie ne distinguait pas entre le village souche et la partie du village dans le littoral. On sait qu'il est souvent plus facile pour les maires de développer sur le littoral que dans le village souche. Par contre, en termes architecturaux, en termes de relance du village dit historique, il est important d'encourager les opérations dans le village souche. Donc, il est très prévu une bonification de 10 % du taux d'intervention dans les villages situés à une altitude d'au moins 350 mètres et donc dans le village souche, une mesure identique à celle qui a été prise dans le règlement général des aides aux communes.

Quatrièmement, on s'est rendu compte que souvent, avant de se lancer dans une opération de création de logements, les communes et les intercommunalités ont besoin d'un diagnostic préalable et d'une étude de faisabilité, notamment sur l'équilibre financier de l'opération, l'identification des besoins, etc. Nous avons donc prévu d'inscrire la capacité à subventionner à 30 % maximum et dans la limite de 50 000 €, une étude. Je pense que c'est important, parce qu'une étude permet, soit de renoncer à un projet s'il n'est pas viable, soit de configurer le projet à la taille exacte par rapport aux besoins, aux objectifs et aux moyens de la commune ou de l'intercommunalité.

Concrètement, vous avez dans le règlement, je rappelle que ça porte vraiment sur des aides significatives puisque, très concrètement, une commune de moins de 1 000 habitants peut être aidée aujourd'hui dans une proportion allant de 108 000 € à 141 000 € pour l'acquisition d'un logement. Elle peut être aidée à concurrence de 96 000 €, désormais à 124 000 € par logement réhabilité. Autrement dit, si vous avez une opération mixte acquisition et amélioration, hier avec le règlement actuel, la commune pouvait être aidée à concurrence de 204 000 €, elle pourra être désormais aidée à concurrence 230 000 €, pour les communes de moins de 1 000 habitants donc.

Ce chiffre continue de rester significatif pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants puisque 106 000 € pour l'acquisition, 93 000 € par logement réhabilité.

Et enfin, pour les communes de plus de 3 000 habitants, plus riches, 88 000 € pour l'acquisition d'un logement et 78 000 € pour un logement réhabilité.

Vous avez le détail, je ne rentre pas dans le détail des chiffres.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'aujourd'hui, grâce à ce dispositif, quelle que soit l'opération immobilière envisagée, une commune peut être aidée par la Collectivité de

Corse jusqu'à 80 % du financement de l'opération. Ce dispositif a été accueilli avec enthousiasme, notamment par les maires des petites communes.

Le message que nous devons faire passer, c'est qu'aujourd'hui, s'il y a un projet, il est aidé et il peut être mis en œuvre le temps de la réalisation. Ça veut dire aussi qu'on passe de l'acquisition d'un terrain nu, à une opération de construction, ou de l'acquisition d'un logement ancien ou d'un bien sans maître, avec une majoration pour les biens sans maître, à une opération de réhabilitation, qu'il s'agisse d'un parc locatif social, qu'il s'agisse d'une accession à la propriété, la commune, du début à la fin de l'opération peut être aidée à chaque étape de l'opération à concurrence de 80 %.

Pour terminer ce parcours, si on est par exemple dans le cas d'une commune qui a un terrain, qui construit des logements destinés à la primo-accession, elle est aidée dans les proportions que je viens de vous rappeler, et lorsqu'elle va mettre à disposition, à la vente les logements qui auront été financés à concurrence des 80 %, les bénéficiaires dès lors qu'ils rentrent dans les critères, si on est dans l'intérieur, la montagne, ou les cœurs de villes, pourront eux-mêmes être aidés à concurrence de 31 000 € dans l'acquisition.

Je pense que c'est un dispositif global, cohérent qui bien sûr n'existe, et j'y insiste quand même, nulle part ailleurs. Il n'y a pas aujourd'hui une collectivité, pas même un Etat, et donc a fortiori une région de droit commun, qui aide dans des proportions pareilles et avec une vision d'ensemble comme celle qui est la nôtre. Je dis « la nôtre » parce que le règlement souche, fondateur, « *una casa per tutti, una casa per ognunu* », nous l'avons voté à l'unanimité, il a été aussi validé à l'unanimité par l'ensemble des instances consultatives, c'est le cas également en ce qui concerne les instances consultatives CESEC, Assemblea di a giuventù, Chambre des territoires pour le présent projet de règlement.

Il faut croiser les règlements. J'ai parlé d'un financement à 80 %. Mais vous allez me dire, et notamment les maires de petites communes, que 80 % de 300 000 €, c'est encore trop pour la petite commune. Mais c'est là qu'intervient le fonds « paese » que nous avons institué et voté à la majorité ; fonds qui, suite à une manifestation d'intérêt, sa gestion a été confié à la CADEC. Nous l'avons doté de 3 M€. Déjà 1 M€ la première année sont passés tout de suite. Le fonds « paese » intervient et vient avancer jusqu'aux 20 % restants, c'est-à-dire que grosso modo, l'opération est totalement autofinancée et la commune n'a qu'à payer les intérêts au fonds « paese » ou en complément à l'organisme bancaire, etc.

Je crois qu'aujourd'hui, on a mis en place un dispositif global. J'ai en tête et je vais le citer, Christian CARDI qui est le maire de Partinello, qui était venu à la Chambre des territoires lorsqu'on avait présenté ce règlement et qui avait dit « o zitelli,

avà emu straziatu pendente l'annate », avia detta cusì à pocu pressu, ùn sò più esattamente, m'arricordu di u sensu di a so intervensione è avia dettu « avà ùn emu più un dirittu d'ùn fà micca. Sè no femu, sè no vulemu fà, emu i mezi di fà ».

Et moi, c'est ce message-là, je ne dis pas que ce règlement peut à lui seul régler l'ensemble des problèmes, ce serait bien sûr excessif. Mais le message que je veux faire passer à l'Assemblée de Corse et que je veux faire passer aux élus, aux maires, aux élus présidents d'intercommunalités, aux élus communaux et intercommunaux qui nous écoutent, mais également aux Corses en général, c'est que là, il y a de quoi construire partout, dans les années à venir et permettre de répondre à ce besoin urgent d'accession à la propriété.

Sur la primo-accession à la propriété, je ne rentre pas dans le détail, vous avez les propositions qui sont faites et qui permettent de s'assurer que plus de jeunes rentreront dans les grilles et dans les cases que nous avons instituées pour bénéficier de cette prime qui pourra aller de 15 000 à 31 000 € d'aide directe pour l'accession à la propriété dans les villages ou dans les cœurs de villes.

Un dernier mot. Nous avons souhaité que ce dispositif puisse également bénéficier aux opérations qui seraient portées par des maîtres d'ouvrage privés, dès lors que ces maîtres d'ouvrage privés passent une convention avec la commune et la Collectivité de Corse qui reprend les critères que nous avons posés pour la seule commune lorsqu'elle est maître d'ouvrage. Pourquoi ? Parce que nous avons souvent, et ça, c'est le retour du terrain qui nous l'a dit, des communes qui par exemple ont du foncier, qui souhaitent faire porter une opération de construction immobilière par un opérateur privé, mais qui souhaitent que cette opération de promotion immobilière réponde aux critères que nous avons posés.

Donc, nous avons prévu à travers la modification du règlement qui est proposé aujourd'hui, de le faire, ce qui permettra là encore, d'élargir l'offre immobilière en primo-accession à des prix inférieurs à ceux du marché et aussi, et j'y insiste, avec des garanties architecturales et paysagères et en termes de consommation énergétique, puisqu'il est prévu dans ce cahier des charges, qu'il doit y avoir une association et une implication en amont, et du CAUE, et de l'AUE : le CAUE sur les parties architecturales et paysagères, l'AUE sur la partie transition énergétique.

Je pense qu'aujourd'hui, à travers ce dispositif complété, nous nous mettons en situation de répondre à tout type de demande dès lors qu'elle s'inscrit dans la politique générale que vous avez validée à l'unanimité.

En ce qui concerne le parc locatif social, je vous rappelle que nous proposons un renforcement de l'aide directe qui passe de 7 000 € à 8 000 € par logement créé.

Les opérations de réhabilitation : 100 000 € par opération. Là, je mets en perspective avec ce qu'on a dit hier, c'est-à-dire que plutôt que de continuer à mettre ces sommes de façon isolée, nous proposons de les verser au pot commun de la réhabilitation d'ensemble, y compris énergétique, dans le cadre d'une contractualisation à passer avec l'Etat (on en a parlé hier, je n'y reviens pas) qui permettrait de nous projeter sur les 6 ans à venir sur une réhabilitation totale du parc locatif, soit les 8 600 logements.

Je vous rappelle les sommes dont on a parlé hier peuvent paraître importantes, mais en fait, c'est de l'ordre pour chacun des partenaires de 20 à 25 M€ par an sur 6 ans. C'est quelque chose qui est à la portée, nous de nos capacités contributives, on est prêts à le faire en mobilisant, et l'Etat, notamment dans le cadre du plan de relance du PTIC, c'est quelque chose qui est très faible par rapport aux sommes envisagées d'être dépensées par ailleurs. Je crois que là, vraiment, on a un coup énorme à jouer.

Je vous rappelle avec les OPH que nous avons des conventions d'objectifs et de moyens. En ce qui concerne l'office public de la CAPA, nous avons repris et c'est normal, les engagements qui avaient contractés du temps du Conseil départemental 2A. Donc, nous continuons à payer, nous avons revu les termes de la convention d'un point de vue de l'opérationnalité, etc., mais nous sommes dans les montants qui avaient été promis par le conseil départemental avant la création de la Collectivité de Corse. Donc, équité bien évidemment et c'est normal.

En ce qui concerne l'OPH de la Corse, je vous rappelle que nous avons passé une convention d'objectifs et de moyens qui consacre sur les 5 ans à venir plus de 22 M€, là aussi aux opérations de rénovation et de réhabilitation. Donc, je crois que nous nous sommes mis en situation de répondre à cet enjeu social majeur.

Nous avons également renforcé les garanties d'emprunt en faveur des bailleurs sociaux.

Et, dernier point, nous interviendrons de façon plus appuyée sur les opérations type OPH, rénovation de l'habitat et POPAC qui sont les programmes opérationnels pour les copropriétés avec des dépenses d'ingénierie qui pourront être de 300 000 € sur 3 ans.

Voilà donc ce qui vous est proposé aujourd'hui.

Je tenais beaucoup à ce que ce règlement puisse être présenté à l'Assemblée de Corse, débattu et voté, et en amont de ce débat présenté et débattu devant le CESEC, la Chambre des territoires, l'Assemblea di a giuventù, parce que je considère qu'il vient parachever le travail que nous avons initié depuis le 1^{er} janvier 2018 et qu'il vient

consolider un dispositif global qui, en termes de volume financier, d'ingénierie juridique et de vision politique est véritablement pour nous tous essentiel dans une logique de renforcement de l'accès à la propriété, notamment pour les primo-accédants, dans une logique de soutien aux communes et intercommunalités, aux territoires pour faire que partout en Corse, il y ait une politique du logement qui réponde aux attentes des Corses, et on sait combien ce point-là est un point essentiel.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président de l'Exécutif.

Il y a 2 avis de commissions. Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Et un avis de la commission aménagement et développement ?

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. La commission permanente a décidé d'élargir les temps de parole à 10 minutes par groupe. La parole est à qui la demande.

Mme TIBERI, vous avez la parole.

Mme Julia TIBERI

Merci, M. le Président.

Je crois que le rapport qui nous est présenté aujourd'hui est un rapport extrêmement important et plus important d'ailleurs que son titre ne le laisse sous-entendre. Je crois que ce n'est pas simplement un rapport d'étape qui interviendrait au titre de l'évaluation annuelle qui était d'ailleurs prévue lorsque nous avons adopté le rapport initial. On savait le rapport initial perfectible. Finalement, aujourd'hui, il nous est proposé de l'améliorer encore en tirant les conséquences « des faiblesses » constatées

dans le rapport initial et d'apporter un soutien complémentaire aux communes et aux EPCI et d'étendre le périmètre des aides accordées s'agissant des particuliers.

Je vous le disais, je crois que c'est un rapport extrêmement important dans la mesure où il contient beaucoup de marqueurs du mouvement national : lutte contre la spéculation foncière et la dépossession, l'accession à la propriété notamment pour les jeunes insulaires, l'aide à ceux qui en ont le plus besoin, et notamment à travers l'offre de logement social locatif, et enfin, la revitalisation de l'intérieur. Les cartes qui sont contenues dans le rapport démontrent l'efficacité du dispositif tant en ce qui concerne les opérations communales que les opérations primo-accédants.

Hier, notre collègue Romain COLONNA, lorsque nous avons évoqué le rapport sur la PPE, a parlé de projet de société et je crois que c'est un rapport qui s'inscrit pleinement dans le projet de société que porte notre majorité.

Au travers des données qui sont contenues dans le rapport, nous constatons avec satisfaction que les dispositifs prévus ont suscité de l'intérêt, notamment de la part des communes et des intercos, en témoigne, vous l'avez dit, M. le Président, la consommation des crédits et ce, malgré une année extrêmement particulière pour l'année passée, nous le savons tous.

Nous constatons également que le dispositif initial relatif à la primo-accession a suscité de l'intérêt, mais s'est heurté à certaines difficultés, vous l'avez dit également ; des difficultés d'ailleurs que nous avons abordées lors du vote du rapport initial, et dans cet hémicycle, et dans les différentes commissions, et auxquelles aujourd'hui il nous est proposé d'y remédier, en minorant par exemple la surface, en étendant la strate d'éligibilité des personnes seules, en supprimant le plancher minimum, en modifiant le barème du plafond de ressources, avec l'intégration des personnes en situation de handicap, ce qui nous permet d'élargir le public ciblé et de prendre en compte surtout la réalité des situations.

Peut-être que d'aucuns jugeront le dispositif encore trop restrictif, mais vous l'avez rappelé également, M. le Président, l'enveloppe dédiée a été revue à la hausse et peut-être qu'elle pourrait l'être davantage, bien entendu en fonction de la situation budgétaire de notre Collectivité.

Ce rapport contient des mesures incitatives intéressantes à destination des communes et des EPCI, notamment la majoration si la Collectivité dispose d'un PLU définitif compatible avec le PADDUC. C'est intéressant même si l'on connaît les difficultés des communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme et surtout les difficultés des communes d'être dotées d'un document d'urbanisme définitif. Mais c'est une mesure qui reste extrêmement intéressante.

Dans le chapitre relatif à la primo-accession, il y a un dispositif qui a retenu l'attention de notre groupe, c'est la prise en compte d'opérations situées dans des lotissements, donc des opérations portées par des opérateurs privés, sous réserve, vous l'avez expliqué, M. le Président, de la signature d'un cahier des charges avec la commune concernée et notre Collectivité décrivant le respect par le promoteur de conditions spécifiques d'attribution en matière notamment de règles de primo-accession à la propriété, d'intégration architecturale, paysagère ou de développement durable.

Ce dispositif rappelle fortement ce qu'on appelle les chartes promoteurs ou les chartes de la construction. Ça a retenu particulièrement notre attention parce que nous l'appelons, ce dispositif, de nos vœux ici au niveau communal à Ajaccio. Ce sont des dispositifs, je pense que nos collègues le savent, qui ont pour objectif de lutter contre l'explosion des prix des logements neufs, de maîtriser le peuplement des villes, étant précisé que ce sont des chartes qui ont vocation à être très larges. On peut imposer des prix de vente réduits, on peut insérer des clauses anti-spéculatives à la revente, on peut prévoir des exigences en matière de commercialisation de logements, prévoir des exigences supérieures à la réglementation officielle sur le nombre de logements sociaux, c'est important, et prévoir, par exemple, des exigences supérieures aux normes applicables en matière environnementale.

Je crois que c'est un dispositif qui est extrêmement important parce qu'il est finalement un moyen d'inciter les communes à conclure ce type de charte de promoteur ou de charte de la construction et finalement, c'est un moyen de décliner dans les différents territoires notre politique en matière d'urbanisme, en matière énergétique, en matière d'aménagement du territoire ou encore en matière environnementale qui viendraient s'ajouter aux marqueurs dont je parlais à l'entame de mon introduction.

En tout état de cause, les modifications qui nous sont proposées en l'état auront vocation d'ores et déjà à rendre le dispositif plus efficient et plus adapté à nos réalités sociales et territoriales. Nous pouvons humblement nous en féliciter et en être fiers.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. J'ai une demande de prise de parole de Maître PIERI, vous avez la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Président.

Avant d'analyser l'amendement, je souhaitais, M. le Président, que vous fassiez un point d'étape sur l'amendement que j'avais porté l'an dernier, quand le rapport avait été voté, sur la licitation parce que je vois qu'il y a 33 dossiers, si sur ces dossiers, il y avait des demandes de licitant ? Aucune demande.

Le Président SIMEONI

Juste pour vous répondre, je confirme, il n'y a pas eu de demandes instruites parce qu'on n'a pas été saisi sur licitation. Bien sûr, on est favorables, mais je vous laisse présenter votre amendement, à étendre le champ y compris à la licitation, y compris dans cette proposition de modification de règlement conformément à l'amendement que vous allez présenter, mais je n'anticipe pas.

Mme Marie-Anne PIERI

Est-ce que c'est un problème de communication, parce que je vois qu'au niveau de nos études, on n'a pas de flyer, peut-être qu'il faut communiquer davantage au niveau de cette possibilité pour les primo-accédants dans le cadre de licitation de cette aide qu'ils pourraient avoir.

Ensuite, je me réjouis que sur les villages souche vous ayez retenu la bonification de 10 %, puisque c'était un amendement que j'avais porté l'an dernier et qui n'avait pas été retenu.

Concernant mon amendement proprement dit, je souhaiterais qu'on étende ces aides aux donations et aux donations en particulier qui découlent de la loi du 6 mars 2017 sur le désordre foncier et particulièrement l'article 3 qui est un mécanisme calqué sur un dispositif de la loi de finances de 2015, dispositif CAZENEUVE qui prévoyait en matière de donation, un abattement, quand on donne un bien, de 30 % sur le bien avant taxation.

Je vais vous donner un exemple pour être un peu plus claire. Dans le cadre de la loi, cet abattement, nous l'avons porté à 50 % sur la valeur du bien avant taxation, c'est-à-dire que quand nous avons une donation d'un bien de 120 000 €, un bien propre qui est donné à un enfant, vous savez que chaque parent peut donner à ses enfants jusqu'à 100 000 € tous les 15 ans en franchise fiscale, ça veut dire qu'il n'y a pas de droits de donation. Au-delà, l'Etat perçoit des droits. Si c'est un bien qui est donné suite à une création de titre comme c'est prévu dans la loi du 6 mars 2017, il y a un abattement de 50 % sur la valeur du bien avant taxation.

Si je prends mon exemple de 120 000 €, je dépasse l'abattement, la franchise fiscale de 100 000 €, donc il y aurait des droits sur 20 000 €. Ces droits sur 20 000 €,

nous sommes sur un seuil de 20 %, ça fait 4 000 € de droits à donner à l'Etat. C'est une donation qui va coûter en gros 6 000 €.

Si on applique le dispositif de la loi du 6 mars 2017, cette donation de 120 000 € sera taxée sur 60 000 €. Et on voit qu'il y a encore la possibilité pour le parent de donner à son enfant 40 000 €, d'où l'intérêt de raccrocher ce dispositif « *una casa per tutti* » à cette disposition de la loi du 6 mars 2017 dans son article 3 qui aujourd'hui, est très peu usitée, je ne sais pas pourquoi, peut-être qu'on n'en parle pas assez. Mais en tout cas, suite à une création de titre, on peut donner un bien à un enfant et bénéficier d'un abattement de 50 %, plus cette aide qui pourrait être apportée dans la rénovation du bâti, je pense que ça aurait du sens.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Il y a une demande de Mme SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Président.

Deux petits mots sur ce qu'on vient d'entendre du Président du Conseil exécutif.

Personne n'ignore que notre Collectivité a des compétences particulières en matière de foncier et de logement. Vous n'ignorez pas non plus que nous prenons une évolution institutionnelle qui est celle de l'autonomie de plein droit et de plein exercice parce que nous pensons qu'elle répondrait à ces problématiques de logement parfaitement.

En tout cas, aujourd'hui, nous parlons dans le cadre contraint dans lequel nous évoluons de ce dispositif de logement qui est plus qu'un dispositif. Je voudrais apporter un témoignage en tant que conseillère territoriale et maire d'une commune qu'on peut qualifier de moyenne à l'échelle de la Corse, puisque nous avons 850 habitants, avec des chiffres de 2017 que certains nous envieraient mais pas d'autres : nous avons 44 % de résidences principales et 51 % de résidences secondaires avec 65 % des ménages qui étaient propriétaires en 2017.

Grâce à ce dispositif, on a pu faire l'acquisition d'un ancien bâti édifié en 1896, donc on est vraiment dans la rénovation, appelé à l'époque de sa construction

« Casa vechja » qui s'appellera aujourd'hui « Casa Dominici » du nom du propriétaire que je salue, vieux militant, Jean-Claude DOMINICI, je vais le nommer, ça lui fera plaisir.

Cette évolution d'aide à la rénovation renforcera quantitativement nos besoins, nos possibilités puisque nous allons passer de 80 000 € à 120 000 €, je ne parle que de détails puisque le Président a déjà balayé l'ensemble du dispositif, ça nous permettra de créer 4 logements en plein cœur du hameau principal dans une commune rurale, même si nous sommes à 32 km d'une des villes principales de Corse qui est Bastia.

Donc, je voudrais souligner, mais le Président l'a fait, les compétences des services en termes d'accompagnement. Franchement, il faut le souligner. J'avais encore les services ce matin au téléphone.

Je voulais enfin terminer par un petit clin d'œil, ça a été dit aussi, sur l'équité que prévoit ce dispositif parce que ce processus est basé vraiment sur l'aide aux projets et pas à la couleur politique. Je me souviens des réunions de la commission de contrôle et d'évaluation de la ex-collectivité de Corse, réunion présidée par Jean-Martin MONDOLONI que je salue, où nous avons auditionné dans les premières semaines un très grand nombre de maires de Corses qui nous ont exposé très franchement, très sincèrement et très tranquillement l'iniquité dans le choix de l'aide aux communes qui, selon que vous étiez d'un bord ou de l'autre du fleuve, vous n'aviez pas la même teneur en termes de subvention. Je pense que c'est important de le souligner. C'est une petite révolution.

Démonstration est faite donc de l'efficacité de la mesure, mesure qui est inventée, qui est unique comme l'a dit le Président SIMEONI, et qui est surtout très pragmatique dans la mise en œuvre, véritable levier pour développer l'intérieur et l'accès à la propriété des plus jeunes, des jeunes qui rentrent dans leur vie active, et aussi des précaires.

Voilà simplement ce que je voulais ajouter.

Je vous remercie, Président.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est Mme MARIOTTI qui a demandé la parole. Vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Président.

C'est d'abord une petite intervention de portée générale et après nous avons des amendements dont ma collègue Annette PIERI a déjà présenté le premier.

Je voudrais dire que nul besoin d'appartenir au mouvement national pour souhaiter que tous les Corses puissent se loger dignement à des prix acceptables. C'est un objectif que nous partageons tous dans cet hémicycle. Et en tant que maire, c'est ma préoccupation de tous les jours. Je rejoins d'ailleurs les propos d'Anne-Laure SANTUCCI sur le sujet.

On sait que face à l'inflation galopante du prix du m², qui malheureusement n'épargne aujourd'hui aucun territoire de Corse, il faut des outils performants. Mais qui dit performants, dit des outils clairs, compréhensibles, faciles d'accès et d'utilisation.

Il faut, et c'est l'objet des modifications de ce règlement, aider les communes, les EPCI à financer leurs projets d'aménagement de terrains destinés à accueillir des logements communaux. Il y en a d'ailleurs de plus en plus pour primo-accédants aux résidences principales, et personnellement, je m'en félicite. Il faut aider les communes à réhabiliter des ruines, les « cadeaux » que l'on récupère lorsqu'on lance des biens vacants et sans maître, à l'abandon manifeste, il faut soutenir le logement social et il faut accompagner les ménages dans l'accession à la propriété. Ce sont des priorités et j'espère qu'elles sont partagées par tous.

Vous l'aurez compris, il faut un dispositif précis, un guichet unique. On insiste lourdement sur la notion de guichet unique. Il faut des services formés et une instruction des dossiers performante.

Il faut donc aider et il ne faut pas décourager les porteurs de projets.

Ce rapport est un point d'étape objectif et très intéressant.

Je vais insister sur les points perfectibles, je ne dis pas les points négatifs, je dis les points perfectibles et ce sera d'ailleurs l'objet des amendements que nous avons déposés, et c'est l'intérêt d'ailleurs de ce débat.

Que dit ce rapport ? Il dit déjà que sur le dispositif des primo-accédants, peut mieux faire. 33 dossiers, 20 % de dossiers éligibles, personnellement, je considère que c'est un échec. Pourquoi ? Eh bien, mes Chers collègues, parce que c'est une usine à gaz et c'est le parcours du combattant pour les ménages qui sont demandeurs. 1 an d'instruction, j'ai deux dossiers sous le coude, pour des dossiers avec des allers retours incessants avec les services et des demandeurs finalement qui découragés signent leur acte d'achat chez le notaire.

Les critères s'empilent, ils sont souvent incompréhensibles ; d'où les propositions de modifications et d'amendements que nous allons déposer sur la partie « primo-accédants » que je développerai tout à l'heure peut-être, M. le Président, si vous en êtes d'accord.

Sur la partie des aides aux communes, vous mettez en place des aides pour financer les études préalables, Anne-Laure en a parlé aussi, nécessaires à la réalisation de gros projets, comme par exemple les lotissements communaux. C'est très bien, j'applaudis des deux mains puisque je suis moi-même impliquée dans la mise en place d'un lotissement communal. L'assiette de 50 000 € est correcte, par contre le taux de subvention à 30 % nous semble insuffisant. C'est l'objet de l'amendement

M. le Président, je m'en excuse parce que les considérations techniques que je suis en train de vous livrer auraient dû être débattues en commission du développement, mais le problème c'est que quand on passe un dossier aussi important à 12h30, c'est toujours un peu compliqué.

Il y a toujours le seuil de 350 mètres minimum d'altitude pour bénéficier d'un bonus de 10 %, c'est très bien. Il faut effectivement aider les communes de l'intérieur, mais ça peut être une contrainte pour ce qu'on appelle, par exemple, les villages du balcon de la Plaine orientale dont l'altitude du village souche flirte avec les 350 mètres, mais malheureusement ne les atteint pas. Ça fera l'objet d'un amendement.

Ensuite, il y a quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur. Vous augmentez, et nous vous en remercions, les assiettes subventionnables et les taux d'intervention sur les opérations d'acquisition, de construction et de réhabilitation des logements. C'est très bien. Par contre, nous persistons à dire que bonifier de 10 % ces taux d'intervention et les assiettes pour les opérations de biens vacants et sans maître, et d'abandon manifeste, c'est nettement insuffisant. Vous savez pertinemment que les communes qui se lancent dans ces process lourds, couteux, souvent litigieux, récupèrent en règle générale des ruines en plein village, avec des accès extrêmement compliqués, où souvent le coût de la démolition et de la réhabilitation est doublé par rapport au coût de la construction neuve. Là, nous avons un amendement que je présenterai tout à l'heure.

Ensuite, il y a quelque chose dont nous avons discuté en commission mais qui mérite quand même une précision. On ouvre aux lotissements privés, parfait. Qu'est-ce qu'un lotissement privé ? Aujourd'hui un particulier qui consent à vendre à un prix extrêmement acceptable, dans un village de l'intérieur, un terrain, au sens du code de l'urbanisme, c'est un lotissement. Est-ce qu'on va demander à ce particulier une convention, l'intervention du CAUE ? Le règlement architectural, c'est à la commune de le régler.

Il faut faire extrêmement attention là-dessus et ça va faire l'objet également d'un de nos amendements. C'est très bien d'ouvrir aux lotisseurs privés, mais il ne faut pas faire la belle place aux gros promoteurs. Il y a aujourd'hui dans nos villages enfin des propriétaires qui consentent à vendre à des primo-accédants, à des gens qui veulent s'installer en résidence principale et qui ont une ou deux parcelles à vendre, souvent qui ne sont pas viabilisées. Donc, c'est là-dessus qu'il faut mettre également l'effort.

En synthèse, vous n'avez pas modifié les aides aux communes sur la viabilisation des terrains communaux, je le comprends, en ces heures de restriction budgétaire...

Le Président TALAMONI

Excusez-moi, Chère collègue, vous avez épuisé votre temps.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

J'ai terminé.

Je vous exhorte à simplifier l'accès à l'information et à mettre en place des process encadrés mais efficaces et rapides.

Avant de vous présenter nos amendements, en marge du dossier, il faudra mettre une ingénierie en place au service des communes pour les aider à structurer leurs gros projets en amont, parce que c'est là que se joue la qualité du projet à déployer.

Les amendements, je les présenterai un peu plus tard, si vous en êtes d'accord.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Vannina ANGELINI-BURESI, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringrazià vi.

Tengu, nanzu di tuttu, à salutà a qualità di stu prugramma sapendu è spirendu chì u nostru scopu sarà sempre di migliurà l'aiuti da chì i Corsi pudessenu avè torna l'accessu à a pruprietà è esse torna pruprietarii nant'à so tarra, è aiutà à a rinuvazione di e nostre case antiche di paese da ch'elle ùn si ne falessinu micca. E ind'è e cità, l'aiuti à a rinuvazione impidisciaranu à un mumentu dattu tutte ste cunstruzione di palazzi novi

chì, à sente di, sò quì pà risponde à un bisognu ma chì facenu soprattuttu cresce, a sapemu, u prezzu di e pighjò.

Contrairement à ce que nous pouvons lire dans la presse, nous ne pouvons que constater les inégalités présentes sur notre territoire. Cette situation engendre des écarts sociaux importants. 12 % des villes et villages de Corse sont devenus inaccessibles aujourd'hui. Nous sommes face à une précarité foncière importante.

Ce rapport prévoit de recenser les différents besoins des territoires afin de lutter contre ces fractures territoriales et d'engager ces démarches. Le véritable enjeu sera de veiller à ce que les aides attribuées soient au plus près des remontées et besoins constatés par les acteurs de terrain et les services de la Collectivité de Corse.

A ce propos, je tiens à soulever la nécessité d'une transversalité entre la Collectivité de Corse et ses organismes satellites à l'image de l'ADIL de Corse qui, de par la compétence de ses juristes et son expérience de terrain, reçoit de nombreuses sollicitations, y compris de la part des futurs propriétaires comme c'est le cas ici.

Il faudra prévoir un outil à l'adresse des organismes dépendant de la CDC ou en partenariat dans le rural comme dans l'urbain qui puisse faciliter les démarches et rester à l'écoute de la demande. Nous sommes conscients, cependant, que les enveloppes ne sont pas élastiques.

Pourrions-nous avoir quelques précisions sur certains points concernant les communes de moins de 3 000 habitants ? Tout d'abord, quelles sont les modifications concernant véritablement les personnes seules ?

Dopu, ùn saria micca pussibile d'apre stu dispositivu sempre cuncernendu i cumuni di menu di 3 000 abitanti, à pruprietarii di terrenu custrutivule, è megliu à precisà lu, cum'ellu u prupone u CESEC indè u so raportu, chì vulerianu custruisce a so casa nant'à u so tarrenu.

Infine, in Aiacciu è in Bastia, si puderia aiutà e parsons sole à cumprà in li quartieri priuritari chjamati QPV ?

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole, vous avez la parole, Cher collègue.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, Président. Je voulais dire deux mots.

Tout d'abord, rappeler évidemment que notre groupe avait voté le rapport initial, après l'avoir amendé, et je le dis parce que dans la méthodologie, et c'est sur ce premier point que j'aimerais intervenir, je crois qu'il faut qu'on se félicite de ce qui a été fait. Je ne suis pas toujours élogieux à l'encontre de la majorité territoriale, il ne s'agit pas de dresser des éloges, mais il s'agit de dire que justement on sort du dogme et de l'idéologie pour passer à un pragmatisme qui est nécessaire en la matière.

La méthode qui a été proposée là nous paraît être la bonne, celle qu'il faudrait étendre à l'ensemble des actions de notre Collectivité, à savoir : proposer un rapport, le mettre en œuvre et revenir assez rapidement vers nous pour en tirer les enseignements. C'est ce qui a été fait, je tiens d'ailleurs à féliciter tout particulièrement ce service qui montre son efficacité, sa réactivité, il n'y a qu'à voir les chiffres qui nous ont été donnés, et je crois qu'il est important qu'on se retrouve aujourd'hui pour améliorer le dispositif, c'est ce que vous faites, là on va vraiment dans le bon sens.

Simplement, évidemment je vais tempérer un petit peu cet optimisme, je ne suis pas sûr non plus qu'aujourd'hui, avec le dispositif qui nous est présenté, on puisse, dans certaines communes telles que la mienne, ou je pense à des communes comme Calvi, Ile-Rousse, Propriano, Porto-Vecchio, je ne suis pas sûr qu'on arrive à appréhender, à bloquer le phénomène spéculatif parce que les appartements tels qu'ils se vendent et tels que les prix sont pratiqués aujourd'hui, je ne suis pas sûr que ce rapport permette véritablement de faire face à ce défi.

Je pense qu'il faudra faire encore un effort supplémentaire et encore se donner davantage de moyens avec évidemment une difficulté que nous devons relever tous ensemble, c'est qu'il nous faudra trouver des financements importants. Des pistes ont déjà été évoquées. Je continue à penser que notamment la taxation des résidences secondaires pourrait nous permettre, pourrait permettre à des collectivités publiques, je pense en particulier aux communes, aux intercommunalités, voire la Collectivité de Corse, de constituer un parc privé locatif. Ce qui me paraît être une vraie ambition.

Là aussi, j'aimerais, apporter un petit bémol, idéologique cette fois. Aujourd'hui, on a un peu l'impression, quand on s'écoute les uns et les autres, que l'idée d'être propriétaire, l'idée du primo-accédant est fondamentale pour être heureux dans la vie. Moi, je ne vous cache pas que je considère avant tout que ce qui est important, c'est de permettre aux uns et aux autres de vivre dans des appartements décents, ce qui est important c'est de permettre aux uns et aux autres de vivre sans que le budget de l'habitat grève fortement le pouvoir d'achat des uns et des autres.

L'important n'est pas d'être propriétaire, l'important c'est ce que je viens de vous dire, et c'est là-dessus que nous devons accélérer les processus et les ambitions. Voilà, c'est en tout cas le petit bémol. Dans le dispositif que vous proposez on va vers ça, mais je le dis, notre ambition doit être celle que vous avez mise en avant.

Je pense qu'il faut insister aussi sur un point qui a été mis en avant par le Président, premièrement, étendre ce dispositif au secteur privé lorsqu'il va vers les ambitions telles qu'on les a définies, ça me paraît être aussi une bonne chose ; les étendre avec aussi ce que certains considèrent des fois comme annexe, c'est-à-dire la qualité architecturale ou les questions énergétiques. Ça me paraît être fondamental. Je pointe dans le discours du Président le fait d'associer de façon contractuelle le CAUE ou l'agence d'urbanisme, me paraît être fondamentale. Aujourd'hui, la question de la localisation de la construction est sûrement une question importante, de toute manière elle est dictée par les lois et règlements, mais la question du « baux » me paraît être aussi une question fondamentale aujourd'hui. Et, je crois que l'objectif tel que vous l'avez présenté va dans le bon sens.

Je voudrais avoir la garantie, Président, si j'ai bien compris, j'avais déjà posé la question en commission, je vous la repose directement, je voudrais être sûr que le dispositif que vous ambitionnez concernant le logement étudiant, n'est pas localisé uniquement sur la commune de Corte, et on se félicite que vous ayez là-dessus l'ambition de permettre à l'Université de Corse d'assurer à ses étudiants un logement digne de ce nom, mais je crois qu'il faut vraiment permettre à toutes les communes de Corse qui auraient en leur sein des formations, je dirai, post-baccalauréat, de pouvoir avoir des moyens de loger dignement des étudiants. Cette problématique-là, elle est vraie aussi dans le Sartonais-Valinco ou en Castanaccia et qu'il ne faudrait pas la balayer d'un revers de la main, même si on sait que c'est peut-être aujourd'hui plus difficile d'implanter, je dirai, une filière post-bac en Castanaccia, mais, pourquoi pas, avoir cette ambition-là les uns et les autres.

Donc, je crois que ce rapport va dans le bon sens, je crois qu'il faut peut-être l'améliorer.

Beaucoup de choses qui ont été dites par Mme MARIOTTI, notre groupe pourrait les faire siennes, notamment sur la frontière des 350 mètres, je pense qu'elle est un petit peu dogmatique et qu'il faudrait plutôt faire en sorte que demain à Monaccia ou à Pianottoli, on n'ait pas de contraintes alors que l'on peut avoir des difficultés identiques à celles de Levie.

En attendant, voilà ce que je voulais dire sur ce rapport, qui continue à aller dans le bon sens, que notre groupe va soutenir et sur lequel surtout, je tiens à dire, et en conclusion, j'avais commencé par cela, c'est que sur la méthode, cela me paraît être la

bonne méthode à mettre en œuvre sur l'ensemble des actions de la Collectivité de Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Julien PAOLINI a demandé la parole, il lui reste 6 minutes. Vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Deux points sur lesquels je souhaiterais revenir au nom du groupe sur ce rapport.

Tout d'abord sur l'objectif, il permet déjà de répondre à une problématique qui est centrale aujourd'hui en Corse, ça été relevé à plusieurs reprises par les différents intervenants, c'est la lutte contre la spéculation foncière et immobilière. Bien sûr Jean-Charles, ce rapport ne va pas tout régler, c'est un premier élément de réponse et nous, nous sommes persuadés que les adaptations législatives et règlementaires, comme ça a été proposé d'ailleurs par le député Jean-Félix ACQUAVIVA à l'Assemblée nationale et qui a reçu un avis favorable, en tout cas, d'une des commissions de l'Assemblée Nationale, seront nécessaires pour réguler justement ces marchés.

Mais notre Collectivité, dans le cadre de ses compétences, peut par ce règlement, en tout cas peut-être pas partout, mais offrir des premiers éléments de réponses.

La sonnette d'alarme, elle a été tirée par l'AUE en 2019 déjà. Le constat c'est qu'en 15 ans, le coût du logement a été multiplié par deux, deux fois plus vite que sur le continent et quatre fois plus que les prix du foncier sur le continent.

Alors bien sûr, je prends les chiffres du prix de vente au mètre carré dans certaines communes, ce règlement ne va pas être suffisant : à Zonza, 4 500 € le m² ; Jean-Charles, 5 000 € le m² ; à Corbara, 5 500 € le m². Un couple avec un enfant qui va acheter 80 m², 400 000 €. Je crois qu'il y a peu de Corses aujourd'hui qui peuvent acquérir un bien dans ces communes à 400 000 € sachant le salaire moyen des insulaires.

Une fois qu'on a dit cela, la problématique elle est posée et on peut s'intéresser à la méthode. Jean-Charles parlait de méthodologie, je crois que là-dessus

aussi il y a eu, au cours de cette mandature qui s'achève, un changement profond en termes de méthode, autour de trois principes qui me semblent fondamentaux.

Premier principe : la transparence. Transparence avec un règlement des aides qui est le même pour tous, qui est connu, qui est clair : l'équité entre les différentes communes. Le règlement aujourd'hui est le même à Bastia ou à Ajaccio, et pourtant je crois que ces deux municipalités n'ont pas la même couleur politique. La solidarité aussi entre les communes de l'intérieur avec des taux plus importants dans l'intérieur que dans l'urbain pour donner une chance à nos villages de se développer et d'installer les familles.

Moi, je suis en désaccord avec Marie-Thé MARIOTTI lorsqu'elle parle de performance de ce règlement, qui n'est pas assez opérationnel, qui n'est pas assez efficace. Un chiffre sur le bilan des actions, 31 M€ en AP, 90 % de consommation, si ça ce n'est pas de l'efficacité ! Je crois que là, l'analyse est tronquée.

Et, un témoignage personnel : j'ai la chance depuis peu d'être le maire de la commune d'U Petrosu, et là je voudrais remercier les services de M. CRISTOFARI, délibération du conseil municipal en janvier pour une subvention pour la réhabilitation d'un logement communal, contrôle de légalité en janvier, envoi à la Collectivité du dossier complet et un arrêté de subvention en avril. Si les entreprises qui sont retenues, les entreprises du coin, les artisans, pour les travaux de septembre à décembre, en 2022, en un an, on installera une nouvelle famille au village et je peux vous assurer que sur une commune de 300 âmes, ce n'est pas rien.

Donc, je terminerai en disant que ce rapport est tout à fait conforme, et c'est pour cela qu'on va le soutenir, à notre vision du développement de la Corse.

Deux petits points de réflexion à ce stade, mais peut-être à moyen terme :

Premièrement sur les bonifications des aides, on a vu pour les communes qui ont des PLU, ça on ne peut que le soutenir, et dans le cadre de la problématique des déchets, ce sont des territoires qui ont actuellement une bonification s'ils ont un centre de stockage, on pourrait peut-être aller plus loin et avoir ces bonifications en fonction des performances de tri, de collecte au porte à porte, de collecte des biodéchets pour les territoires qui sont vertueux sur ce point. Et peut-être aussi une bonification pour la valorisation des savoir-faire locaux, je pense à la lauze, je pense à l'utilisation du bois local, je pense aussi aux performances énergétiques. Donc, aider préférentiellement les projets qui répondent à ce type de critères.

Et enfin, sur la primo-accession, peut-être un double effet levier, à la fois pour les communes, mais ça c'est déjà le cas, dans le cadre du règlement qu'on examine

aujourd'hui, mais aussi pour les primo-accédants, lorsque la commune met en vente des terrains pour la primo-accession et que ce sont des primo-accédants qui construisent des logements neufs. Je crois que là, si on a un double effet levier, on va pouvoir booster l'installation de familles dans nos villages, c'est quelque chose aussi qu'on pourrait étudier.

J'en ai terminé et je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole, Cher collègue.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, on va vous suivre sur ce rapport. Nous vous félicitons pour la qualité de ce travail.

Mais moi j'ai quelques réserves philosophiques. C'est un système qui pérennise, le système actuel d'accession à la propriété, l'augmentation des prix dans notre région. Je citerai un chiffre, dans les années 70, un ménage moyen consacrait 10 % de son budget au logement, actuellement nous sommes à 40 %. C'est un bon amortisseur, mais on ne révolutionne pas le système, c'est bien, on ne peut pas le faire pas parce qu'on n'a pas les moyens législatifs de le changer, le statut de résident aurait répondu peut-être en partie mieux à cette problématique.

Deuxième point, j'ai une réserve pour Anne-Laure SANTUCCI, je crois que les mauvais ne sont pas dans un camp, et les bons dans l'autre camp. C'est tout ce que j'ai à dire, je n'ai pas de leçons d'honnêteté à recevoir de qui que ce soit.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Personne ne se risquerait à donner des leçons à qui que ce soit au sein de cet hémicycle...

Brouhaha.

Question d'interprétation...

Donc, nous allons demander à l'Exécutif de réagir de manière synthétique à ce qui vient d'être dit.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci à toutes et à tous pour vos interventions.

Très rapidement, à nouveau reprendre au fil sur Julia TIBERI, merci pour votre intervention. Bien sûr, dire que ces dispositifs seront d'autant plus efficaces si effectivement ils sont développés en harmonie avec des choix qui sont faits par les communes, y compris dans le cadre de leurs compétences propres.

J'ouvrirai une parenthèse : c'est vrai que c'est tout à fait différent, vous parliez de Bastia et d'Ajaccio, je m'y risquerai un instant, parce que c'est une discussion politique. Moi je pense effectivement, que notamment une grande ville, lorsqu'elle se livre à des opérations immobilières ou lorsqu'elle les autorise, elle doit systématiquement, et il y a des instrumentes dans la loi qui le permettent, notamment les PUP, les programmes urbains partenariaux, elle doit systématiquement demander au promoteur de contribuer financièrement et fiscalement à l'opération à travers le reversement, à travers le financement des raccordements, des infrastructures, des dessertes, etc. Et, certains le font et d'autres ne le font pas. Et, je ne suis pas étonné que vous ayez plaidé à Ajaccio en faveur de ce type de dispositif et vous vous doutez bien que la cohérence est totale entre cette vision que vous pouvez développer au plan municipal et celle que nous essayons de porter et que nous portons ensemble au plan territorial.

Deuxième catégorie de réponse pour notre collègue et amie, Maître PIERI. Bien sûr d'accord pour intégrer, via votre amendement. Un problème de communication pas seulement sur la licitation, je le dis très tranquillement et en me tournant, y compris vers les services, et en battant ma coulpe, je pense que ce dispositif, comme beaucoup d'autres, n'est pas suffisamment connu et que nous avons une vraie politique de communication à mettre en œuvre parce que ça vaut pour ça, ça vaut pour le schéma d'aide à la vie universitaire, ça vaut pour le dispositif d'aide à la jeunesse. Il y a aujourd'hui trop de publics concernés et qui ne connaissent pas les dispositifs qui sont à leur disposition.

Donc là vraiment, je pense que ça fera aussi partie, maintenant on est dans une période qui ne permet pas la communication, je pense que ça devra faire partie des priorités de la prochaine mandature que de mieux faire connaître, y compris aux élus, on a commencé à le faire, on a eu des échanges à travers les assises dans les territoires, on a eu de suggestions de nombreux maires dans les intercommunalités, dans les territoires. Ça fait partie aussi de la territorialisation des politiques de la Collectivité de Corse, c'est-à-dire renforcer les échanges entre la Collectivité, les communes, les intercommunalités, les territoires. On sait que l'on a un gros effort à faire là-dessus. Il faut, bien évidemment aussi, à un moment donné, que l'information soit portée à la

connaissance. Je pense notamment, mais pas seulement, mais notamment et principalement aux maires des petites communes qui souvent n'ont pas de personnel administratif, qui peuvent avoir une secrétaire à mi-temps, qui n'ont pas les moyens d'avoir accès à l'information. Donc, là il y a une vraie question.

Celle de l'ingénierie, je crois que c'est Marie-Thérèse MARIOTTI qui l'évoquait, elle est centrale aussi. Moi je dis que dans le temps de création de la Collectivité de Corse depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est vrai qu'on n'a pas pu faire ce qu'il y avait à faire de ce côté-là. Ça sera aussi un des enjeux de la prochaine mandature que de mettre en place cet ingénierie, ça fait partie clairement des propositions qui ont été retenues, y compris dans le cadre de la territorialisation des services publics et des politiques de la Collectivité de Corse.

Je voudrais dire, ça été dit, alors c'est vrai pour U Petrosu et je pense que c'est vrai pour l'ensemble des communes, un des enjeux c'est la réactivité, c'est la rapidité. Il y a Pasquin CRISTOFARI, j'ai vu derrière M. ZUCCARELLI, M. ROSSI, l'ensemble des personnes qui travaillent dans ce service, je crois vraiment qu'après quelques tâtonnements, et c'est normal en début de mandature, je crois qu'aujourd'hui, c'est un service qui fonctionne vite et bien et qui est très à l'écoute, et c'est un petit peu, je crois, la philosophie que nous essayons de mettre en œuvre partout, dans tous les services, même si ça se fait quelquefois de façon un peu contrastée. J'ai conscience aussi à la fois des améliorations à apporter et des difficultés rencontrées au plan interne. Mais c'est très important d'être en permanence aux côtés des maires des communes, des intercommunalités et également des demandeurs.

Là, je fais le lien avec Marie-Thé MARIOTTI et ses interventions. Je ne pense pas vraiment sur le fait qu'aujourd'hui, le dispositif de soutien des primo-accédants ne soit pas monté en puissance comme nous le souhaiterions, ne tient pas à la complexité, à mon avis, des règles. Les règles elles sont posées, elles sont claires, c'est vrai qu'il peut y avoir quelques allers-retours, mais ça fait partie de tout dossier administratif, et je ne pense pas que lorsqu'un demandeur s'adresse à une banque ou à une compagnie d'assurance, etc., il y a toujours des formalités qui sont à remplir, donc je ne pense pas que ça soit ça. Je pense qu'on a réduit le spectre, beaucoup, que c'était aussi un des objectifs, mais qu'aujourd'hui il est trop réduit et qu'il faut réouvrir pour permettre, y compris en incluant les personnes seules, les personnes en situation de handicap, etc. Donc, on va être vraiment, à mon avis, en thèse avec de qui est attendu.

L'intervention d'Anne-Laure SANTUCCI, je ne vais pas parler à sa place, mais il n'y a personne qui songe à donner de leçons à personne, c'était simplement un rappel qui était une doléance, qui était exprimée de façon mesurée et, sous le contrôle de celui qui présidait la commission, moi je n'y étais pas, mais ce que je sais c'est que moi-même, je vous parle de mon expérience d'élu de l'opposition à l'époque, pour avoir

essayé de comprendre comment fonctionnaient les règles d'attribution des aides, notamment aux communes, je n'ai jamais réussi. Et par exemple, vous le savez, ça fait partie des évolutions du premier règlement, ce qui était appelé le fonds de développement à l'époque, était en fait un fonds qui fonctionnait sans aucun règlement, dans lequel on prenait tous les dossiers qui étaient portés par des communes que l'on souhaitait, sur le principe, aider, auxquelles on disait souvent oui, et sans qu'il y ait en face les autorisations de programme et les crédits de paiement nécessaires. Et, cela a contribué, vous le savez, mon Cher Pierre, notamment à la difficulté majeure rencontrée au plan budgétaire en janvier 2016, c'est-à-dire concrètement d'aider des projets qui n'étaient pas financés, qui n'étaient même pas finançables.

Le passé est le passé. Aujourd'hui je pense qu'on a une règle qui est claire, qui est équitable et qui est appliquée avec équité, et je pense que nous en sommes tous fiers, et je ne pense pas que qui que ce soit puisse envisager, quelles que soient nos convictions respectives, de revenir en arrière sur ces points-là.

De la même façon, je pense qu'on a aujourd'hui, et je le dis, je ne sais pas si François ORLANDI nous écoute, il y avait des problèmes de contrats, et les anciens engagements du Conseil départemental qui n'avaient pas pu être réglés parce qu'il y avait un problème technique d'autorisations de programmes ou de crédits de paiement. Nous avons instruit tout ça et nous avons mis tout ça à plat. Et vous savez que dans les individualisations qui vous ont été signifiées, il y a eu le règlement intégral de toutes ces antériorités d'engagements consentis au titre du Conseil départemental 2B auprès des communes et intercommunalités.

Donc aujourd'hui, et c'est important aussi que vous le sachiez, que je le dise et que je le dise au moment où la mandature s'achève, nous nous avons repris les engagements qui avaient été contractualisés par le conseil départemental de Corse-du-Sud pour l'office public de la CAPA, dans le cadre ce rapport, nous avons soldé tous les engagements qui avaient été contractés par le Conseil départemental de Haute-Corse, nous venons de le faire, et nous avons mis en place une nouvelle politique que nous partageons, puisque vous avez voté à l'unanimité, en disant que la construction, l'aide aux communes, aux intercommunalités, aux primo-accédants, la politique foncière, immobilière, la politique d'accès au logement pour tous, en dehors des prix du marché qui sont trop souvent spéculatifs, c'est une priorité. Et ça pour moi c'est un acquis, un acquis majeur.

Donc, Anne-Laure SANTUCCI et d'autres ont dit que ça permettait... Moi, je retiens de Julien aussi. Vous savez le statut de résident, Pierre, nous on est favorables au statut de résident, aujourd'hui on est dans une impasse juridique et constitutionnelle, le temps que ce statut de résidents intervienne, s'il doit intervenir et nous l'espérons de toutes nos forces, si nous ne faisons rien, je dirai, ça sera la paix des cimetières, il n'y

aura plus rien à sauver. On a vu dans le rapport de l'AUE ce qui est en train de se passer partout en Corse.

Donc, puisqu'on ne peut pas avoir un statut de résidents par le haut, eh bien nous devons construire avec les maires et avec tous les Corses un statut de résidents par le bas, c'est-à-dire créer les conditions pour que les maires qui le souhaitent puissent, et les privés aussi, vous l'avez dit, dans des conditions encadrées, et peut-être demain on réfléchira à la proposition de Julien PAOLINI. Nous on crée les conditions pour que partout en Corse et dans des conditions encore plus fortes et préférentielles dans l'intérieur de la Corse, les maires qui le souhaitent puissent construire des logements et les mettre à disposition des gens qui vivent dans leur village ou qui vivent dans leur région. Et si on le fait partout, à la fin, on aura engagé une stratégie de reconquête de notre foncier, de notre patrimoine immobilier et on aura fait reculer la spéculation.

Et pour répondre à Jean-Charles, bien sûr qu'il faut d'autres instruments et bien sûr que le problème de la spéculation ne se pose pas de la même façon à Bunifaziu, qu'à Salice, ou au Petrosu, ou à Lozzi, bien évidemment. C'est un problème global avec des déclinaisons très différentes, d'où la nécessité d'une politique d'ensemble avec des instruments qui soient des instruments adaptés.

Sur Marie-Thé MARIOTTI, je note aussi l'état d'esprit très positif, je réponds, et je vous remercie. Vous avez dit qu'il y avait des points qui étaient perfectibles, et je partage votre analyse et, je vous l'ai dit tout à l'heure, je suis d'accord, j'ai sous les yeux 6 amendements, il y en a 5 qui à mon avis sont d'ores et déjà à valider parce qu'à l'évidence, ils parachèvent, complètent et améliorent nos propositions d'un point de vue technique, donc, je vous le dis, ils ne posent pas de difficultés. Sur le sixième, mais on en parlera, je ne sais pas s'il y aura un travail en commission, je pense qu'il peut avoir des effets négatifs, donc je vous proposerai une rédaction qui reprend l'esprit de votre amendement et sur laquelle, à mon avis, nous pourrions nous entendre. Mais l'idée est bien d'avancer et d'avancer ensemble.

Un mot encore, Vannina, ti ringraziu per e to parolle, di sicure ghjè à u core di e nostre primure è ghjè una manera tecnica è pulitica di circà à avanzà per raportu à una problematica chì ghjè essenziale.

Pierre, j'ai répondu. Mais la philosophie, un mot. Il n'y a pas que de l'accession à la propriété, je le rappelle, on en a beaucoup parlé, mais il y a quatre aspects : il y a l'accession à la propriété, il y a le soutien au locatif, y compris au locatif communal, et Marcel CESARI n'est pas là aujourd'hui, mais lorsqu'on a échangé, et j'ai dit tout à l'heure ce projet d'amélioration du règlement, il doit beaucoup aux échanges avec les maires, avec les acteurs, mais il doit beaucoup aux échanges avec l'Assemblée et avec les élus de l'Assemblée, avec les différentes commissions. Donc,

les maires, le locatif communal, à un moment donné, c'est important, parce que ça permet aussi de dégager une recette, etc. on en a conscience.

Et puis, de la même façon, il y a aussi l'aide au logement social. Le logement social est un des éléments importants d'une politique immobilière, mais on ne peut pas considérer que tous les Corses doivent être locataires. À un moment donné aussi, il y a une volonté qui doit être soutenue d'accéder à la propriété.

Donc, je pense que nous sommes d'accord sur l'essentiel, après l'évolution globale du poids des dépenses de logement dans un budget, ça tient aussi à des évolutions qui nous échappent et qui nous dépassent largement, mais que l'on peut commencer à corriger et à rééquilibrer de façon significative.

Donc, de façon générale, je vous remercie à toutes et à tous pour vos interventions et je pense que nous aurons fait, dans le cadre de ce règlement amélioré, un pas important pour renforcer nos dispositifs au service d'une vision politique dont je retiens, et c'est l'essentiel, qu'elle est, me semble-t-il, unanimement partagée.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un certain nombre d'amendements, certains font l'objet, me semble-t-il d'un accord de l'Exécutif, 5 sur 6, quant au sixième...

Le Président SIMEONI

Alors, il y a un amendement, je crois, de Marie-Thé MARIOTTI, et nous avons proposé un sous-amendement...

Le Président TALAMONI

On parle duquel ?

Le Président SIMEONI

Du sixième.

Le Président TALAMONI

Alors, vous proposez un sous-amendement à l'amendement de Mme MARIOTTI.

Le Président SIMEONI

Que je dois lire ?

Le Président TALAMONI

Présentez-le puis on demandera à l'élu qui porte l'amendement s'il est d'accord.

Le Président SIMEONI

Il s'agit de remplacer à la page 75 du règlement, dans la phrase consacrée à l'attestation que la commune doit fournir dans le cadre de la constitution du dossier du demandeur, la phrase : « ...ou que le bien a été construit avant 1960 dans les autres communes, ou qu'il corresponde à des critères d'intégration architecturale avérés, ou qu'il s'agisse de foncier non bâti dans le périmètre des centres anciens et hameaux de villages ».

Le Président TALAMONI

J'interroge Mme MARIOTTI, est-ce que ce sous-amendement vous agréé ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Ce sous-amendement me convient et convient à mon groupe, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien ! Peut-être pourrait-on voter une seule fois ? J'interroge le Secrétariat général.

Donc on va considérer que les 5 premiers amendements sont intégrés au rapport, donc on les vote avec le rapport. Vous n'avez pas l'air convaincu, M. le Secrétaire général... Vous pensez qu'un vote par groupe pour chaque amendement serait préférable.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Est-ce que vous souhaitez, M. le Président, que je les présente très, très rapidement ?

Le Président TALAMONI

Dans la mesure où il y a un accord de l'Exécutif, ce n'est peut-être pas indispensable.

Simplement sur la procédure, nous sommes en train de nous concerter avec le Secrétariat général, c'est vrai que depuis un an, la procédure, on l'a fait évoluer, mais il ne faut pas le faire de manière trop acrobatique.

Donc on va sécuriser le vote. Les cinq premiers amendements émanent du même groupe, on peut voter une seule fois par groupe, le Président du groupe donnant la liste des élus, la première fois en tout cas. Ensuite, le sixième, c'est plus complexe, puisqu'il y a un sous-amendement, donc il faudra voter deux fois, une fois pour le sous-amendement, une fois pour l'amendement et puis ensuite on votera pour l'ensemble.

Le Président SIMEONI

Juste une suggestion, mais je ne voudrais pas rajouter de la complexité à la complexité, mais au moins théoriquement, on peut envisager qu'il y ait des votes différents sur chaque amendement.

Le Président TALAMONI

À partir du moment où le groupe qui a déposé les amendements et l'Exécutif sont d'accord, je crois qu'un seul vote ça me paraît... Sauf s'il y avait, à ce stade, une objection de la part d'un groupe, et je n'en vois pas, donc nous allons essayer de faire de cette manière, si tout le monde est d'accord.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. le Président, excusez-moi, il y a juste une petite coquille à corriger dans l'amendement n° 4, sur les biens vacants et l'abandon manifeste, c'est dans le même état d'esprit « afin de lutter contre le phénomène » et non pas « avant de lutter ».

Le Président TALAMONI

D'accord. Nous avons pris bonne note de cette coquille.

On va vraiment sécuriser au maximum, nous nous sommes concertés à nouveau, nous allons voter pour chaque amendement, comme ça au moins on est tranquille. On a fait 100 fois l'inverse, mais disons que là c'est un dossier qui a des conséquences, donc on va sécuriser.

Je vais donc mettre l'amendement n° 1 aux voix.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Jeanne STROMBONI

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, votons **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica** », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 2, mais cette fois les présidents de groupes se contenteront de dire le vote sans énumérer les élus.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** », votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 3.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** », votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 4.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** », votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'amendement n° 4 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 5.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** », votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'amendement n° 5 est adopté à l'unanimité.

Nous en arrivons à l'amendement n° 6, sous-amendé par le Président du Conseil exécutif.

Je mets aux voix le sous-amendement du Président du Conseil exécutif tel qu'il l'a tout à l'heure énoncé.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** », votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix à présent l'amendement n° 6, ainsi sous-amendé.

M. Hyacinthe VANNI : les élus du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : les élus du groupe « **Corsica Libera** », présents ou représentés, votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : les élus du groupe « **PNC** », votent **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI : les élus du groupe « **Per l'Avvene** », votent **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI : les élus du groupe « **Andà per Dumane** », votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : les élus du groupe « **La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica** », votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'amendement n° 6, ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Je vais mettre enfin aux voix, le rapport ainsi sous-amendé et amendé. On peut donner la liste des élus pour le vote solennel. Je demande aux présidents de groupes de me dire comment votent les élus de son groupe en donnant la liste.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Jeanne STROMBONI

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, votons **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica** », Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport n° 132, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité¹.

Merci. Nous allons passer au rapport suivant.

¹ Délibération N°21/081 AC

Il nous reste une heure de travail, si nous voulons suspendre comme à l'accoutumé à 13 h.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

* **Raportu n^u 126** : Attualizzazione di i dispositivi di sustegnu Salvezza.

* **Rapport n^o 126** : Actualisation des dispositifs de soutien Salvezza.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Il s'agit d'une adaptation de trois mesures relatives au volet Salvezza du plan Salvezza è Rilanciu.

Comme vous le savez, nous avons été frappés par la crise sanitaire, nous avons mis en place des dispositifs, ces dispositifs nécessitent des aménagements au fur et à mesure des annonces sanitaires, d'une part, et aussi au fur et à mesure des modifications de la réglementation en matière d'aides concernant les mesures de masse à l'échelle nationale, puisque certaines de nos mesures sont adossées et corrélées au fonds de solidarité nationale, en particulier.

Il convient donc d'actualiser certains dispositifs. Alors d'abord, le fonds Salvezza 2. Ce fonds, vous le savez, est un dispositif à très court terme pour la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, et la préservation de l'emploi. Il est adossé au fonds de solidarité nationale, et il se concrétise de manière valorisable par une aide qui peut aller jusqu'à 3 000 €, notamment pour la restauration et les bars, et ce fonds est accessible via une plateforme qui a été mise à place pour la prise en compte du mois de décembre. Donc, il s'agissait des commerces qui étaient fermés au mois de décembre. Nous avons proposé que l'on puisse avoir un dispositif qui soit prorogé jusqu'au 31 juillet prochain. Ça c'est le premier point.

La gestion de ce fonds mobilise l'ADEC et l'ATC en qualité d'instructeurs et la direction du contrôle interne pour la mise en opérationnalité.

Aujourd'hui, au regard de la question posée par Mattea CALSATA, ce sont 545 dossiers qui ont été déposés, 378 dossiers qui ont été instruits et 212 aides qui ont été notifiées. Le montant total des aides à ce stade est de 584 226 € pour un montant moyen de 2 792 €.

Donc, on a des résultats encourageants, d'une part, mais surtout il y a un besoin qui est grandissant, pour quelle raison ? Parce que ces établissements ont été aussi fermés au mois de janvier et au mois de février. Donc, ce qui vous est proposé, concernant le fonds Salvezza 2, la mesure 1.1 donc du plan Salvezza, c'est qu'il y ait une prorogation de l'assiette du fonds pour l'activité des entreprises au mois de janvier et au mois de février, évidemment dans la limite totale de la disponibilité de l'aide que nous avons votée le 27 novembre dernier, qui est de 5 M€.

Donc, cela signifie que les publics cibles pourront bénéficier de l'aide pour le mois de décembre, pour le mois de janvier et pour le mois de février.

La deuxième modification du dispositif, concerne Sustegnu. Sustegnu, c'était, souvenez-vous, un prêt à taux zéro, basé sur un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie.

À la suite de la publication le 13 octobre 2020 de la communication de la Commission européenne, nous avons donc une modification de l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'État. Et par conséquent, nous avons décidé de proposer, en collaboration avec la Chambre de commerce, une adaptation de ce fonds.

Le 27 novembre dernier déjà, ce dispositif avait été rénové, on l'avait appelé Sustegnu 2, avec la prise en charge totale ou partielle des coûts de mise en place des prêts garantis État, donc au bénéfice des entreprises de Corse.

Dans une logique d'actualisation, il vous est proposé aujourd'hui que les entreprises qui ont bénéficié du fonds Sustegnu 1 soient rendues aussi éligibles au fonds Sustegnu 2, donc là encore qu'il puisse y avoir une cummulative des deux volets, je dirai, du dispositif, dans la limite de prêt professionnel de renforcement de la trésorerie d'un montant cumulé ou égal à 100 000 €.

Par ailleurs, dans une logique également d'équité et de soutien à l'ensemble des bénéficiaires, quels que soient les secteurs d'activité, tout en respectant la réglementation nationale et la réglementation communautaire, la liste des codes APE également a été complétée.

Le troisième dispositif que nous souhaitons voir évoluer, c'est la mesure 1.5 qui consistait à un soutien en fonds propres ou quasi fonds propres des entreprises. Nous

avons constaté, d'une part que le niveau d'endettement des entreprises est très important. Aujourd'hui pour la Corse, on en est à plus de 1 M€, on est à 1,2 M€ de PGE et autres prêts réalisés soit par BPI ou par ailleurs, nous aussi, avec Sustegnu dont j'ai parlé il y a un instant.

Donc, l'idée c'est plutôt de renforcer les fonds propres ou les quasi- fonds propres pour éviter une disparition de l'outil productif. Il a été proposé un système de prêts participatifs qui sont destinés à consolider la structure des TPE et des PME, c'est-à-dire le haut du bilan des entreprises et soutenir ainsi l'investissement. Nous avons, à cet effet, provisionné une somme de 5 M€ dans le cadre du plan Salvezza au mois de novembre. Au mois de mars, il se trouve que le Gouvernement a présenté un dispositif de prêts participatifs nouveaux, c'était le 4 mars 2021, prêts participatifs et également obligations qui s'appellent « obligations relance » dans le cadre de France Relance.

Du coup, France Relance pourrait nous permettre de créer, sur la base d'un appel d'offres bien sûr, un fonds d'investissement avec ces 5 M€, et de candidater à l'obligation France Relance qui est à destination des PME et des ETI, c'est-à-dire les entreprises de taille supérieure, même si nous en Corse nous sommes très peu concernés par les grandes entreprises ; mais pour les PME, ça peut être intéressant.

Donc, les obligations France Relance ne peuvent être utilisées, bien sûr, pour rembourser le PGE, ce sont des obligations qui doivent permettre de financer un développement sous forme d'investissements matériels et immatériels.

Donc l'idée est de voir des acteurs et des dispositifs financiers à l'échelle insulaire, pouvoir candidater sur les 5 M€ que nous, nous avons identifiés et pouvoir candidater ensuite au dispositif « obligations relance » mis en place par l'État.

Voilà, ce que je pouvais vous dire sur l'adaptation de ces dispositifs au regard de l'évolution des dispositifs nationaux, des besoins du territoire et des dispositifs également mis en place à l'échelle européenne.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Un avis de la commission de développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. le Président, excusez-moi, il y a un amendement, parce qu'hier en relisant le rapport, je me suis aperçue qu'il y avait une coquille, mais qui est fâcheuse parce qu'elle a une incidence sur le contenu.

Le Président TALAMONI

Il y a un déjà un amendement de Christelle COMBETTE et un amendement du Conseil exécutif à son propre rapport. Alors, si vous voulez le présenter.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il est très simple, c'est l'avant dernier paragraphe, il est inscrit : « si aucun fonds n'ayant un ancrage dans l'île n'est sélectionné pour la mise en œuvre ». C'est « si aucun fond ayant un ancrage dans l'île ». Donc, c'est le « n' » qui doit sauter, mais ça change tout.

Le Président TALAMONI

On le fera voter, il ne faut pas oublier de le faire voter et d'ici là, nous allons donner la parole aux groupes pour la discussion générale, sachant que la commission permanente a prévu qu'il était possible d'aller, ça n'est pas indispensable, ça n'est pas une obligation, d'aller jusqu'à 10 minutes par groupe, mais encore une fois personne ne vous fera le reproche d'avoir été plus bref.

Donc, la parole est à qui la demande. Mattea CASATA, vous avez la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Hier, je posais une question orale qui me semblait effectivement très importante pour bon nombre d'entreprises de notre pays. Et effectivement, Mme la Présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, vous y faisiez d'ailleurs allusion tout à l'heure, vous nous proposez de voter un rapport qui effectivement est essentiel.

En effet, au vu de la situation extrêmement critique, la Collectivité de Corse se doit d'être au plus près de la population et plus précisément du secteur économique de notre pays, de ses entrepreneurs et bien sûr de leurs salariés.

Prolonger l'instruction des dossiers du fonds Salvezza 1 jusqu'au 31 juillet prochain, rendre accessible le fonds Salvezza 2, renforcer la trésorerie avec le concours de la CCI par le plan Sustegnu 2 faisant suite à Sustegnu 1, soutenir en relevant le haut de bilan pour certaines entreprises, tout ceci relève de décisions essentielles pour redonner du souffle à notre économie.

Bien des commerces résistent mal aux fermetures répétitives et de longue durée. Leurs chiffres d'affaires sont au plus bas, comme chacun sait. La saison prochaine s'annonce pour le moins morose et le retour progressif à la normale qui était prévu pour le 15 mai et qui est maintenant prévu pour le 19 mai paraît, au vu de l'évolution de la situation sanitaire et aux dires du Préfet, encore assez compromis.

Pourquoi ? Parce que tous les jours, on nous annonce des ouvertures, et puis finalement ça change et malheureusement, nous sommes soumis depuis plus d'un an à cette autre difficulté qui se rajoute aux problèmes sanitaires et économiques. Donc, ça fait beaucoup parce que psychologiquement, il faut être extrêmement solide quand même.

Donc, le constat est très préoccupant. Le montant de 5,5 M€ prévu pour aider ces entreprises en difficulté n'a, pour l'heure, été que très peu utilisé. À ce jour, la somme de 217 655 € pour 200 dossiers instruits, nous paraît trop faible au regard des difficultés. Car les difficultés sont pourtant bien présentes.

Nous avons donc là des enveloppes disponibles conséquentes, mais très peu sollicitées malgré le travail des services instructeurs. Parce que c'est vrai que les services qui sont dédiés à l'instruction de ces dossiers travaillent vraiment d'arrache-pied, mais il y a quand même des problèmes.

Alors, à cela plusieurs raisons : le cumul ou non cumul des aides des diverses structures n'est pas toujours bien compris des usagers, c'est ce que nous disions pour d'autres domaines tout à l'heure, le Président le faisait remarquer aussi ; les critères d'éligibilité sont parfois relativement flous pour le public ciblé ; le tissu entrepreneurial, TPE/PME, n'est pas toujours suffisamment structuré, nous le disions tout à l'heure

aussi, et manque cruellement d'ingénierie de montage de dossiers et de veille sur les aides disponibles.

De son côté, l'État a promis des aides dans le domaine touristique, à travers une feuille de route présentée par Jean-Baptiste LEMOYNE, qui n'est toujours pas en vigueur et à ce jour, 30 avril, à situation d'urgence, on nous répond plan de préparation de la saison. Je pense que l'État n'a pas compris vraiment ce qui se passe.

Finalement, rien d'étonnant puisque les chiffres en demi-teinte que nous avons présentés ont été à un moment remis en cause. Maintenant, on essaye quand même de remettre le curseur à un juste niveau.

Alors, on manque de moyens humains pour aller plus vite, on a des enveloppes. Je sais les efforts consentis et l'implication des élus et des agents afin d'apporter des réponses aux besoins urgents de notre tissu socio-économique, mais nous pouvons et devons néanmoins faire toujours mieux.

Il serait aussi intéressant de réunir la commission ad hoc sur le suivi du plan Salvezza que nous avons entérinée lors de la validation de la première version du dispositif.

Nous pensons également qu'il y a la nécessité de mettre en place une véritable cellule de crise dédiée à l'information au sujet des diverses aides disponibles dans le cadre de Salvezza à Rilanciu ; à l'accompagnement des entrepreneurs en difficulté pour capter ces aides qui leur reviennent de droit ; ainsi qu'au suivi des dossiers, afin de réduire les délais d'instruction, de dégager les fonds rapidement et de tenir l'utilisateur informé de l'évolution de son dossier. Parce que l'angoisse, elle se situe là aussi, les chefs d'entreprises sont en attente d'informations qu'ils ne parviennent pas toujours à obtenir.

Ce service ne devra pas être un one shot, puisque ce processus pourrait être pérennisé non pas dans le cadre de la gestion de l'urgence, mais se transposer à l'ensemble des dispositifs d'aides proposés par notre Collectivité et ses satellites.

Il est très important que les usagers aient conscience que la CDC est à leur service. C'est ce que l'on appelle le service public qui malheureusement fait de plus en plus défaut au niveau de l'État.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Qui demande la parole à présent ? Personne. On va peut-être présenter l'amendement de « Per l'avvene » et ensuite, on donnera la parole à la conseillère exécutive pour nous dire si elle est d'accord avec votre amendement.

Vous avez la parole, Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

La conseillère exécutive veut retirer une petite consonne, moi, juste ajouter un code APE à l'énumération qui est faite dans le plan. Ça serait, rajouter « les commerces de gros de produits surgelés ».

En fait, dans la crise inédite que nous traversons, le commerce de gros alimentaire s'est trouvé privé des débouchés habituels dans la restauration et l'événementiel, tout en devant rester ouvert pour approvisionner en denrées alimentaires les structures en activité que sont les hôpitaux, les EPHAD et les établissements scolaires.

Ironie du sort, alors que le commerce de gros est fortement impacté par les fermetures administratives des restaurants jusqu'à février dernier, il ne bénéficiait pas des mêmes aides ; les critères retenus excluant de fait un accompagnement de même ampleur. Donc, les grossistes génèrent pourtant de nombreux emplois et des investissements lourds pour financer les locaux d'entreposage sous température dirigée, des frais d'assurance et des véhicules de livraison. Les produits frais ne sont pas redéployables, vu les fermetures généralisées.

Désormais éligible au chômage partiel et au fonds de solidarité au niveau national, il est proposé par cet amendement de rectifier le tir en rendant le commerce de gros éligible au dispositif Sustegnu d'où l'ajout du code APE dans la liste des secteurs rajoutés.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. On va donner la parole à la conseillère exécutive et on va lui demander aussi quelle est la position de l'Exécutif par rapport à cet amendement.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Mattea, merci de nouveau pour tes remarques.

Bien évidemment, je suis comme toi, je trépigne lorsque je vois qu'il n'y a pas une consommation massive des dispositifs. Néanmoins quand même, les choses se sont fortement accélérées. Il y a un problème probablement d'information. Il y a aujourd'hui des aides, des dispositifs multiples, certains compatibles entre eux, d'autres pas et il y a également une modification permanente des périmètres, en particulier des aides d'État. On se félicite de la multiplicité des aides, mais dans le maquis des aides qui existent, les acteurs ont souvent une difficulté à identifier ce qui a trait à leur propre activité. Après, il y a la question de la période impactée, il y a la question du fait qu'on ait été fermé administrativement ou pas, etc. Il y a véritablement là-dessus des mises à jour informationnelles dont ne bénéficient pas les acteurs du terrain. C'est une véritable difficulté, nous nous en sommes aperçus.

Pour ce qui est, par exemple, la chose la plus flagrante puisque nous avons été interpellés y compris à titre personnel, les uns et les autres parfois, l'aide pour les restaurants qui ont été fermés au mois de décembre, c'est vrai que beaucoup de gens ne connaissent la mesure, alors même que l'ATC, dès la fin janvier, avait déjà instruit une volumétrie de dossiers importants pour certains. On est aujourd'hui à 160 demandes, alors que, bien évidemment, il y a à peu près un millier de restaurants en Corse. C'est une contribution complémentaire, c'est 3 000 € en plus au regard des 10 000 € dont ils peuvent bénéficier au titre du FSN. Au mois de décembre, ça fait quand même 13 000 €. Il y a effectivement un problème informationnel, alors même que sur le site de l'ATC, je l'ai testé moi-même, c'est relativement facile d'instruire son dossier. C'est quand même très, très facile.

Donc, je retiens évidemment l'idée qu'en plus de notre côté, non seulement il faut booster la communication. Surtout qu'aujourd'hui, si vous en êtes d'accord et si vous le votez, on proroge le dispositif.

Je suis tout à fait d'accord, respectueuse des institutions pour qu'on réunisse la commission qui avait été mise en place en novembre dernier, le 27 novembre dernier. Il n'y a aucun souci de ce point de vue-là.

Il faut bien reconnaître aussi que le contexte tel qu'il est avec des incertitudes permanentes sur le fait de pouvoir ouvrir, ne pas ouvrir, etc. ne facilite pas les choses.

Je pense aussi qu'il y a une information d'une part à faire, mais aussi un réseau à activer qui est celui des experts-comptables. La plupart des entreprises ont un expert-comptable. Je crois que les experts-comptables peuvent jouer un rôle important. Je sais qu'ils sont submergés depuis plus d'un an, mais ce sont eux qui ont véritablement la capacité à faire passer de la manière la plus pédagogique possible les informations relatives à l'évolution de toutes ces aides qui existent à l'heure actuelle.

Je pense avoir répondu à ta question. Tu as raison de nous titiller sur ce sujet en permanence.

Concernant l'amendement, c'est une très bonne idée. C'est pour le fonds Sustegnu, on est bien d'accord, c'est-à-dire les prêts ? Si c'est pour la question des prêts, je n'y vois pas d'opposition.

Les services me font passer un message selon lequel il faut se caler sur les aides d'Etat et le FSN, mais je ne pense pas que ce soit l'objet. Si c'est la question du prêt dans la mesure où on a consommé un 1,8 M€ de la volumétrie de l'ensemble de Sustegnu qui s'élevait à 7,5 M€, je ne vois aucune opposition à ce que l'on puisse permettre aux entreprises du commerce de gros de pouvoir émarger sur ce prêt.

Je n'ai pas l'amendement, je suis désolée, mais personne ne m'a transmis l'amendement en amont. Je pense que les services ont compris Salvezza, il faut se caler sur les aides d'Etat.

Brouhaha.

Je n'ai pas la bonne réponse, je suis désolée...

Le Président SIMEONI

On peut faire une suspension de 2 minutes ?

Le Président TALAMONI

Une suspension de 2 minutes.

La séance est suspendue à 12 h 25. Elle reprend à 12 h 35.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive, pour expliquer en quoi consiste l'accord avec le groupe qui a déposé l'amendement.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Effectivement, les services comme ils sont en visio, avaient confondu Salvezza et Sustegnu. C'est la mauvaise idée de nommer une mesure ou un dispositif du même nom que le programme général. Du coup, il y avait eu une confusion. Moi, j'étais bien partie, je trouvais l'idée très bonne et je continue à dire que l'idée était très bonne. Ce code APE et les commerces qui en relèvent sont tout à fait éligibles à Sustegnu si, évidemment, cette Assemblée le décide.

Il n'y a pas de soucis, l'information qui m'avait été donnée par SMS n'était pas correcte et donc, j'avais bien raison. Il n'y a pas de problème. C'est la distance et le digital qui font que les services n'ont pas compris.

Mais il n'y a pas de souci, on est d'accord avec cet amendement.

Le Président TALAMONI

L'Exécutif est d'accord avec l'amendement de Mme COMBETTE.

Nous allons d'abord voter sur l'amendement de l'exécutif à son propre rapport et ensuite l'amendement de Mme COMBETTE et ensuite, le rapport.

Je mets aux voix l'amendement, la petite modification mais qui a aussi son importance qui a été précisée par la conseillère exécutive.

Il faut un vote formel. J'interroge les groupes. Pour le premier vote, il serait bon de donner la liste des élus et ensuite, on fera autrement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul

LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Jeanne STROMBONI

Les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A corsica indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Nous allons à présent mettre aux voix l'amendement de Mme COMBETTE qui a reçu l'accord du Conseil exécutif.

Mme Nadine NIVAGGIONI : les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI : les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent votent **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI : pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent **POUR**.

L'amendement de Mme COMBETTE est adopté à l'unanimité.

Je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé. On va faire un vote en la forme pour l'ensemble du rapport.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

Mme Rosa PROSPERI

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Jeanne STROMBONI

Les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport n° 126 ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité².

Il reste 25 minutes. On me tend le rapport n° 124.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

* **Raportu n° 124** : Candidature à i dispositivi di u pianu Francia rilanciu numericu in u quattru di a pulitica di trasfurmazione è d'accunciamento numericu di a Cullettività di Corsica

* **Rapport n° 124** : Candidatures aux dispositifs du plan France Relance numérique dans le cadre de la politique de transformation et d'aménagement numérique de la Collectivité de Corse

² Délibération N°21/082 AC

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Vous avez dans ce rapport deux parties : le corps principal, le rapport stricto sensu et en annexe, une note d'étape relative à la démarche « Smart-Isula », la feuille de route numérique, c'est-à-dire le schéma directeur territorial de l'aménagement numérique de la Corse ; document stratégique sur lequel nous avons travaillé, Éric FERRARI, Directeur du numérique de la Collectivité de Corse et ses services et le Conseil exécutif, un document qui a vocation à être présenté, débattu, enrichi, amendé et in fine voté par l'Assemblée de Corse.

Là aussi, la multiplication des rendez-vous, des urgences, des rapports importants et stratégiques fait que nous n'avons pas pu le présenter pour l'instant. Je sais que c'est un élément de frustration pour les services auxquels j'adresse, M. le Directeur, mes remerciements publics pour le travail mené, un élément de frustration important pour les services, pour nous-mêmes et je parle de façon plus globale, pour l'Assemblée parce que ça aurait été à mon avis extrêmement intéressant que nous puissions débattre tranquillement et sereinement, mais le calendrier est tellement raccourci que je pense qu'on ne pourra pas le faire. Ça fera partie là-aussi des choses à reprendre au moment de la prochaine mandature. Les nouveaux élus, dans le cadre de cette mandature, mettront aussi certainement leurs marques et leurs réflexions sur ce document. Ce n'est pas illogique non plus que ça soit acté en début de mandature, plutôt qu'en toute fin.

J'ai tenu quand même à ce que soit joint au rapport ce rapport d'étape qui vous permet de comprendre comment nos candidatures, dans le cadre du dispositif France Relance, s'intègrent aussi dans une vision globale, une vision stratégique qui est déclinée autour de trois ambitions majeures.

Je les rappelle pour mémoire : une Corse connectée, ouverte sur le monde et la Méditerranée. C'est aussi la relation avec le travail en termes d'infrastructures que nous avons mené à bien, le très haut débit, le haut débit. En attendant, pour les communes qui ne verront le très haut débit qu'en 2025, elles ont la possibilité, vous le savez, grâce à un marché qu'on a passé par ailleurs, d'avoir accès d'ores et déjà au haut débit. Ce sont des travaux qui sont en cours, etc., plus les projets de raccordement à des autoroutes de l'information numérique, etc. Faire de la Corse, île montagne, une île connectée à l'Europe, à la Méditerranée, au monde. Ça, c'est le regard vers l'extérieur.

Vers l'intérieur, une île inclusive au sein de laquelle chacun peut trouver sa place avec tout ce qui est formation, tiers lieu, présence dans les territoires, etc.

Enfin, une île résiliente, une île qui s'inscrit pleinement dans notre stratégie globale de transition écologique, énergétique et environnementale. Ça, c'est le schéma global qui aura vocation à être discuté.

En attendant, il ne faut pas laisser passer les trains. Vous savez que France Relance développe dans le cadre du programme global des appels à projets qui ne sont pas configurés pour la Corse. Ça a été un des objets de la discussion. Malheureusement, nous n'avons pas eu totalement gain de cause. Nous aurions bien sûr souhaité qu'il y ait une enveloppe qui soit dédiée à des projets que nous aurions pu discuter ensemble avec le Gouvernement, avec l'Etat et ensuite, faire un appel à projets territorialisé. Vous savez que ce n'est pas la voie qui a été suivie à titre principal. La voie principale, c'est des appels à projets nationaux dans le cadre desquels il faut se positionner.

Dans ce cadre-là, aujourd'hui, nous souhaitons que la Collectivité de Corse se positionne sur différents projets.

D'abord, un appel à projets intitulé « hub pour un numérique inclusif ». Il s'agit en fait de créer un hub en consortium avec les acteurs locaux et parallèlement grâce à une autre opération prévue par l'Agence nationale de cohésion des territoires, de mobiliser deux conseillers numériques à l'animation de cette structure. C'est un financement de l'ordre de 250 000 € pour le hub et 50 000 € par consigne numérique sur deux ans.

Ensuite, deux autres candidatures.

La première candidature concerne le volet donnée de l'appel à projets intitulé « co-construction des services numériques avec les collectivités territoriales » porté également ce projet par l'ANCT. Il s'agit d'obtenir, si nous sommes retenus, un financement de l'ordre de 50 % dans notre stratégie concernant la numérisation des données territoriales. Nous avons inscrit cette opération au BP 2021 pour un montant global de 250 000 €.

Enfin, une troisième et dernière candidature qui concerne un appel à projets lancé dans le cadre de la création, je cite, dans les régions. Ce sont des appels à projets dits régionaux, dans les régions d'équipe de réponse à des incidents cyber dits type CSIRT régionaux. Autrement dit, il s'agit de mettre en place à partir de la Collectivité de Corse un pôle dédié à la cybersécurité ; un pôle qui pourrait bénéficier non seulement à la CDC, mais à l'ensemble des collectivités et à l'ensemble des entreprises.

Voilà donc les trois appels à projets dans le cadre desquels je vous demande d'autoriser la Collectivité de Corse à se positionner. Il est bien évident que si nous devons être retenus, nous reviendrions devant l'Assemblée de Corse pour vous en faire

part, vous présenter et vous faire valider les dispositifs opérationnels tels qu'ils auraient vocation à être mis en œuvre.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Je voudrais donner la parole à ceux qui le souhaitent.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Rapidement. On ne va pas faire un long débat, puisqu'il va s'organiser le moment venu lorsque la présentation sinon d'une feuille de route ou d'une programmation plus assise sur les grands enjeux liés au numérique. Hier, on a évoqué la transition énergétique. Je crois que dans la décennie qui va arriver, notre capacité à être performants sur ce sujet doit être le socle de toutes nos politiques et je crains, en tout cas que, si nous ratons ce train, nous ne soyons pas en situation d'alimenter le château d'eau qui va irriguer toutes les autres politiques. Il y aura obligation d'être au rendez-vous.

Dans l'attente, on vous l'a dit, il ne faut pas rater le train, il y a des appels à projets qui visent à accroître nos capacités, à numériser des données et surtout à être opérationnels face à toutes les cyberdifficultés. Elles sont nombreuses. C'est une thématique à spectre large. Donc, bien évidemment, nous voterons pour cette candidature.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme PROSPERI, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot pour indiquer qu'il n'est pas besoin de rappeler l'importance considérable que va prendre, non pas dans les décennies, mais dans les années à venir le numérique dans nos vies, dans la vie des collectivités, des entreprises et même des citoyens dans leur vie quotidienne.

Nul n'est besoin de rappeler non plus dans quelle mesure la crise sanitaire a accéléré cette problématique. On ne peut donc que se réjouir que dans le cadre de ce plan France Relance, la Collectivité se mette en ordre de marche pour candidater au plus grand nombre de dispositifs possibles et bénéficier de ces dispositions.

Je voudrais attirer l'attention sur une partie du rapport et des dispositifs. Ce sont les actions qui relèvent de la cybersécurité. On va avoir et on a déjà des problématiques importantes à ce sujet et on aura dans l'avenir la nécessité absolue de tenter de se prémunir contre les attaques informatiques qui arrivent à paralyser même des États nations entiers.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que soit permise une piste au niveau de la formation de nos jeunes en matière de cybersécurité, déjà pour faire en sorte qu'une formation puisse être mise en place au sein de l'université de Corse et peut-être même accompagner des étudiants déjà avancés dans leur parcours et qui auraient la possibilité d'intégrer des universités déjà en pointe dans les problématiques et les formations en matière de cybersécurité.

Donc, dans un premier temps, nous pourrions envisager de mettre en place une formation ou des formations au sein de l'université de Corse et accompagner, même financièrement, des jeunes qui nous indiqueraient qu'ils ont l'intention d'engager ou de poursuivre un parcours dans ces domaines-là. Ça va être considérable et indispensable tant pour les institutions que pour le monde de l'entreprise.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Plus de demandes de prise de parole ? Je vais donner à nouveau la parole au Président de l'Exécutif et nous allons voter.

Le Président SIMEONI

Pas d'observation. Merci pour ces interventions que nous partageons totalement.

Le Président TALAMONI

Je vais mettre aux voix ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

Mme Rosa PROSPERI

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Jeanne STROMBONI

Les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport n° 124 est ADOPTE à l'unanimité³.

Il y a une rectification d'erreur matérielle dont je vais vous demander de prendre acte.

ERRATUM
Le Président TALAMONI

Le 26 février dernier, l'Assemblée a voté la délibération relative au plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire. Il convient de modifier l'intitulé de cette délibération en précisant « projet de plan » et non « plan » et ce de manière à le mettre en concordance avec l'article 2 du dispositif.

Je vous demande de prendre acte de cette modification.

On le fait de manière informelle, **nous prenons acte de cette modification⁴.**

Il resterait dix minutes en théorie. Est-ce que vous pensez qu'on peut prendre ce rapport relatif au 700^{ème} anniversaire de la mort de Dante ALIGHIERI. Mais si vous avez l'intention de vous livrer à un débat nourri sur Dante ALIGHIERI ce que personnellement je souhaiterais, mais je ne suis pas sûr que cela se produise. Je vous interroge, est-ce que nous pouvons le prendre dans les dix minutes qu'il nous reste ?

³ Délibération N°21/083 AC

⁴ Délibération N°21/084 AC

Le Président SIMEONI

M. le Président, il y a 2 rapports à passer : Dante et les emplois saisonniers. Ce n'est pas tout à fait le même registre...

Le Président TALAMONI

On va commencer par les emplois saisonniers qui ont l'air de vous motiver davantage, M. le Président du Conseil exécutif...

Je vous donne la parole.

RISORE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

* **Raportu n° 125** : Tavuleddu di l'effittivi : Criazioni di posti staghjunali

* **Rapport n° 125** : Tableau des effectifs : création des postes saisonniers

Le Président SIMEONI

C'est un dossier récurrent. Vous avez été saisis d'un rapport qui répertorie les besoins dans les différents services et qui arrive à un total de 416 mensualités d'emplois saisonniers répartis entre les différentes DGA.

Je rappelle pour mémoire qu'il y avait eu 421,25 en 2019 et 428 en 2020. Donc, nous sommes exactement dans l'épure dont nous avons débattue et dans la reconduction de besoins qui sont parfaitement identifiés et objectivés.

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois qu'il y a un amendement à votre propre rapport.

Le Président SIMEONI

Je le découvre, excusez-moi.

Des besoins supplémentaires ont été exprimés et qui correspondent, pour certains, à de nouvelles missions mises en œuvre au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires, au sein de la direction des milieux naturels.

12 mensualités pour permettre l'ouverture des gîtes de Ghignu ; site qui s'ouvre au public et qui nécessite des renforts saisonniers, notamment en termes de sécurisation et surveillance du site.

Et au sein de la direction des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire, 18 mensualités pour « U mondu di Ditu Mignuleddu », « la forêt enchantée », c'est le fameux site de Tanchiccia. C'est la première fois qu'il ouvre. C'est un produit magnifique sur lequel Saveriu LUCIANI a attiré mon attention parce qu'on a recruté une personne, un emploi pérenne et il y a ce besoin de saisonniers pour pouvoir ouvrir ce site.

Enfin, 18 mensualités supplémentaires pour la forêt et la prévention des incendies pour prévenir la surcharge de travail en période estivale en l'absence d'agents titulaires en cette période de crise sanitaire.

Il faut que je lise l'amendement, M. le Président ? Non ? Tenu pour lu, je pense.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. D'abord, il doit y avoir un avis de la commission des finances sur ce rapport.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Nous allons demander si quelqu'un veut intervenir sur ce rapport. Non ? D'accord.

Nous allons donc proposer au Conseil exécutif et aux membres de l'Assemblée de voter une seule fois sur l'amendement et le rapport puisque l'amendement émane du Conseil exécutif qui a produit le rapport. Si vous ne voyez pas d'inconvénients, nous allons voter une seule fois sur le rapport amendé.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique

ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

Mme Rosa PROSPERI

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Jeanne STROMBONI

Les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci. **Le rapport n° 125 est ADOPTE à l'unanimité⁵.**

On va suspendre la séance parce que je me vois mal expédier Dante ALIGHIERI et les 700 ans qui nous séparent de lui en trois minutes.

Nous nous retrouvons à 14 h 30.

La séance est suspendue à 12 h 57 et reprise à 15 h 20.

Le Président TALAMONI

Nous allons reprendre nos travaux.

Nous allons commencer le rapport n° 166. Il y a une procédure d'urgence à voter et donc, deux mots de l'Exécutif pour justifier l'urgence.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Il s'agit d'un rapport d'information, M. le Président. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième, c'est que la finalisation de la feuille de route a été précipitée avec l'annonce de l'arrivée du Secrétaire d'état au tourisme et donc, les choses se sont accélérées et nous n'avons pu vous présenter le document que très en retard.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais demander aux groupes de voter sur l'urgence, sans la liste des élus.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

M. le Président, les services nous disent qu'il n'y a pas à voter.

Le Président TALAMONI

Même si on ne vote pas le rapport qui est un rapport d'information, il faut que nous retenions l'urgence pour autoriser un débat. C'est une simple formalité. Je ne pense pas que ça pose de problème. On va voter simplement en demandant aux groupes leur position.

⁵ Délibération N°21/085 AC

M. Hyacinthe VANNI : pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR**.

Mme Jeanne STROMBONI : les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI : les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent votent **POUR**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI : pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'urgence est retenue.

La conseillère exécutive a la parole pour présenter le rapport.

TURISMU / TOURISME

* **Raportu n° 166** : **Attualizazione di i dispositivi di sustegnu Salvezza**

* **Rapport n° 166** : **Actualisation des dispositifs de soutien Salvezza**

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci. Normalement, il y a un PowerPoint qui doit être diffusé.

Merci, M. le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers, je vais essayer de vous présenter de manière rapide, condensée, mais quand même le plus précisément possible, cette feuille de route territoriale de relance du tourisme corse qui, comme vous le savez, a été cosignée par le Secrétaire d'état au tourisme, la Ministre en charge de la cohésion des territoires et le Président de l'Exécutif mardi dernier.

La feuille de route du tourisme intervient donc après avec une année 2020 qui, sur le plan touristique, mais d'autres plans aussi, a été catastrophique avec une avant saison qui avait totalement disparu, une haute-saison où le scénario noir a été évité, une arrière-saison qui a été manquée. Nous avons formulé beaucoup d'espoir et en fait, le 6 septembre, nous sommes passés en zone rouge.

Pour synthétiser les effets de cette crise sanitaire sur le tourisme, je vous rappelle que la dépense touristique représente l'équivalent d'1/3 du PIB, qu'il y a à peu près 3 millions de touristes qui viennent en Corse tous les ans. Ça, c'était avant la COVID. Cette année nous avons eu 43 %, sur l'ensemble de l'année, de passagers dans l'aérien, -42 % dans le maritime, un taux d'occupation moyen dans l'hébergement au mois d'août qui n'a été que de 66 %, donc au plus fort de la saison, 45 % au mois de juillet. Une baisse du chiffre d'affaires total dans l'hébergement de -42 % au mois d'août et une baisse de l'emploi salarié de 3,4 % au troisième trimestre 2020.

Tout a baissé, tous les indicateurs sont en négatif, avec une seule augmentation, c'est la location dans le meublés de tourisme qui figure sur les plateformes en ligne. Je ne vais pas citer, mais vous avez bien compris de quelle marque il s'agit. + 36,3 % d'occupation de meublés qui sont en ligne. Retenons ceci pour la suite.

Sur cette situation, le Président avait alerté le Ministre de l'économie, Bruno LEMAIRE, très rapidement, l'ATC s'était mobilisée avec les socioprofessionnels dès le 13 mars d'ailleurs. Le 29 avril, nous avons sollicité le Secrétaire d'état au tourisme pour une audioconférence, avec l'ensemble des acteurs du tourisme corse, pour bien faire comprendre que la Corse allait vivre des heures vraiment difficiles. Souvenez-vous, il n'y avait même de liaisons aériennes et maritimes.

A la suite de cela, en comité interministériel du tourisme, le 14 mai, a été décidé que dans le cadre du plan national de relance du tourisme, soit mise en place une feuille de route spécifique pour les DOM-TOM, qui évidemment pâtissaient fortement de la crise, pour la destination Lourdes, la ville de Lourdes, qui est une ville de pèlerinage, et pour la Corse.

Nous avons obtenu que nous puissions avoir une feuille de route spécifique co-construite, non seulement avec les services de l'Etat, mais également avec les socioprofessionnels du secteur.

Au mois de juin, nous avons constitué 7 groupes de travail thématiques. Nous avons interagi avec les services de l'Etat sur différents points en ayant retenu plusieurs actions. Au mois de septembre, lors de la venue du Secrétaire d'Etat au tourisme à Bunifaziu, au moment de la visite présidentielle en Corse, 7 actions ont été arrêtées.

A la suite de septembre 2020 à avril 2021, il y a tout un travail de négociation qui s'est opéré avec l'État, avec des points de blocage, c'est pour cela que ça a pris du temps, mais aussi avec l'avènement de France Relance qui a conduit à mettre en place des méthodologie un peu spécifiques. La question de la méthodologie de France Relance, nous en avons déjà débattue, elle se fait sur la base d'appels à projets et ni l'ATC, ni les socioprofessionnels n'étaient trop d'accord pour être sur ce type de méthode.

Enfin, nous avons finalisé en avril la feuille de route et la signature a eu lieu, comme vous le voyez, mardi dernier.

Slide suivante, les logos de l'ensemble des socioprofessionnelles qui ont participé et des instances nationales également qui ont participé aux travaux préparatoires à la rédaction de cette feuille de route, au titre desquels notamment, l'UMI de Corse, la Chambre de commerce de Corse, la Federazione di l'uperaghji, le Cercle des grandes maisons, les fédérations de camping, mais aussi les activités de pleine nature, les guides interprètes, les transporteurs de touristes, les compagnies aériennes, maritimes...

Cette stratégie de relance est basée sur 4 fondamentaux, comme toute stratégie de reprise économique et de relance économique. L'idée, c'est d'abord de sauver les entreprises et de soutenir l'investissement. Le deuxième objectif, c'est de sauvegarder les emplois et d'accompagner le capital humain, notamment par la formation. Ensuite, préserver notre offre professionnelle et éviter la concurrence déloyale en luttant contre le paracommercialisme. Et enfin, reconquérir nos parts de marché parce que dans la période post COVID, nous allons être confrontés à une concurrence exacerbée.

Pour ce faire, notre souci c'est véritablement de nous différencier, nous sommes déjà très différents sur la plan touristique, ne fût-ce que parce que nous sommes une île. Néanmoins, il y a d'autres îles en Méditerranée, donc il nous faut une stratégie de différenciation qui joue sur la préservation de notre capital naturel, notre capital patrimonial, culturel, identitaire, tout en ayant une stratégie de réassurance sanitaire.

Juste avant de passer à la déclinaison des différentes actions qui vont être mises en œuvre, notre souci a été de trouver un équilibre entre ce qui pouvait être fait au niveau national, avec ce qu'on appelle les mesures de masse ; correspondre correctement aux attentes des secteurs dans le territoire insulaire, tout en respectant la préoccupation et les préconisations en matière de PADDUC, de développement durable, les orientations du SRDE2I et surtout la feuille de route du tourisme de la Corse qui préconise la transition écologique et numérique de notre tourisme que vous connaissez

puisque vous l'avez votée en 2018. Notre objectif, c'était donc de rester fidèles à nos fondamentaux.

Sur les actions et les déclinaisons opérationnelles, on a voulu une feuille de route, au regard des objectifs que j'ai évoqués, qui soit très opérationnelle et qui puisse être mise en route le plus vite possible.

Il y a 8 actions et je vous présente la première.

Action 1. Elle vise à accentuer le soutien à l'investissement avec un apport renforcé en faveur de projets d'investissement de TPE, de PME et je le dis, parce qu'il faut faire aussi de la communication, des associations. On nous demande souvent aux conseils d'administration de l'ATC, pourquoi les associations ne sont pas prises en compte. Les associations du tourisme sont éligibles à ce dispositif, afin de préparer le rebond, par de l'octroi de subventions directes. Donc, le pilote, c'est l'ATC, mais c'est vous qui avez voté la mesure dans le cadre du plan Salvezza. Il s'agit de 6 M€ qui vont permettre aux entreprises de s'adapter à la crise sanitaire, de compléter les outils dont elles bénéficient déjà, avec une aide directe qui peut aller jusqu'à 120 000 €. Donc, l'appel à projets est parti, il a déjà été publié et les premières instructions de dossier vont se faire très prochainement à l'ATC dans le mois qui vient.

Action 2. La deuxième action concerne la relance en créant une foncière tourisme. L'idée, c'est de monter un outil patrimonial sur le plan financier qui va permettre de sauvegarder et soutenir l'hébergement insulaire. L'outil foncier, c'est tout simplement une société, une filiale qui va être créée par la CADEC. Vous devriez avoir lors de la prochaine session, justement pour aller vite, le rapport de préfiguration de cette société foncière. C'est une SAS qui va permettre d'injecter des fonds propres ou des quasi fonds propres pour permettre aux entreprises de Corse d'hébergement (l'hôtellerie notamment, les campings...) de pouvoir conserver ses murs, pour le dire de manière très crue. L'idée, c'est qu'on évite un mouvement spéculatif à la suite de la crise qui a eu lieu sur certains hôtels ou campings qui sont en difficulté et cette foncière doit permettre, notamment au propriétaire gérant de pouvoir conserver ses murs. En tout cas, c'est la foncière qui prend la relève, qui lui rachète les murs et au bout d'un certain temps, il pourra être le premier à pouvoir réinvestir pour réacquérir son bien.

C'est une technique qui va permettre, par le biais de structures de portage immobilier, de transformer certains établissements. Il n'y a pas que le rachat des murs qui est la mesure la plus forte et la plus emblématique, on espère ne pas y arriver, mais il y a aussi la transformation. Certains vont redéployer leur outil de travail vers d'autres clientèles et donc, par exemple, essayer de cibler le tourisme d'affaires et mettre en place une extension de l'hôtel dans ce sens.

Les sources de financement pour cette foncière que vous aurez à examiner : dans un premier temps, il y a le capital social qui est à réunir au moment de la création de la SAS, un capital social dont le scénario qui nous a été produit par le cabinet d'étude qui est la SCET, qui est une filiale de la caisse des dépôts et consignations, la SAS aurait un capital social de 700 000 € à 74 % détenus par la CADEC, la Collectivité de Corse aurait 5 %, la Banque des territoires 5 % également et d'autres partenaires, d'autres banques de la place pourraient y intervenir.

Une fois que la foncière est créée, elle va procéder à un tour de table pour lever des fonds. La CADEC va faire un emprunt. Ensuite, il y aura la levée de fonds européens, REACT-EU que j'ai déjà évoqué, la Banque des territoires également y participera, France Relance également à travers un instrument financier et également les banques de la place qui se sont montrées intéressées pour participer à ce fonds d'investissement insulaire qui permettra de maintenir la propriété de l'outil productif dans les familles insulaires.

Action 3. Elle consiste à renforcer les projets touristiques par la mobilisation de France Tourisme Ingénierie et Atout France. L'idée c'est de réaliser une mise en tourisme des sites patrimoniaux d'intérêt majeur. Nous avons des échanges permanents avec la direction du patrimoine. L'ATC va essayer de promouvoir plus qu'elle ne le fait déjà la grande traversée de la Corse à vélo parce que le cyclotourisme est un segment de marché qui va être en grande expansion, la Via Sancti Martini, puis le site archéologique d'Aleria est retenu pour une communication, une mise en tourisme que l'on qualifie dans le jargon du tourisme à 360 degrés.

Nous allons, également grâce au soutien d'Atout France et de France Tourisme Ingénierie qui va se matérialiser par un accompagnement en homme/jour. Nous allons identifier des friches touristiques qui existent en Corses et voir dans quelle mesure elles sont réutilisables ou pas, valorisables ou pas dans le tourisme ou dans d'autres secteurs d'activités.

Enfin, nous aurons un soutien pour doper notre projet de tourisme living lab, c'est-à-dire notre incubateur de start-up du tourisme, puisque l'idée étant de faire évoluer notre tourisme vers des innovations, notamment dans le domaine du tourisme durable, mais aussi dans le domaine du numérique puisque l'outil numérique aujourd'hui est fortement utilisé en matière touristique.

Action 4. Cette action que nous allons mettre en œuvre concerne le capital humain. Il ne peut pas y avoir de tourisme sans salariés et surtout, c'est un secteur d'activité qui est fortement intensif en main d'oeuvre et en capital humain. L'idée, c'est d'impulser une montée en compétence des salariés du tourisme par le biais de la formation. L'idée principale est de mettre en réseau, en collaboration avec la direction

de la formation et la conseillère Josepha GIACOMETTI l'ensemble des offres de formation. Vous en avez beaucoup discuté, Mme la Conseillère, dans le cadre du PRIC et des rapports que vous avez présentés il y a un mois. Mais aussi par ailleurs, de sécuriser les parcours professionnels des saisonniers avec la volonté d'expérimenter un CDI quatre saisons, un contrat à durée indéterminée quatre saisons, qui peut sembler relever du paradoxe puisqu'un saisonnier a un CDD. C'est une vieille revendication de plusieurs fédérations de l'hébergement, en particulier le Cercle des grandes maisons, César FILIPPI à l'époque en faisait partie et aujourd'hui, a Federazione di l'uperaghju di u turisimu le revendique également, mais également l'UMI.

Et l'État a accepté que nous puissions avoir une expérimentation en matière de CDI saisonniers dans les mois qui viennent. Ce qui est une très bonne chose parce que c'est un jeu à somme positive pour l'entreprise, pour le salarié. L'entreprise confrontée tous les ans au problème du manque de manœuvre va pouvoir fidéliser son salarié. Le salarié va pouvoir bénéficier d'une formation. Pendant 6 ou 8 mois, il travaille, il a son contrat. Le reste du temps, au-delà d'une période de congés, il va pouvoir se former dans des dispositifs particuliers que nous mettrons en œuvre. Cela pourra se faire aussi dans l'entreprise qui elle-même sera fermée d'ailleurs. Donc, il y a vraiment un jeu gagnant-gagnant. Et pour la personne en tant que telle, il faut reconnaître que ça va être beaucoup plus sécurisant : lorsqu'on a un CDI, on peut aller faire un prêt bancaire, on peut se projeter dans la vie. Ne fut-ce que pour acheter une voiture, il y a des saisonniers qui ne peuvent même pas acheter de voiture. C'est quand même quelque chose de particulièrement intéressant sur le plan social.

Nous allons également soutenir la création d'un village des saisonniers, à la fois de manière concrète et de manière virtuelle, pour offrir un bouquet de services en matière de formation, mais aussi d'information et de mise en relation entre les saisonniers et les offreurs d'emplois. Là-dessus, on devrait pouvoir avancer rapidement avec l'AFPA.

Valoriser également l'alternance et l'apprentissage auprès des acteurs du tourisme et faire en sorte que nos jeunes soient intéressés par les carrières du tourisme, puisqu'il peut y avoir des bonnes carrières à partir du moment où on a des CDI et à partir du moment où on a des rémunérations à la hauteur des compétences développées.

Il y aura un travail mené dans le cadre du PRIC. On pourra également obtenir du FSE, le prochain FSE 2021/2027, pour impulser cette montée en compétences qui est absolument nécessaire pour offrir un tourisme de qualité et pour permettre à une frange de la population d'avoir un niveau de bien-être plus élevé.

Action 5. Elle concerne la régulation de la location meublée. C'est un sujet sur lequel nous avons travaillé à l'ATC et en ligne, disponible sur le site de l'ATC, toute

une étude sur les plateformes de location et l'offre de meublés qui existent en Corse. On a à peu près 50 000 logements à la location. Beaucoup sont déclarés, tout est au clair du point de vue légal, fiscal, etc., etc. La difficulté, c'est qu'il y en a une bonne partie qui passe dans les mailles du filet et surtout, on se retrouve avec une concurrence déloyale pour les hébergeurs des filières traditionnelles.

Il est très important que l'on puisse avoir en la matière une régulation. La législation existe mais elle n'est pas appliquée. C'est une compétence qui est à la fois régaliennne, c'est à l'Etat à faire appliquer ses compétences. D'autre part, c'est une compétence des communes et des intercommunalités. Il y a quand même quelques communes et intercommunalités qui se sont engagées dans ce domaine-là. Mais l'ATC, la Collectivité de Corse et la plateforme des socioprofessionnels sont très demandeurs d'une avancée majeure en la matière. Pour quelles raisons ? Non seulement, il y a du paracommercialisme, de la concurrence déloyale, mais aussi et surtout, notamment dans les grandes villes, dans les grosses stations balnéaires, vous avez un effet d'éviction sur le marché du logement local qui fait que les logements sont réservés pour la location meublée et du coup, beaucoup de locaux ne peuvent plus se loger à des prix décents et même ne peuvent pas se loger du tout, car de toute manière ces logements sont consacrés à la location touristique. C'est un vrai sujet.

Il a été décidé qu'en la matière, nous aurons un comité de pilotage Etat, Collectivité et donc ATC, l'Agence d'urbanisme également sera de la partie, socioprofessionnels et les EPCI, évidemment qui sont en première ligne, et les associations de maires pour trouver les voies et moyens d'avoir une incitation, la plus grande possible, à ce que l'activité de ces meublés soit encadrée. Le petit graphe que vous avez, c'est l'augmentation très, très forte du nombre de logements entiers disponibles à la location qui sont passés de 2018 à 2020 de 34 000 à 50 000. Très, très forte augmentation d'Airbnb, d'HomeAway et d'autres.

La partie déclarée représente déjà 300 M€ en chiffre d'affaires. C'est colossal.

Action 6. Elle concerne l'application de ce que nous avons voté en avril 2018 sur la transition écologique du tourisme insulaire. On est dans l'opérationnalisation. On avait déjà commencé depuis trois ans. L'idée est d'avoir une transition écologique dans le domaine de l'hébergement touristique, dans le domaine de la restauration, mais aussi dans des formes de tourisme, ce qu'on appelle le slow tourisme. Il ne s'agit pas de danser bien sûr, mais d'avoir un tourisme lent, respectueux de l'environnement. Vegu chì v'adurmentate, cercu à discidà vi appena... Le slow tourisme, c'est probablement ce que Jean-Martin MONDOLONI va pratiquer avec son vélo. C'est du cyclotourisme, par exemple, mais c'est aussi des circuits courts en matière gastronomique, etc. En gros, c'est prendre le temps d'admirer et on remplace la notion de tourisme par la notion de

voyage. C'est prendre le temps. Justement, ça correspond à une attente forte des consommateurs dans le contexte que nous vivons aujourd'hui.

Nous sommes, de ce point de vue-là, en partenariat avec l'ADEME. Notre objectif, c'est de développer les écolabels européens avec une ingénierie très forte, il y aura des ingénieurs qui accompagneront les entreprises parce qu'il y a beaucoup de critères dans l'éco-labélisation. Vous avez déjà une opération d'ailleurs qui est partie, c'est Rispettu, dont on a déjà parlé, qui est porté par l'UMIH. Le ministère des affaires étrangères, le MAE, dont dépend le tourisme, je vous le rappelle, a déjà fléché 5 M€ là-dessus. Et, concernant la transition énergétique, nous en avons discuté également en Conseil exécutif avec Jean BIANCUCCI, puisque la PPE, en particulier, pourrait à avoir une ligne qui concerne la transition de tout notre parc hôtelier aux énergies renouvelables.

Il y a un deuxième volet, qui concerne le nautisme et les ports de plaisance. Donc, les ports de plaisance peuvent obtenir la labellisation « ports propres ». L'ATC a la compétence en la matière, elle travaille en collaboration avec l'Office de l'environnement, donc nous allons faire le maximum pour que le plus de ports propres puissent voir le jour en Corse.

L'idée, également, est de positionner la Corse comme une destination écoresponsable en matière de plaisance, parce que vous savez que nous sommes très fréquentés en matière de plaisance, que cela crée des impacts sur les écosystèmes marins et l'idée est véritablement d'avoir un impact le plus faible possible, notamment sur les herbiers de posidonies, mais évidemment d'autres espèces.

On sait très bien qu'il y a des mouillages en dehors des ports, surtout en haute saison, c'est inévitable avec 1 000 kilomètres de côte, donc l'idée est de développer la mise en place d'une innovation que sont les mouillages écologiques, et la Ville de Bunifaziu a en la matière un projet particulièrement innovant.

L'État a déjà fléché 1,2 M€ là-dessus, mais pour les ports, on a véritablement un enjeu de transition écologique, et il y aura des inscriptions au prochain CPER qui seront faites en la matière.

L'action 7 concerne donc une meilleure intégration de l'ensemble des acteurs de la chaîne touristique, avec un exemple particulier, alors on a trouvé cet exemple pour l'instant, mais il pourrait y avoir d'autres idées de meilleure articulation entre les acteurs du tourisme, toute la chaîne touristique, hébergement, restauration, loueurs de voiture, activités de loisirs, etc. Là l'idée que nous avons, c'est la création d'une chaîne d'hébergement insulaire, haut de gamme, écoresponsable, pour donner de la visibilité à l'offre hôtelière corse, ou l'offre d'hébergement en Corse.

Nous allons lancer un appel à manifestation d'intérêt dans ce sens, nous avons un cabinet d'études qui va nous accompagner. Et, l'idée est d'identifier un projet qui pourra mettre en valeur plusieurs établissements qui auront décidé d'avoir une offre singulière, à la fois identitaire, orientée vers la protection de l'environnement et qui se matérialisera par une marque commune, par une centrale d'achat, une centrale de réservation notamment, et donc plusieurs atouts qui leur permettront de donner aussi une vision positive de ce que peut être la destination corse, au-delà de ce qu'elle a déjà évidemment comme atouts.

Bien évidemment, cela pourra être relié avec la foncière, cela pourra être relié avec la promotion touristique et également avec le plan d'investissement du tourisme de montagne, parce que nous avons inscrit cela aussi dans la plan d'investissement du tourisme de montagne. Nous avons répondu à un appel d'offres avec l'ATC, le comité de massif et la direction des dynamiques territoriales. Nous pensons qu'à l'intérieur de l'île, il y a vraiment des choses à faire en la matière, à l'image de ce qui a été fait au Portugal ou en Espagne avec les Pousadas, et les Paradores.

L'action 8, et j'en aurai terminé. Vous la connaissez, c'est la promotion de la destination corse dans un contexte complètement rénové, différent, chamboulé, j'ai envie de dire par la crise Covid. L'idée c'est d'avoir une destination sécurisée, durable et innovante. Il va falloir qu'on tire notre épingle du jeu dans un contexte de forte concurrence.

Dans le cadre du plan Salvezza, il a été voté 6,3 millions pour la promotion de la Corse cette année. Nous avons évidemment sollicité des agences spécialisées, notre Safe Corsica, notre logo, est adopté par de nombreux acteurs, il a reçu les félicitations d'ailleurs d'Atout France et nous avons déjà une première promesse pour les voyageurs qui voudraient nous visiter : « Corsica, sa vraie beauté est intérieure », pour faire plaisir aussi au tourisme et aux acteurs du tourisme de l'intérieur, ça sera décliné dans différentes langues et sur différents marchés.

En synthèse, cette stratégie de relance du tourisme, qui a été co-construite avec les acteurs et avec les services de l'État, a pour objectif donc la transition écologique et numérique du tourisme conformément à notre feuille de route votée en avril 2018. Elle est conforme également à l'annexe 8 du PADDUC, au plan d'investissement pour le tourisme de montagne. Elle pourra aussi évoluer, ce n'est qu'un chemin qui est tracé, bien sûr, avec 7 actions concrètes, mais d'autres choses pourront s'y adjoindre en fonction de l'évolution de la crise ou de la reprise, je l'espère.

Un travail plus approfondi sur la desserte de l'île sera réalisé dans une logique d'articulation entre le tourisme et les transports dans les semaines qui viennent.

Vous savez aussi que nous avons demandé une adaptation du décret du 24 mars 2021 relatif à la compensation des coûts fixes pour les zones de montagne, nous avons beaucoup communiqué là-dessus. Et nous espérons donc que la reprise va s'opérer dans les meilleures conditions possibles, en tout cas nous sommes tous très coordonnés et c'est cette coordination et cette vision commune qui devraient nous permettre de tirer notre épingle du jeu en tant que destination sur le mois juillet et le mois d'août, et surtout de septembre jusqu'au mois de novembre. C'est véritablement là que la différence va se faire, toujours dans une logique évidemment de réassurance sanitaire.

Je vous remercie de votre attention, et puis il y a certaines personnes auprès desquelles je m'excuse parce que c'est la quatrième ou la cinquième fois qu'elles entendent cette feuille de route, notamment toutes ces dames qui sont très présentes au conseil d'administration de l'ATC, et un monsieur aussi, pardon ! Merci !

Le Président TALAMONI

Merci. Les deux commissions qui se sont réunies ont décidé de ne pas émettre d'avis, donc il n'y a pas d'avis à exposer en séance publique et la parole est à qui la demande, dans la limite de 10 minutes par groupe, puisque c'est ce qui a été décidé par la commission permanente.

Mme Muriel FAGNI

Merci. Mon intervention va concerner deux actions, et je laisserai le soin à ma collègue, Nadine NIVAGGIONI, ensuite d'aborder d'autres points.

Merci pour cette présentation.

Moi, je revenir sur l'action 4 qui l'expérimentation d'un « CDI quatre saison ». Vous l'avez bien dit : la Corse est la région qui possède la plus forte saisonnalité de l'emploi, effectivement l'annualisation du contrat saisonnier, cela fait des années que nous en débattons. C'est un véritable serpent de mer, de véritables débats qui ne trouvent jamais de conclusions.

Alors, l'ATC dans le cadre de mise en place d'ateliers qui regroupaient des professionnels du tourisme, la DIRECCTE, l'emploi donc effectivement, les centres de formation, a essayé de chercher des pistes et l'expérimentation d'un CDI saisonnier quatre saisons a été acté.

Alors l'idée première, vous l'avez souligné, mais je vais essayer de rentrer un peu plus dans les détails, c'était que les entreprises de tous les secteurs d'activités se

regroupent afin de partager et de mettre à disposition des compétences au besoin et ainsi optimiser le parcours professionnel des salariés.

Le but, c'est d'être actif socialement et économiquement pour contribuer à une dynamique de développement du territoire, tout en proposant une offre compétitive répondant aux besoins du territoire. Alors vraiment, ces quatre saisons s'appuient sur les savoir-faire et les capacités d'adaptation des salariés permanents qui sont, comme vous l'avez souligné, en CDI et ça c'est très important, ça représente un vivier important.

Sur l'action 5 qui concernait la location des meublés de tourisme, vous l'avez dit, ça connaît un très fort développement et j'ai noté la volonté de mieux cerner cette problématique par la mise en place d'un comité de pilotage. Mais cela suffira-t-il ? Pourquoi ne pas aller plus loin en demandant une adaptation spécifique de la législation sur l'usage du bien ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande.

Mme Pascale SIMONI

Merci, M. le Président.

Après une saison 2020 extrêmement difficile, c'est le moins que l'on puisse dire, la saison 2021 se prépare avec plus d'interrogations que de certitudes.

Dans ce contexte aussi instable, il est nécessaire de gérer la crise en cours mais également de penser au moyen terme. En effet, au-delà de la crise que nous vivons, il faut se projeter et ne pas se tromper dans nos choix en tenant compte de l'évolution de la demande dans un marché ultra concurrentiel. Le modèle des années 80 pour un tourisme de masse, simplement intéressé par les plages et les animations camping, c'est un temps heureusement révolu et aujourd'hui les destinations touristiques vont de plus en plus vers un modèle identitaire, respectueux de l'environnement, spacieux, sain, convivial et sécurisé.

Donc, ce nouveau type de tourisme nous oblige à changer d'échelle, on ne peut plus penser le tourisme par microrégion ou par type d'offres, les moyens d'informations sont tels que le choix des destinations se fait dans une globalité.

Donc, notre patrimoine est un atout primordial et il le sera de plus en plus à la condition qu'il ne soit pas mis sous cloche, mais au contraire complément intégré dans les lieux de vie avec une interpénétration des fonctions.

Par exemple « A Strada Paulina », est typiquement un projet culturel qui aura une forte valeur ajoutée au niveau touristique. Dans ce contexte et même si au niveau économique et fiscal, l'État ne tient pas assez compte de nos particularités, et c'est un doux euphémisme, je me réjouis de voir le principe de besoins spécifiques de la Corse reconnu, au moins dans le cadre de la crise que vit le secteur touristique, et pas seulement le secteur touristique.

Pour parler plus précisément de la feuille de route, je retiens une volonté forte de mettre en cohérence l'offre touristique interne et les attentes de la clientèle.

L'incitation à l'investissement de la fiche action n° 1, est proposée sous forme d'appel à projets et résolument tournée vers la modernisation des outils touristiques. Le taux d'intervention à 50 % avec des possibilités de majoration sera, à n'en pas douter, un levier.

La seule chose que je trouve dommage est que cette action ne soit pas accompagnée de mesures fiscales qui relèvent de l'État, comme le propose, par exemple, M. César FILIPPI que Nanette a cité tout à l'heure, avec un crédit d'impôt à destination des réceptifs professionnels existants et non plus pour leur création.

Par ailleurs, je note la proposition d'une méthode de travail intéressante à travers le tourisme living lab, car dans un contexte de compétition internationale, il ne fait pas de doute que des outils favorisant l'innovation constitueront un avantage concurrentiel.

Pour ce qui est de la foncière tourisme, c'est une idée qui peut effectivement être salvatrice pour certains établissements, mais je pense qu'il faudra être très attentif (du coup, j'ai compris que c'était à une prochaine session) au coût de gestion et aux conditions de contractualisation avec les entrepreneurs du tourisme, car il faudra vraiment trouver un équilibre entre le poids des loyers, la répartition des risques de gestion et le possible rachat des structures portées.

Par ailleurs, l'accompagnement vers une transition écologique est bien entendu une problématique en faveur de l'environnement, mais il faut rappeler également que c'est bénéfique en termes d'acceptabilité sociale des Corses et de promotion touristique.

D'ailleurs, je tiens à saluer l'accompagnement que fait l'ATC sur l'obtention de l'écolabel européen pour les structures touristiques, et j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'assister à ces réunions qui étaient très constructives.

Pour en revenir aux mesures visant à réguler les plateformes telles qu'Airbnb, il me semble que la lutte va demeurer difficile tant que les règles d'exploitation ne sont pas les mêmes que pour les professionnels.

Vous prenez à juste titre, l'exemple des différences des mesures sanitaires imposées aux professionnels et pas aux meublés, mais le problème est que cette différence de traitement l'est dans beaucoup d'autres charges fixes qui sont imposées aux professionnels, donc du coup la problématique n'est pas seulement liée au problème de déclaration en mairie ou de paiement de taxes. C'est un vaste sujet qui occupe souvent d'ailleurs les débats au conseil d'administration de l'ATC.

Je voudrais terminer mes observations en parlant de la fiche action n° 4, concernant les contrats saisonniers, qui est primordiale en Corse par rapport à la forte saisonnalité. La mise en place du CDI quatre saisons, est un élément clé pour le marché de l'emploi, mais également pour la montée en gamme du tourisme en général.

En effet, comment inciter les jeunes à se tourner vers ces formations, si leurs seules perspectives sont des contrats précaires. Au-delà de la stabilité professionnelle, comme cela est d'ailleurs précisé dans le document, il y aurait une réelle montée en compétence qui passera, à court terme, par une structuration de la formation, en espérant que nous arriverons un jour à étaler suffisamment les saisons pour que cette mesure ne soit plus nécessaire.

En conclusion, cette feuille de route fait donc preuve d'innovation et apporte une réponse à bien des problématiques. Ceci étant, les moyens financiers mériteront d'être complétés au regard de l'importance du tourisme en Corse et l'étendu de ce domaine.

Ce document n'est donc pas une fin en soi, mais bien une impulsion qui va dans le bon sens. Du coup, aussi surprenant que cela puisse paraître en ce moment, je reste positive sur l'avenir du tourisme qui a trop souvent été présenté comme un mal nécessaire, alors qu'il est générateur de richesse et donc d'indépendance. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole.

M. Michel GIRASCHI

On avait prévu une intervention à deux voix.

Après l'année noire de 2020, on voit une feuille de route importante qui initie des dispositifs et des axes de travail sur des problématiques concrètes qui sont soulevées parfois depuis des décennies par le monde économique et certains professionnels.

Moi aussi, je ne peux que rappeler l'action inlassable d'un de nos prédécesseurs, César FILIPPI, qui est aujourd'hui Président di A Fidirazioni di l'Uparaghji di u turisimu.

Parmi ces problématiques, j'en relèverai particulièrement trois.

Ce que l'on a qualifié de paracommercialisme et de concurrence déloyale faite aux acteurs professionnels du tourisme, ensuite le CDI saisonnier, la formation aux métiers du tourisme qui est réclamée depuis des années et la menace d'installation de grands groupes d'hôteliers étrangers qui pourraient spéculer sur les ruines des petits hôteliers locaux qui ne réussiraient pas à faire face aux difficultés économiques et systémiques de la profession.

Quand on parle de s'engager contre le paracommercialisme et de concurrence déloyale, il n'est pas question de défendre une niche de quelques professionnels privilégiés, mais au contraire de rétablir la justice et défendre l'économie et l'emploi local.

Clairement, quelles sont les retombées économiques, fiscales et sociales générées par certaines maisons louées en saison, parfois plusieurs dizaines de milliers d'euros la semaine ?

Conforter la montée en compétence et sécuriser les parcours professionnels : il s'agit de sortir des clichés et des stéréotypes qui ont souvent amené les Corses à considérer les métiers du tourisme comme des jobs de saison, pas qualifiés et qui se résumeraient à être un garçon de café pour quelques semaines.

Sur le sujet, il est important de souligner la volonté vers la mise en place, à titre expérimental, d'un CDI quatre saisons, qui s'inspirerait du CDI saisonnier, revendication ancienne et fondamentale, et qui offre de nouvelles perspectives de carrière et de stabilité dans les métiers du tourisme pour les Corses, jeunes et moins jeunes.

Dans ce cadre, la formation est essentielle des activités de plein air jusqu'aux postes qualifiés et de cadres de l'hôtellerie-restauration, en passant par les métiers de la

montagne ou les activités culturelles, les besoins liés à l'activité touristique sont immenses et se déclinent sur l'ensemble du territoire.

Cette feuille de route considère en grande partie les aspirations des professionnels du tourisme et des Corses qui souvent aspirent à un tourisme vertueux, maîtrisé, porteur de développement économique tout en respectant notre environnement.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande. Mme STROMBONI, vous avez la parole.

Mme Jeanne STROMBONI

Merci, M. le Président.

On va intervenir également à deux voix avec Pasquà CARLOTTI.

D'abord, je voulais remercier Mme la Présidente pour avoir essayé de varier un petit peu les plaisirs en nous mettant des superbes photos, différentes à chaque fois, et celle d'aujourd'hui était particulièrement appréciée, parce que c'était le magnifique lac de Tolla, par ma voisine de droite.

Pour revenir à des choses sérieuses et moins amusantes, la crise sanitaire, tellement exceptionnelle, que nous traversons a engendré des dégâts économiques tout autant exceptionnels. Si certains sont déjà palpables, ils vont probablement s'accroître car la pandémie n'est pas maîtrisée et sa durée est une des inconnues les plus préoccupantes. Des effets, dont certains insoupçonnés, pourraient encore malheureusement être dévastateurs dans les mois ou les années à venir.

Tout l'écosystème touristique corse est en danger. La fermeture des bars et restaurants, les déplacements compliqués et limités se sont combinés à la crainte de contracter la maladie pour réduire considérablement la fréquentation touristique. Le flux des passagers parle de lui-même, vous l'avez bien souligné : moins 47,8 %.

La forte réactivité des acteurs publics et privés de cet écosystème touristique évoquée dans votre préambule, a sans doute permis d'éviter des dégâts catastrophiques, mais je rajouterai "pour l'instant".

Les effets d'une prolongation de la situation sanitaire et des mesures de protection de la population qui sont prises, ne pourront être supportés avec la même énergie par des structures déjà extrêmement affaiblies et les dommages seront exponentiels.

Certains projets sont morts avant d'éclore, d'autres sont à peine nés.

Des structures plus solides ont réussi à s'en sortir pendant quelques mois, voire un an, mais combien pourront résister encore ? Et pendant combien de temps ? Le temps, c'est de l'argent.

Les difficultés financières se sont accumulées, certains se sont endettés, des années d'économies ont fondu comme neige au soleil. Il faudra aussi rattraper le retard structurel qui s'est créé. Je parle des travaux de rénovation ou autres, des investissements qui ont été reportés, ce retard va être long et difficile à rattraper avec ces trésoreries exsangues.

Les attentes sont immenses et l'urgence d'y apporter des réponses s'accroît chaque jour.

Le moral est au plus bas chez les professionnels et alors que la saison devrait déjà être lancée, c'est seulement hier qu'un calendrier des réouvertures a été annoncé. Enfin la perspective d'une reprise de l'activité qui se précise. La fin de la souffrance occasionnée par l'incertitude et la sensation que les choses ne vont plus vous échapper.

Les huit actions que vous proposez dans votre feuille de route en accompagnement des mesures d'aides de l'État, vont sans aucun doute aider le tourisme insulaire à respirer et certaines sont déjà activées. Plusieurs ont été énoncées.

Je voulais revenir sur l'action 6 « ports propres », parce que dans l'extrême sud on est assez actifs là-dessus, et la proximité de la Sardaigne particulièrement en avance en matière de ports labélisés propres, c'est aussi un atout qui va valoriser notre île.

Une planification précisant les dates de démarrage et d'opérationnalité de l'ensemble de ces mesures contribuerait aussi à rassurer la population.

J'ai volontairement parlé de respiration, car il est vital pour des entreprises à bout de souffle que ces mesures soient rendues opérationnelles sans perdre de temps. L'accent doit être mis sur celles permettant d'obtenir des résultats extrêmement rapidement afin d'assurer un chiffre d'affaires à court terme pour les établissements.

La situation et les décisions prises par le gouvernement, évoluant quotidiennement, il nous semble souhaitable de continuer à réfléchir à rendre ces solutions efficaces le plus rapidement possible et le calendrier que je vous suggérerai permettrait de suivre le bon timing de chaque action.

Le schéma que vous nous proposez, Mme la Présidente, vient apporter des réponses de relance, il est et se doit d'être, un complément important du plan Salvezza è Rilanciu. Et, notre groupe y est bien sûr favorable.

Rétablir la confiance des professionnels par ces mesures concrètes et également par un dialogue constructif est indispensable pour espérer entrevoir l'avenir sereinement.

Je salue le travail déjà accompli, et je rejoins Pascale SIMONI dans son optimisme, mais nos efforts vont devoir perdurer pour inventer encore et encore des mesures de soutien, de prévention et de relance.

Je pense que Pasquà CARLOTTI va compléter.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Cher collègue.

M. Pascal CARLOTTI

A ringrazià vi.

Le secteur du tourisme, encore plus que la plupart des secteurs économiques, pâtit fortement de la crise que nous vivons actuellement.

Le tourisme, représente plus d'un quart de notre économie et est générateur de nombreux emplois. Nombre d'entre eux sont menacés en cas de reprise tronquée en tout ou partie.

Je vous interrogeais, début 2019, Mme la Conseillère exécutive, par le biais d'une question orale au sein même de cet hémicycle, sur la mise en place d'un CDI saisonnier visant à sécuriser les emplois et à stabiliser les situations des individus. Je me réjouis que cette proposition figure aujourd'hui, sous la forme d'une expérimentation dans le schéma territorial de relance du tourisme que vous nous proposez.

Les parcours professionnels, qui concernent de nombreux actifs, doivent être sécurisés et méritent d'être professionnalisés afin de susciter de nombreuses vocations et de permettre des perspectives de carrières attractives parmi notre vivier de main-d'œuvre locale, mais aussi afin de permettre aux entreprises de proposer un niveau de qualité de service toujours plus important.

Parmi les mesures mises en avant, je note tout particulièrement celle visant à la création d'une « foncière tourisme ». Il est important, notamment via le concours de

la CADEC, de pouvoir dégager des fonds à court terme afin de sauver les entreprises et établissements qui connaissent de grandes difficultés financières.

La mesure qui consiste à racheter les murs des exploitants-propriétaires doit impérativement, au-delà de la priorité donnée à l'exploitant sortant de bénéficiaire de la location, laisser ouverte la possibilité au dit propriétaire de pouvoir racheter ses murs lorsque sa situation financière se sera améliorée afin d'éviter tout risque de dépossession à terme.

Dans l'ensemble, nous espérons donc que ce schéma apportera une réponse efficace à la relance du tourisme. Il s'agit de bonnes bases et d'évolutions intéressantes pour un secteur économique prépondérant sur notre région et qu'il conviendra de soutenir avec force.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, donc Mme COMBETTE, vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

M. le Président, je vous remercie.

Mme la Conseillère exécutive, de façon générale, les actions que vous énumérées dans cette feuille de route pour la relance du tourisme en Corse, nous semblent, au niveau des thématiques présentées, cibler correctement les objectifs à poursuivre.

Sur le plan analytique, en revanche, le contenu des fiches actions nous amène à avoir quelques réserves sur l'application opérationnelle de certaines mesures, car c'est bien là tout l'enjeu de l'efficacité qu'elles sont destinées à produire et même garantir, surtout en cette période de crise inédite.

Je vais aborder quelques actions que vous avez mises en place.

Bien sûr, je vais commencer par la création d'une foncière tourisme qui donne, comme vous l'avez souligné, une bouffée d'oxygène aux propriétaires d'établissements qui sont en grande difficulté, en leur laissant la possibilité de racheter leur bien au bout de quelques années.

Au-delà de cette opportunité financière, on y voit aussi la possibilité d'injecter des fonds pour la réalisation de travaux de rénovation faisant monter en gamme le parc hôtelier de la Corse et offrir un accueil optimal à la clientèle.

Alors, la proposition est très intéressante, mais vous n'évoquez nulle part le financement de cette mesure. Sur quels critères les établissements sont-ils éligibles ? En cas de fonds limités de la structure de portage, comment allez-vous prioriser les aides ?

Ensuite, l'action 3 parle d'un apport d'ingénierie pour des études de sites patrimoniaux emblématiques, mais aussi d'une étude pour l'identification exhaustive des friches touristiques.

Alors, vous avez évoqué dans votre présentation orale la promotion de la GT 20, je fais une petite parenthèse, qui pour moi est une très bonne chose quand on connaît l'importance de la clientèle de vélo, mais je vous l'ai déjà dit, je regrette tout de même que ce parcours exclu bon nombre de microrégions de Corse.

Donc, sur ce projet, de façon globale, vous évoquez 220 000 €. Est-ce le coût global qui est attribué ou est-ce le coût par projet ? Quand on connaît le prix des études, on a un peu du mal à comprendre si c'est global ou si c'est individuel.

Ensuite l'action 4, vous évoquez donc le fameux CDI saisonnier, avec un groupe d'employeurs volontaires. Alors, nous sommes très ravis que cette mesure, qui est chère d'une part au Cercle des grandes maisons, mes collègues l'ont cités, mais chère aussi à notre collègue Camille de ROCCA SERRA qui depuis une dizaine d'années essaye de vanter cette mesure. En effet, les démarches de recrutement dans le secteur ne peuvent être valorisées et efficaces qu'à travers une offre d'un contrat pérenne.

En parallèle, vous mettez l'accent sur les besoins en formations qualifiantes qui correspondraient aux besoins des employeurs. Pour cela, vous souhaitez mobiliser le PRIC, c'est effectivement justement sa mission. Mais ce plan a été signé en 2019 ! On aurait donc peut-être pu mobiliser un peu plus tôt ce PRIC. La crise a accentué les choses, mais le problème de recrutement des saisonniers n'est quand même pas nouveau.

Ensuite, sur la création d'un village de saisonniers. Là aussi, nous trouvons cette proposition intéressante, mais vous ne donnez pas d'éléments financiers, ni de détails de mise œuvre.

À la lecture du rapport, il me semblait que ces tiers lieux étaient physiques, lorsque vous l'avez présenté tout à l'heure à l'oral, il me semble que vous avez parlé de

tiers lieux numériques. Alors, déjà, est-ce qu'ils sont donc physiques ou numériques ? S'ils sont physiques, à notre avis, ils doivent être d'une part territorialisés dans les régions qui sont justement en tension, pour notamment permettre aux saisonniers de rester sur leur territoire et limiter, par là-même, les problèmes de logement. D'autre part, il nous semble que ces espaces doivent se situer dans des lieux emblématiques pour être attractifs et ne pas se substituer aux maisons de l'emploi qui sont déjà existantes.

Maintenant j'en viens à l'action 5, qui est consacrée à la régulation des meublés de tourisme. Je fais juste une petite précision, mais bien évidemment lors de la rédaction du rapport, Ajaccio n'avait pas encore délibéré, donc vous notifiez qu'aucune commune de Corse ne s'était engagée ; je peux dire que depuis lundi, Ajaccio s'est engagée pour la régulation des meublés de tourisme en passant deux délibérations, la première sur le changement d'usage des biens, la deuxième sur l'inscription de ces biens. Donc, j'espère que ça fera des émules et je me tourne vers mon collègue de Bonifacio qui m'en a touché un petit mot tout à l'heure, je pense qu'il va m'emboîter le pas dans cette démarche. Donc, ça c'était une petite parenthèse.

Donc, nous sommes évidemment totalement favorables à la mise en œuvre de cette régulation étendue à l'ensemble de la région et surtout des communes en tension au niveau du logement, mais il ne s'agit pas tout à fait d'une compétence régionale, mais bien d'une démarche individuelle et politique de chaque commune.

Ensuite, la dernière action que nous souhaitons relever, c'est donc la promotion de la destination Corse.

Alors, nous regrettons que dans cette campagne il n'y ait pas de plan de répartition des rôles qui doivent, selon nous, impérativement être attribués et distribués aux différents acteurs publics territoriaux qui sont en charge du tourisme.

Par ailleurs, cette mesure ne précise pas non plus comment l'enveloppe financière qui est dédiée à cet axe va être répartie pour garantir un bon emploi des financements au service d'une relance du tourisme insulaire concertée et responsable.

Les acteurs publics du tourisme qui jouent un rôle majeur dans la structuration, l'animation et la mise en attractivité de l'offre régionale vont-ils être laissés à l'écart de la dynamique de relance avec les effets pervers que cela engendre, tant au niveau de la mise en visibilité et en compétitivité de notre île et de ses territoires, qu'en termes de rationalisation et d'optimisation de l'emploi des financements disponibles ? Cette question nous semble cruciale, elle mérite d'être approfondie.

Enfin, un dernier point concernant l'absence de projection sur le lien entre l'attractivité et les conditions d'accessibilité à la destination.

En effet, comment peut-on envisager de réussir le développement d'un tourisme responsable et profitable au plus grand nombre, qui suppose une mise en attractivité territoriale toute l'année, si nous ne nous assurons pas des moyens par lesquels nous pouvons organiser et garantir une desserte aéroportuaire et maritime complémentaire et compétitive.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme NIVAGGIONI, vous avez la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, M. le Président.

Il y a juste une année, lorsque la commission du développement économique auditaient les socioprofessionnels, et entre autres les socioprofessionnels du tourisme, nous nous disions que nous ne pouvions pas être sur un système d'indemnisation classique, sur des formes de compensation, mais qu'on voyait déjà pointer, face à cette crise, de l'innovation. Et je crois que quand on analyse votre document, Mme la Président, c'est ce qu'il en ressort aujourd'hui, c'est-à-dire que le travail que vous avez fourni va au-delà de mesures de compensation, c'est un véritable, j'ai envie de dire, c'est une rampe de lancement, j'ai presque envie de dire une rampe de relancement, pour jouer un peu sur les mots, mais c'est un peu cela.

On voit bien que face à cette situation conjoncturelle, vous y avez apporté une dimension structurante, et je vais préciser un peu les choses.

Vous rentrez d'abord dans des choses très opérationnelles, et je vais commencer par le CDI saisonnier, vous y apportez un nouveau statut, un statut qui a été pendant longtemps souhaité, on l'avait envisagé sous différentes formes, les socioprofessionnels le voyaient aussi sous une certaine forme. Aujourd'hui, le CDI intersaison arrive, et grâce au PRIC, et je réponds de la même façon à Christelle, grâce au PRIC, les organismes de formation ont pu travailler depuis un an à des hubs intersaison, c'est-à-dire des plateformes de produits de formations qui vont permettre de poser ce CDI, qui n'est qu'un statut, sur des organisations de formation, ça veut dire que des personnes qui étaient jusque-là saisonnières vont avoir maintenant des contrats de

CDI et, de façon alternée, vont aller et en formation et en entreprise sous une forme qui est sécurisée.

Ça c'est quelque chose qui est aujourd'hui organisée, que les organismes de formation ont soumis dans le cadre du PRIC.

Donc, on voit bien que ce n'est pas seulement une vision à court terme et qui va permettre la relance de quelque chose, qui est un levier, mais ce sont des propositions très structurantes et qui étaient attendues depuis longtemps.

Même chose sur la chaîne d'hébergement. Combien de fois l'a-t-on tous pensé ? Évidemment, il est très difficile après d'être en concurrence avec des grosses organisations comme Airbnb ou d'autres, mais nous nous disions tous, et je crois qu'il a d'autres régions, et notamment Biarritz, le Pays Basque qui l'a fait, et ça marche très, très bien. On voit bien que ça donne une identité, ça donne une signature de qualité que nous attendions. Et, on espère que ça sera accompagné, parce qu'évidemment ça demande de grosses organisations à travers des plateformes numériques, etc., etc. Mais, on voit bien que ce sont des choses qui étaient attendues et c'est sans doute, eh bien, dans le malheur, j'ai envie de dire, de la crise que toutes ces innovations sont aujourd'hui lancées.

C'est la même chose pour la foncière tourisme, on voit bien que les appétits sont toujours féroces et notamment en période de crise. Lorsque des biens sont en difficultés, il y a toujours des gens qui sont en attente, des gens qui possèdent beaucoup d'argent et qui sont là prêts à racheter, et notamment sur notre territoire où le tourisme est une activité très prisée.

Cette organisation permet de ne pas laisser échapper des biens, permet au cédant de se refaire, ça lui permet de conserver la jouissance de son bien et d'obtenir de la liquidité jusqu'à ce que son bilan comptable redevienne meilleur.

Donc, on voit à travers cette feuille de route, Mme la Présidente, beaucoup de travail, des perspectives très structurantes qui donnent beaucoup d'espoir.

Le Président TALAMONI

Merci. Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir, même si c'est pour louer le travail qui a été effectué.

C'est juste l'opportunité qui nous est donnée de rebondir par rapport à l'évènement que nous avons connu en début de semaine avec la venue du ministre du tourisme. Moi, je voudrais relever le fait que si, par exemple, hier nous avons eu le malheur de voir certains dysfonctionnements technocratiques mettre en difficulté le fonctionnement de la Corse, je crois qu'on peut quand même se féliciter aujourd'hui de voir qu'une revendication qui est décennale, voire plus, ça doit faire au moins 10 ou 15 ans qu'on entend parler de ce fameux CDI saisonnier, aujourd'hui CDI quatre saisons. Moi, je ne peux que me féliciter que ce soit ce gouvernement-là qui a enfin concrètement répondu à des attentes qui étaient fortes de la part des socioprofessionnels.

Et je tiens à le dire, moi ce que je vois dans ce CDI quatre saisons, tant mieux pour les entreprises, j'ai dans mon environnement proche des gens qui évidemment sont très attentifs à ce qui se passe dans ce secteur, mais j'ai surtout envie d'y voir un formidable geste en direction des salariés. C'est pour eux aujourd'hui qu'il y a une véritable opportunité, celle de pouvoir contracter un emprunt sans avoir à se poser de questions, celle de sortir de ce que l'on appelle tous la précarité. Je crois que c'est vraiment du gagnant-gagnant qui est mis là en perspective.

Moi, je vous le dis sincèrement, je ne vais pas dire le contraire de ce que je disais précédemment, j'avais quelques petits doutes sur ce contrat, j'espère que je serai rassuré. Le doute c'est quoi ? Peut-être, Mme la Présidente vous pourrez me rassurer, c'est que je ne vois pas pourquoi, et vous allez voir, ça rejoint mon intervention devant le ministre, c'est que comme je considère que quasiment toutes les activités qui existent en Corse sont des activités directes ou indirectes du tourisme, comment demain dire qu'à La Poste, par exemple, on ne serait pas face à un travail précaire lié à la saison ? On aura cette difficulté-là à gérer si ça marche, et si ça marche bien, et c'est ce que l'on se souhaite, c'est où est-ce que l'on mettra la limite ? Pourquoi il n'y aurait que les restaurateurs, les hôteliers qui bénéficieraient de ce type d'activité ? Or, demain un coutelier, par exemple, pourrait se retrouver face, en saison, à une surcharge de travail et, on le voit bien dans son activité, il est un peu dans cette situation.

C'est le seul bémol que je mets à cette idée, mais qui paraît être partagée par tous. Quand elles sont bonnes d'ailleurs, les idées elles ont vocation à être partagées par tous. C'est d'ailleurs pour ça que j'ai ce matin interpellé Christelle sur cette bonne initiative qui avait été prise par la mairie d'Ajaccio, qui est souvent d'ailleurs mise en avant aussi par la majorité territoriale. Aujourd'hui on doit être capable de dépasser lorsque c'est bien, lorsque ça va dans le bon sens, on doit tous soutenir.

C'est pour cela que ce qui nous est présenté, et je rejoins Nadine, si j'ai bien fait une synthèse de ce qu'elle a dit, c'est que ce tourisme, je crois, quand même qu'on est train de gagner cette dernière bataille. Je connais peu de gens, ou alors il y a toujours à la marge, et il en faut, c'est l'exception qui confirme la règle, qui considèrent le

tourisme comme une prédation. Il l'est, s'il n'est pas encadré, on est d'accord. Si on laisse faire totalement le marché, si on laisse faire totalement l'argent roi, évidemment alors, il y a un risque, il y a un risque pour notre société, c'est évident.

Là où il semble aujourd'hui que nous soyons tous d'accord, quasiment tous d'accord, c'est que les tourisimes, moi j'aime bien employer cette expression, je le fais à dessein, lorsqu'il est encadré, lorsqu'il est pensé, comme le dit Nadine, comme le montre cette feuille de route, alors c'est une véritable opportunité pour nous, il vaut mieux ça qu'une industrie polluante qui n'est pas maîtrisée.

Nous l'avons montré au Ministre, j'ai développé devant le Ministre et Nanette m'a rappelé, et elle a raison, que l'ATC était vigilante sur le sujet. Je tiens ailleurs, il n'est pas là, mais je sais bien que certains le feront clairement et lui diront, je remercie sincèrement et pour l'engagement fort et déterminé, de François SARGENTINI dans ce projet de corps-morts qui pour moi, là encore, est exactement l'exemple de ce que nous devons faire en matière de maîtrise touristique, de gestion des flux, de protection de l'environnement qui doit être l'élément clé et déterminant.

L'histoire des coffres qui aujourd'hui sera très grandement financé par l'État, financé par la Collectivité, soutenu par le conseil scientifique de la réserve naturelle des Bouches, soutenu par le comité consultatif, un travail main dans la main entre le commune de Bonifacio et l'Office de l'environnement de la Corse, je le dis, c'est le collectif qui nous fera réussir, pour nous, pour les générations futures, et c'est, je crois, dans l'épisode que nous venons de vivre, dans les échanges que nous avons ici, en réalité au-delà des paroles, ce sont les actes, et les actes qui produiront des effets bénéfiques. C'est en tout cas ce que je nous souhaite, et c'est cela, je crois, que sans hésitation nous voterons la feuille de route qui nous a été présentée.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme la Conseillère exécutive, vous voulez revenir sur ces interventions ?

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Il y en a beaucoup. Merci à tous pour vos remarques, vos commentaires, vos suggestions. Je précise que c'est une feuille de route, donc a strada l'emu da fà in seme, et il faudra continuer à l'écrire, à l'agrémenter et à trouver des moyens complémentaires, je suis d'accord.

Très rapidement, Muriel, pour répondre à la question du comment le CDI saisonnier : d'abord il y a un comité de pilotage qui va être mis en place avec services de l'État, parce que ça pose beaucoup de questions en matière de couverture des charges sociales notamment, il faudra aussi qu'on échange avec les partenaires sociaux et nous lancerons un appel à manifestation d'intérêt auquel pourront répondre des groupements d'employeurs. On sait déjà qu'il y a deux, trois groupements d'employeurs qui sont intéressés sur le territoire, pour expérimenter un dispositif qui va être également co-construit.

Concernant les meublés et la question d'adaptation législative, elle n'a pas été retenue à ce stade. Il existe effectivement une loi qui permet une obligation pour les villes de plus de 200 000 habitants ou pour les villes avec une tension sur le logement très forte, qui oblige en fait à déclarer le changement d'usage du bien, c'est le cas de la ville de Paris par exemple, et des grandes agglomérations où il y a beaucoup de meublés de tourisme. Aujourd'hui, les acteurs n'étaient pas prêts à sauter ce pas là, nous avons respecté leur volonté, il n'en demeure pas moins que, compte tenu de l'ampleur du phénomène en Corse, aujourd'hui Ajaccio, Bunifaziu ou Portivechju, mais compte tenu de l'ampleur du phénomène, il faudra qu'à un moment donné il y ait une adaptation spécifique qui soit réalisée, mais qui devra, de notre côté, tenir compte d'une différenciation territoriale. Louer une maison de village, c'est une chose, louer 30 villas à Porto-Vecchio, à Calvi ou ailleurs, c'est autre chose.

Donc, il ne faut pas non plus qu'à vouloir être trop exigeant, on enlève une source de revenus à certains de nos concitoyens qui ne font absolument pas de spéculation. Donc, voilà pour les premières réponses.

Pascale, merci pour ton analyse précise du document. Nous partageons la même vision de ce qu'est le tourisme, ce n'est pas un mal nécessaire, c'est un véritable secteur d'activités producteur de valeurs ajoutées, producteur d'emplois, si tant est, bien évidemment comme le disait Jean-Charles, qu'il soit régulé, qu'il soit encadré, qu'il ne soit pas laissé aux forces du marché. Ça peut être même un secteur innovant, comme l'a dit Nadine, et c'est un secteur qui peut induire des effets leviers d'ordre technologique, dans le domaine de la santé également, dans le domaine des infrastructures. Il y a des destinations qui ont réussi à enclencher ce cercle vertueux grâce au tourisme, tout en respectant leur environnement et tout en ne perdant pas leur identité. Donc, il est possible, et ça existe, il n'y qu'à voir le Costa Rica.

Donc, il y a une trajectoire qui est possible de tourisme durable et je crois qu'on s'y est résolument engagé maintenant depuis 2018.

Concernant les mesures fiscales, Pascale, et les demandes en matière de crédit d'impôt. Je tiens à préciser que pour l'instant, dans le cadre de Salvezza, les demandes

en matière de crédit d'impôt ou, par ailleurs, de prise en charge des charges fixes, des coûts fixes des entreprises du tourisme, n'a pas encore reçu de réponse de la part de l'État. Il n'en demeure pas moins que nous restons très vigilants sur ce point et que très certainement, le PGE ne permettra, et l'endettement des entreprises, ne permettra pas à lui seul de régler la situation, surtout si nous n'avons pas une saison 2021 à la hauteur des espérances que je formulais tout à l'heure, et il y a quand même une part d'incertitude qui demeure au regard de l'évolution des variants.

Concernant la foncière, vous aurez un rapport là-dessus sur la constitution de la foncière. Il est bien évident que ce n'est pas une foncière pour faire de l'argent, pour le dire crument. C'est une foncière pour aider, c'est une foncière pour sauvegarder les murs et pour que les propriétaires puissent conserver leurs murs au moins sur le long terme, et une foncière qui puisse accompagner le changement, la transformation. Donc, la foncière elle aura des coûts qui devront être couverts, bien évidemment, des coûts d'exploitation, mais il est hors de question que ce soit une foncière qui soit là pour faire des bénéfices, justement on cherche à éviter la voie spéculative.

Je pense que j'ai répondu globalement à Pascale.

Michel, je suis d'accord avec toi, aujourd'hui le paracommercialisme touche l'hébergement, il touche la restauration, mais il touche aussi les activités de pleine nature, il touche le transport, la location de voitures, il touche beaucoup de pans de l'activité touristique, et cette ubérisation est absolument néfaste à l'activité traditionnelle, l'activité formelle qui elle paye des impôts, paye des employés, fait de la recherche de qualité. Donc, ça touche tout le monde. Il faut faire très attention parce qu'une fois qu'on a franchi un certain seuil, on peut se retrouver dans un cercle vicieux et ne plus en sortir, à l'instar de certaines destinations touristiques.

Donc, je suis tout à fait d'accord, il faut être d'une vigilance extrême par rapport à cette ubérisation de l'économie, mais c'est parfois difficile à le faire comprendre aux services de l'État qui n'ont pas l'impression que l'on est dans une situation où l'économie informelle est fortement développée.

Concernant Mme STROMBONI, effectivement la question des ports propres est fondamentale. Les ports de plaisance, je crois que nous en avons 22, donc c'est essentiel et il y a une véritable carte à jouer parce que de toute manière la Corse à 1 000 kilomètres de côte, les bateaux viennent de toute façon, donc quoi qu'il en soit, autant tirer de la valeur ajoutée et des emplois. Les métiers de la mer aussi c'est très important, autant jouer cette carte-là à fond, parce que nous sommes une île, à l'image de ce qu'a fait la Sardaigne.

Et là, je réponds aussi à Jean-Charles, nous l'avons évoqué en ton absence, effectivement le projet de mouillage organisé, innovant et écologique, et j'avais cité, à cette occasion, le travail de l'Office de l'environnement.

Sur l'opérationnalisation du calendrier, moi ce que je peux vous proposer, de manière très concrète, c'est qu'à l'instar de ce que nous avons dit ce matin pour Salvezza, à partir du moment où on va réunir la commission sur l'état d'avancement de Salvezza à Rilanciu, on fera un point et un calendrier sur la feuille de route du tourisme, si cela vous convient, moi je n'y vois aucun inconvénient, bien au contraire. Il y a déjà des mesures qui sont en route, la mesure 1, la mesure 2, etc.

Christelle, merci pour ton analyse très précise du document. Je comprends que cela t'ait fortement intéressé en tant que Présidente de l'Office du tourisme intercommunal de la CAPA.

Sur la création, je te le rappelle, ça manque des fois de précision à certains endroits, parce qu'il y a encore des discussions, et mes montages techniques surtout, qui sont à opérationnaliser bien sûr, qui sont à finaliser surtout.

Sur la foncière, comme je le disais tout à l'heure, il y a un rapport de préfiguration qui va vous être proposé.

La sélection, il y a déjà une trentaine d'entreprises qui ont interpellé la CADEC et c'est après, le conseil de surveillance de toute manière de la CADEC qui sélectionnera. Ça va être une SAS complètement disjointe de la Collectivité de Corse, on laisse faire le métier à ceux qui savent le faire, bien évidemment. Donc, voilà comment les choses vont se passer, avec une priorisation des aides, littoral, intérieur, les deux bien évidemment, et en fonction évidemment de l'urgence de la situation et de la rentabilité des dispositifs.

Concernant Atout France, sur les 220 000 €, c'est un accompagnement qui n'est qu'un accompagnement en homme/jour, qu'ils ont estimé eux comme valant 220 000 €. Donc, en fait, c'est une expertise technique qui est apportée, on ne va pas toucher 220 000 €. Ce sont des ingénieurs et des spécialistes permettant la mise en valeur des projets que j'ai indiqués.

Et concernant la GT 20, je t'ai déjà répondu au conseil d'administration de l'ATC : la GT 20 c'est comme le GR 20, il y a une dorsale, elle traverse toute la Corse, elle va dans des territoires qui en général ne sont pas trop traversés. Donc, elle ne passe pas par Ajaccio. Par contre, Christelle, il existe une boucle locale et un autre projet qui est le projet « INTENSE », auquel participe la CAPA, auquel participe la Balagne bien sûr, Portu également et ça s'appelle les « boucles locales ». Rien n'empêche de faire des

transversales, des « mare à monti » à vélo, pour ceux qui en ont envie, entre les boucles locales et la dorsale. Tout le monde est le bienvenu, bien sûr.

Et, les panneaux de signalisation du GT 20 seront posés d'ailleurs le mois prochain et ils correspondent à une nomenclature bien spécifique. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Le CDI saisonnier, j'apprends qu'il a plusieurs pères, c'est comme dans « Trois hommes et un couffin ». Donc on va rendre à César ce qui lui appartient, César FILIPPI et Jean-Pierre PINELLI, et Camille, ça fait trois pères, c'est bien, j'espère qu'il aura au moins une mère. Donc voilà, c'est parfait.

Pour les formations qualifiantes et pour le PRIC, Christelle, je te rappelle que le PRIC, et je parle sous le contrôle de Josepha, a déjà mobilisé des dispositifs de formation concernant les métiers du tourisme. On va accentuer la mise en œuvre, comme l'a rappelé Josepha le mois dernier. La cellule mission et prospective est mobilisée pour établir les diagnostics et accompagner la définition des besoins des professionnels. On va travailler ensemble. Il y a un avenant de 3,8 M€ qui est passé à la dernière session sur ce plan-là.

Sur le village des saisonniers, il va être à la fois physique, tu vois tu vas être comblé, et numérique. Physique dans un premier temps, en un endroit central qui sera Corti, à l'AFPA de Corti, avec la possibilité ensuite de développer ça sur les antennes des AFPA territorialisées. Il faut se rappeler l'échec de la maison des saisonniers qui était à Porto-Vecchio. Il faut faire attention là-dessus, il ne s'agit pas de monter des murs pour le plaisir de monter des murs. Aujourd'hui, avec le numérique et une application, les saisonniers arrivent vite à se connecter. On va être très vigilants là-dessus, il y a un groupe de travail qui va être organisé.

Sur la régulation des meublés, bravo aux communes comme la vôtre qui s'y sont engagées. Bien évidemment, on espère aller plus loin parce que je pense que ça va faire florès et on travaille avec la FROTSI également, la fédération des offices du tourisme sur le sujet.

Sur la promotion de la destination, le rôle des acteurs publics territoriaux et donc des offices du tourisme intercommunaux n'est absolument pas négligé. Plusieurs réunions ont eu lieu cette année ; une réunion a eu lieu cette semaine, Ajaccio n'était pas présent, mais ce n'est pas grave. Evidemment, la promotion de la destination concerne la Corse et l'ensemble des territoires. Lorsqu'on vend la « destination Corse », on vend l'ensemble de la destination. Il n'en demeure pas moins que nous, nous avons lancé une campagne sur tous les territoires de Corse et nous faisons la promotion dans toute la presse spécialisée par numéros spéciaux de chacun des territoires.

L'attractivité à l'année, bien évidemment nous y sommes favorables, c'est pour ça qu'il faut un CDI qui corresponde à une dessaisonalisation de l'activité.

Merci, Nadine, pour tes commentaires. La crise a révélé la vulnérabilité de notre tourisme, mais ce tourisme et cette crise sont aussi des opportunités de changement dans lesquels on doit résolument s'engager. J'ai répondu à M. ORSUCCI en même temps que je répondais à Marie-Pascale SIMONI.

Merci à tous pour vos commentaires. Maintenant, il n'y a plus qu'à faire.

À ringrazià vi à tutti !

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il n'y a pas de vote, **l'Assemblée prend acte de la présentation de ce rapport⁶**.

Nous passons aux deux rapports suivants qui vont être examinés conjointement, selon ce qu'a décidé la commission permanente : à savoir, le rapport n°164 et le rapport n° 165.

Ces deux rapports vont être examinés conjointement. La commission permanente a prévu 10 minutes par groupe pour l'ensemble des deux rapports, bien entendu. Voilà comment les choses vont se passer.

On va voter l'urgence une seule fois pour les deux rapports. Je vais demander au Président du Conseil exécutif de dire deux mots pour justifier l'urgence et ensuite le débat.

Le Président SIMEONI

Sous votre contrôle, M. le Président de l'Assemblée de Corse, il n'y a pas besoin de voter l'urgence, c'est un rapport d'information.

Le Président TALAMONI

Oui, mais pour autoriser le débat.

⁶ Délibération N°21/086 AC

Le Président SIMEONI

D'accord.

Je pense qu'il y avait urgence à statuer sur ce rapport de l'autorité de la concurrence avant la fin de la mandature. Il était aussi urgent de permettre à la conférence sociale qui avait été saisie en amont de l'avis de l'autorité de la concurrence de s'exprimer sur les conclusions de l'autorité.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais faire voter l'urgence. On va demander aux présidents de groupes de donner le vote des groupes.

M. Hyacinthe VANNI : pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » votent **POUR**

M. Petr'Antone TOMASI : pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés votent **POUR**.

Mme Mattea CASALTA : les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Christelle COMBETTE : les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » votent **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI : pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou votent **POUR**. On l'attendait tellement, on vote **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** » votent **POUR**.

Le Président TALAMONI

L'urgence a été adoptée.

Il reste à présenter ces deux rapports. Vous avez la parole, M. le Président de l'exécutif.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 164 : Raportu d'infurmazione nantu a l'avisu di l'auturità di a cuncurrenza nantu à u settore di distribuzione di u carburante stradale**

* **Rapport n° 164 : Rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la distribution de carburant routier**

ET

* **Raportu n° 165 : Raportu d'infurmazione nantu à l'avisu di l'auturità di a cuncurrenza nantu à u settore di a grande distribuzione principalmente alimentare**

* **Rapport n° 165 : Rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire**

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

Rapidement, puisque nous avons, les uns et les autres, pris connaissance et travaillé sur ce rapport de l'Autorité de la concurrence. Quelques mots sur le contexte qui a présidé à la saisine de l'Autorité de la concurrence, première partie ; deuxième partie, rappel des préconisations de l'autorité de la concurrence ; troisième partie, propositions, au moins pour en prendre acte, du Conseil exécutif de Corse, étant précisé que ces propositions résultent d'un débat qui s'est tenu au sein de la conférence sociale, en présence du Président de l'Assemblée de Corse, du président du CESEC et des principaux protagonistes de ces deux dossiers, puisqu'il y a d'un côté, la question du prix des carburants et de l'autre, la question des prix de produits de consommation courante.

Je rappelle que j'avais proposé le principe d'une conférence sociale à la fin de l'année 2018, au moment de la crise des gilets jaunes et que cette conférence sociale a été instituée par une action conjointe du Président de l'Assemblée de Corse, de la Présidente du CESEC et de moi-même. Elle a réuni plusieurs dizaines de participants dans le cadre de deux groupes de travail : le premier consacré à la question du prix du carburant et le deuxième constitué à la question des prix des produits de consommation courante.

Je consacre mon exposé de l'instant à la question du prix du carburant. Il y a donc eu 4 réunions, 18 et 25 janvier, 8 et 15 février derniers. En tout, 8 réunions avec un total d'environ 45 personnes qui ont participé à ces réunions. Il y avait autour de la

table, les syndicats, les représentants des collectifs et associations, notamment le collectif contre la cherté du carburant en Corse, des représentants des gilets jaunes et les différents collectifs citoyens qui se sont créés au moment de la crise, des collectifs plus ou moins éphémères. Il y avait aussi, et c'est ce qui a apporté la plus-value au travail que nous avons fait, les principaux acteurs de la chaîne de distribution et de commercialisation du carburant en Corse.

Suite à ces travaux, nous avons dressé un constat sur lequel je reviendrai. Il convient de rappeler que la Préfète de Corse a exercé une double saisine. D'une part, elle a saisi la direction de la concurrence et des fraudes pour travailler sur la question d'un éventuel abus de position dominante ou d'éventuelles irrégularités d'un point de vue du droit de la concurrence. Cet avis, ou ce rapport, de la direction de la répression des fraudes n'a jamais été rendu public et ne m'a jamais été communiqué notamment, n'a jamais été communiqué à la Collectivité de Corse, bien que j'ai saisi à 2 reprises la Préfète de Corse d'un courrier à cette fin. Je tenais quand même à le faire remarquer.

Il y a eu également la saisine de l'Autorité de la concurrence le 11 février 2019. Je rappelle que l'Autorité de la concurrence a mis 18 mois pour rendre son rapport, ce qui conduira, je l'espère, l'opposition à relativiser ses critiques sur la prétendue lenteur dont ferait part la Collectivité de Corse, qu'il s'agisse de ses services ou de son Conseil exécutif. Donc, 18 mois d'instruction ainsi que de rapports en Corse, avec notamment des auditions qui ont été relativement larges mais qui ont laissé un petit goût d'inachevé à certains dont je fais partie. Je note d'ailleurs que la plupart des observations que j'ai pu faire lors de la demi-heure que m'a consacrée fort obligeamment l'Autorité de la concurrence, ne figurent pas dans le rapport restitué, dont acte. Je n'en conçois pas d'aigreur, mais je sais aussi que beaucoup d'acteurs, notamment des syndicalistes, ont regretté que ce qu'ils avaient dit avait été soit trop court, soit non repris.

Toujours est-il que le rapport a été rendu le 17 novembre 2020. Ce rapport de l'Autorité de la concurrence est organisé autour de 2 parties, sur la question du prix du carburant : une première partie qui récapitule la structure de la chaîne de distribution et de commercialisation du carburant en Corse et une deuxième partie qui est consacrée à l'analyse de la situation ainsi qu'aux préconisations de l'Autorité de la concurrence.

Quelques mots rapides. Je rappelle la structure assez complexe.

L'approvisionnement de la Corse s'effectue par l'intermédiaire d'une société DPLC, la société RUBIS TERMINAL est l'actionnaire majoritaire par ailleurs, et donc DPLC, le stockiste du carburant du territoire. Au sein de cette société il y a Rubis Terminal qui en est l'actionnaire très largement majoritaire ainsi que TOTAL et DELEC.

Les actionnaires ont confié la planification des approvisionnements en produits pétroliers des 2 dépôts, Aiacciu et Lucciana à RUBIS ENERGIE.

Les 3 sociétés ont par ailleurs conclu des contrats d'affrètement avec une compagnie maritime. Les différents produits proviennent de la zone Fos-Lavéra, seul port de la façade méditerranéenne française proposant ses produits en chargement navire. Il y a donc 2 sites de stockage exploités par DPLC. Les produits sont acheminés par voie maritime avec une forte saisonnalité. Les produits sont ensuite transférés par un sea-line associé à une canalisation terrestre.

Les principaux clients des dépôts pétroliers de Corse sont les stations-service terrestres et maritimes, les aéroports, les revendeurs en fioul domestique. Il y a ensuite des transporteurs et enfin un réseau de distribution avec des grossistes et stations-service.

Ceci étant rappelé, qu'a constaté l'Autorité de la concurrence ? Des coûts plus importants en moyenne que sur le continent à la pompe, ce que nous savions déjà, dans des proportions qui avaient au demeurant été identifiées de façon exacte, notamment par la Collectivité de Corse à travers l'AMO qu'elle avait sollicitée et un surcoût qui avait été constaté et objectivé notamment pendant les travaux de la conférence sociale. L'Autorité de la concurrence en synthèse dit la chose suivante : « insularité, transport maritime, acheminement routier des carburants jusqu'aux stations-service également plus onéreux, les reliefs montagneux allongeant les temps de transport, saisonnalité de la demande liée à l'affluence touristique, gestion des stocks en flux tendus, dépôts pétroliers de la Corse avec une faible capacité de stockage et donc, des surcoûts de gestion. Une accumulation à toutes les chaînes de la distribution de surcoût par rapport à situation normale telle que sur le territoire continental.

Sur le plan concurrentiel, le secteur est par ailleurs très concentré à l'aval, la vente au détail dans les stations-service se caractérise par un oligopole de 3 réseaux de distribution. Chacune des 133 stations-service de l'île est rattachée à l'une de ces 3 structures. Par définition, ce type de situation peut conduire à des surcoûts qui peuvent dégénérer au plan pénal en abus de position dominante, mais des abus de position dominante qui n'ont en aucun cas été constatés, ni caractérisés par l'Autorité de la concurrence.

Une fois qu'elle a objectivé ces surcoûts et la raison de ces surcoûts, sur lesquels nous sommes globalement d'accord, l'Autorité de la concurrence a proposé un certain nombre de pistes de travail et en a écarté d'autres.

Elle a proposé un certain nombre de pistes. Quelles sont-elles ?

D'abord, la réglementation des prix sur le fondement de l'article L410-2, un mécanisme de réglementation des prix qui existe déjà dans les départements et régions d'Outre-mer.

Par ailleurs, la proposition d'abaissement des seuils de contrôle des opérations par rapport à ce qu'est le droit commun et également des mesures d'ordre structurel à savoir : premièrement, l'autorité de la concurrence rappelle que lorsqu'il y a des produits stratégiques qui sont gérés dans un cadre monopolistique ou oligopolistique, cela peut justifier l'intervention forte de la puissance publique pouvant aller, comme cela a été le cas pour un pipeline en Seine Maritime jusqu'à la constitution d'une société d'économie mixte.

Ce cadre juridique est évoqué pour mémoire par l'Autorité de la concurrence mais ne va pas jusqu'à préconiser cette mesure, se contentant de proposer la désignation de 2 commissaires du Gouvernement avec des pouvoirs de contrôle au conseil d'administration, avec la remarque qui coule de source, c'est que l'Autorité de la concurrence considère que le contrôle de la puissance publique peut et doit être exercé uniquement par des représentants de l'Etat.

Vous ne serez pas surpris que je dise tout de suite à ce seuil de mes explications et de ma présentation que ça ne fait pas partie de la vision du Conseil exécutif de Corse, ni d'ailleurs de l'ensemble des participants à la conférence sociale qui considéraient qu'à tout le moins, si présence de la puissance publique il doit y avoir, il est évident qu'elle doit être représentée par la Collectivité de Corse, éventuellement aussi la présence de l'Etat, mais qu'en aucun cas, la Collectivité de Corse ne saurait être écartée de la mise en oeuvre de ce contrôle par la puissance publique.

En ce qui concerne les mesures d'ordre conjoncturel, l'Autorité de la concurrence préconise de renforcer l'accessibilité au dépôt de stockage de l'île pour pouvoir procéder à un certain nombre de contrôles, notamment en pleine saison, pour vérifier qu'il n'y a pas de dérapages dans les prix ou dans les marges qui sont pratiquées.

La mesure-phare éventuellement envisageable restant la réglementation des prix sur le marché des carburants en Corse, sur le fondement de l'article L410-2 du code du commerce, qui est le fondement de ce type de mesure telle que mise en oeuvre dans les départements et régions d'Outre-mer.

Après avoir rappelé ces pistes de façon relativement vague, l'Autorité de la concurrence a, par contre, écarté de façon définitive dans son avis, mais peu argumentée à notre sens, la piste d'un allègement de la fiscalité des carburants, en considérant que « cet effort budgétaire supplémentaire ne serait pas répercuté dans les prix payés par le

consommateur final, mais (cet effort budgétaire) capté par un surcroît de marge des opérateurs ».

Ce risque d'une captation d'une fiscalité avantageuse au profit d'opérateurs intermédiaires, au détriment du bénéficiaire final est bien sûr un risque qui a été parfaitement objectivé dans le domaine de la fiscalité du carburant et ailleurs, mais l'existence de ce risque ne suffit pas, selon nous, à invalider la piste d'une fiscalité particulière et ce d'autant mieux, et je vais vous le démontrer maintenant, qu'à notre sens, c'est la fiscalité particulière seulement, pas exclusivement, mais c'est grâce à l'adjonction d'une fiscalité particulière aux autres mesures que nous allons proposer que nous pourrions avoir la garantie d'avoir un prix à la pompe qui soit le plus bas possible. Cela participe de la cohérence d'ensemble des propositions du Conseil exécutif qui sont versées au débat, puisqu'il s'agit aujourd'hui simplement de prendre acte de ce rapport et d'organiser un débat comme nous nous étions engagés autour de son contenu.

Les pistes de travail qui vont être maintenant évoquées ont bien sûr vocation à être approfondies, débattues, discutées et sans doute votées si l'Assemblée de Corse, dans le cadre de la prochaine mandature, le considère justifié.

Quelques mots sur la philosophie générale qui a guidé les propositions et je crois que c'est essentiel de le rappeler.

La Corse est un territoire insulaire. Par définition, un territoire insulaire est souvent un territoire captif, et dans beaucoup de domaines, notamment dans les domaines stratégiques, on peut se retrouver face à des situations de monopole ou d'oligopole. Ça vaut pour les carburants, ça vaut pour la grande distribution (les grandes et moyennes surfaces), ça vaut pour les transports, notamment maritimes, ça vaut pour les déchets.

Notre philosophie de base, c'est que pour éviter tout risque ou toute réalisation du risque d'une entente, d'un abus de position dominante, ou de surmarge, de profit excessif, ou de situation contraire aux exigences de l'intérêt général, il est important que dans ces secteurs stratégiques, où il y a une situation de monopole ou d'oligopole d'intérêt privé, il est important que la puissance publique intervienne pour réguler et pour vérifier qu'il n'y a pas de dérives. C'est par exemple la recherche d'un point d'équilibre entre l'intérêt général et l'activité privé parce que nous ne sommes pas dans un système étatiste, la Collectivité de Corse n'a pas vocation à se substituer aux opérateurs privés.

Par contre, nous considérons que la Collectivité de Corse a vocation à réguler et à vérifier, dès lors qu'il y a un marché captif et une situation de monopole et d'oligopole, que les opérateurs privés ne se placent pas en situation d'entente illicite, ne

se placent pas en situation d'abus de position dominante et ne profitent pas de la captivité du marché pour dégager des surmarges ou des marges excessives.

C'est la théorie que nous avons formalisée du bénéfice raisonnable, par exemple le bénéfice raisonnable que l'on retrouve dans le contrat de délégation de service public, à la fin, lorsque l'opérateur privé délégataire de service public a payé des salaires, et le juste salaire, lorsqu'il a mis en œuvre le refinancement ou la mise à niveau des infrastructures qui servent au service public, par exemple la flotte maritime, lorsqu'il a tout payé, il lui reste un bénéfice. Ce bénéfice, l'opérateur privé doit accepter qu'il soit et qu'il ne soit rien de plus qu'un bénéfice raisonnable. Nous ne sommes pas dans une logique de marché débridé où les opérateurs pourraient, chaque fois qu'il y a intérêt général, librement dégager des profits uniquement par la loi du marché. Ça, c'est la philosophie que nous avons mise en avant dans tous les domaines que je viens d'évoquer et voilà comment nous souhaiterions la décliner dans le cadre de la vente de produits carburant.

En ce qui concerne la vente de produits carburant, comment voyons-nous les choses ?

Que nous dit aujourd'hui l'Autorité de la concurrence ? Elle nous dit, que ça soit au niveau de DPCL, que ça soit au niveau des distributeurs et grossistes ou que ça soit au niveau des stations-service, il n'y a pas de surmarge identifiée. C'est-à-dire que la marge qui est faite, est une marge normale, équivalent à celle qui est autorisée, y compris dans les systèmes régulés comme les départements et régions d'Outre-mer et le surcoût est un surcoût qui est induit par des contraintes objectives sur lesquelles on ne peut pas agir. Par exemple, l'insularité avec le surcoût de transport maritime, par exemple les frais de gestion des infrastructures de stockage avec deux infrastructures de stockage de taille réduite, par exemple la saisonnalité qui implique des changements dans l'organisation de la gestion, et enfin l'organisation du réseau de stations-service avec 133 stations-service sur le territoire insulaire, et notamment un certain nombre de stations-service qui sont dans des régions rurales de l'intérieur ou de montagne et qui, par définition, ont un surcoût pour la livraison du carburant et ont également un surcoût par rapport au seuil de rentabilité, avec des effets de masse qui sont très inférieurs à ce que fait une station dans un environnement urbain, par exemple.

Étant précisé que sur le continent, ce qui conduit à abaisser le prix moyen à la pompe payé par le consommateur, c'est le fait que les grandes surfaces délivrent du carburant et qu'elles le font pratiquement à prix coûtant, parce que la vente de ce carburant est un produit d'appel pour la clientèle pour contribuer à renforcer les flux qui fréquentent les magasins. Nous bien sûr, et nous l'avons dit lors de la conférence sociale, nous ne souhaitons pas que les grandes surfaces, dont nous considérons que trop souvent elles sont dans une extension qui porte atteinte au commerce de centre-ville, au

commerce de proximité et a des effets déséquilibrants, puissent vendre en Corse du carburant.

Une fois qu'on a identifié ce mécanisme, que peut-t-on faire ?

Première proposition, c'est effectivement de vérifier qu'il n'y a pas de surmarge. Pour vérifier qu'il n'y a pas de surmarge, il y a en l'état actuel les pouvoirs à renforcer des autorités qui ont un pouvoir d'investigation et de police au sens d'investigation réglementaire, (je pense par exemple à l'Autorité de la concurrence et autres), c'est ce que dit l'Autorité de la concurrence lorsqu'elle dit, « on peut faire des contrôles aléatoires, etc. », ça ne concerne pas la Collectivité de Corse. Par contre, le contrôle pérenne, comment peut-t-il s'organiser ? Par exemple, à travers la présence de censeurs ou de représentants de la puissance publique au sein des conseils d'administration, des structures qui sont en situation de monopole ou d'oligopole (par exemple, la structure DPCL / RUBIS qui est en situation de monopole), il est tout à fait, à notre avis, légitime et envisageable que la puissance publique soit présente au capital pour vérifier les opérations, pour avoir un regard, à condition bien sûr que cette présence ne soit pas une présence de pure forme, qu'elle ne vienne pas simplement servir de caution, mais que les censeurs qui représentent la puissance publique aient véritablement accès à toutes les informations et puissent exercer concrètement le droit de regard et d'investigation qui leur serait consacré.

Cette piste qui est commune à ce qu'a dit l'Autorité de la concurrence et à ce qui nous avons dit nous, Collectivité de Corse, y compris en 2019 lors de la première conférence sociale, eh bien cette piste a été validée sur le principe par la société RUBIS qui nous a écrit, quelques jours avant la tenue de cette session et ensuite la réunion de la conférence sociale du 14 avril 2021, pour nous confirmer par écrit ce qu'elle avait dit lors de cette réunion, à savoir qu'elle est prête... Je cherche la lettre, vous devez l'avoir sous les yeux. C'est une lettre qui nous a été communiquée le 23 avril dernier « DPLC confirme son accord pour étudier le principe d'une participation d'un représentant de la Collectivité de Corse à ses instances de décision et a pris note de la possible volonté de la Collectivité de Corse d'entrer à son capital ».

En fait, première modalité la plus light : présence de censeurs, représentants de la Collectivité de Corse et je précise à M. GHIONGA, que pendant la conférence sociale, j'ai souhaité, et c'était partagé avec le Président de l'Assemblée de Corse, si représentants de la Collectivité de Corse il devait y avoir à la fois, qu'il y ait un représentant du Conseil exécutif et un représentant de l'Assemblée, sous réserve qu'il y ait des pouvoirs suffisants et que nous ne soyons pas là simplement en tant que caution. Ça, c'est le premier niveau : présence au sein de cette société qui est en situation de monopole.

Ensuite, il y a la perspective plus lourde, c'est de dire un peu comme le pipeline évoqué par l'Autorité de la concurrence, à partir du moment où il y a une situation de monopole sur un produit stratégique, on peut envisager une structure partenariale public/privé, type société d'économie mixte. De ce côté-là, je vous proposerai que nous investiguions, que nous expertisions cette solution pour voir s'il est intéressant pour la Collectivité de Corse, et pour la Corse et les Corses, d'aller faire ce type de structure juridique, étant précisé que dans son courrier, RUBIS ne ferme pas la porte à cette éventualité que nous avons expressément évoqué puisque RUBIS, sans aller très loin de ce côté-là, dit « prendre note de la possible volonté de la Collectivité de Corse d'entrer à son capital ». Ça serait donc, première modalité, contrôler que la position dominante ne dégénère pas en abus de position dominante, contrôler donc que le monopole ne conduit pas à un surprofit préjudiciable aux intérêts des consommateurs. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, une fois qu'on a vérifié qu'aucun des intermédiaires de la chaîne de production ne dégage un surprofit, on va arriver à un prix moyen acceptable, celui du bénéfice raisonnable de chacun. Ce prix moyen acceptable, à notre avis, il doit pouvoir faire l'objet d'un encadrement. C'est la reprise de la proposition de l'Autorité de la concurrence que nous avons évoquée, c'est-à-dire un principe de régulation des prix, comme il est actuellement en vigueur dans les départements et régions d'Outre-mer. C'est-à-dire qu'on a la puissance publique qui vient dire, et c'était la situation avant la libéralisation des prix, « dans le domaine des carburants, le prix ne peut pas dépasser tel niveau » qui est bien sûr en permanence (ce niveau) réactualisé en fonction de l'évolution des prix de la matière première.

Le corollaire de cette deuxième proposition, c'est bien sûr qu'il faut avoir les moyens de vérifier et de contrôler en permanence que le juste prix et le juste bénéfice sont mis en œuvre, d'où notre troisième proposition chère à Nanette MAUPERTUIS, la mise en place d'un véritable institut de la statistique territorial. Nous ne pouvons pas continuer à être dépendants uniquement de l'INSEE qui construit ses propres agrégats, et nous respectons totalement l'INSEE, qui décide de quelles données nous pouvons disposer et à quel moment, nous avons besoin, comme un pilote dans son cockpit, d'avoir les instruments indispensables pour le pilotage et donc, nous avons besoin de cet institut de la statistique.

Sur ces points-là, nous sommes d'accord avec l'Autorité de la concurrence.

Là où nous sommes en désaccord et là où nous disons qu'il faut aller plus loin, c'est sur la question de la fiscalité. Notre proposition est tout à fait logique parce que si on dit qu'on amène du carburant en Corse, qu'on vérifie que les distributeurs et les intermédiaires ne prennent pas de surmarge et on s'assure de cela, on encadre le prix pour vérifier que ça ne dérape pas, mais il y a des contraintes structurelles qui dont font

que de toute façon, le prix sera toujours plus important en Corse que sur le continent, (insularité, transport maritime, infrastructures de stockage, saisonnalité, structures des petites stations-service), dès lors que ces éléments sont objectivés, quels que soient les moyens que nous aurons mis en œuvre jusque-là, il y aura toujours un surcoût. La seule façon d'effacer ce surcoût, c'est une fiscalité différentielle qui permette de compenser le surcoût. C'est exactement ce qui est fait, par exemple, dans les départements et régions d'Outre-mer.

Là où nous ne sommes pas d'accord avec l'autorité de la concurrence, c'est qu'elle disqualifie par avance cette proposition d'une fiscalité particulière, en disant « oui, mais si vous mettez en place une fiscalité particulière, ce sont les intermédiaires qui vont bénéficier de l'avantage fiscal ». Nous disons non ! Par définition, ils ne peuvent plus en bénéficier si on met en place les dispositifs que vous-mêmes vous proposez, puisque nous sommes au capital, nous sommes à toutes les étapes de la chaîne de distribution, nous vérifions que le bénéfice est un bénéfice raisonnable et nous encadrons le prix par un système de réglementation. Il n'y a plus la place pour eux pour capter l'avantage fiscal. Et nous aurons la certitude que ce différentiel fiscal ira bien... Après, reste à savoir ce qu'on en fait.

À titre principal, je vous l'ai dit, je pense qu'il faut vérifier que le prix est aligné sur le prix moyen du continent, mais si nous avons une fiscalité différentielle, nous aurons des marges bien plus importantes. Je vous rappelle notamment que la Collectivité de Corse aurait pu augmenter la fiscalité du carburant, que nous avons fait un choix politique dans le contexte de précarité que vous connaissez, dans le contexte du fait qu'ici, il n'y a pas ou peu, jusqu'à aujourd'hui, de transports collectifs et que chacun a besoin de sa voiture, on n'a pas voulu augmenter la fiscalité sur le carburant pour ne pas augmenter le prix du carburant dans un contexte économique, social difficile.

Si demain on a une fiscalité différentielle, d'une part, on peut s'en servir pour mettre à la pompe un prix équivalent, voire plus bas à ce qu'il est sur le continent et on peut également prendre une part de cette manne fiscale, par exemple pour financer nos modalités de développement collectif (transports en commun), par exemple pour accentuer ou accélérer la transition professionnelle des petites stations-service et les accompagner vers une requalification. On parlait hier de la PPE, il peut y avoir demain le développement d'autres types de déplacements, (véhicules électriques ou à hydrogène). Donc, nous aurons la possibilité d'accélérer l'évolution vers la transition écologique de nos modes de déplacement.

Je pense que cet avis de l'Autorité de la concurrence est venu corroborer le constat, est venu confirmer le bien-fondé de nos analyses.

Je termine en disant qu'au terme de la deuxième réunion de la semaine dernière avec la conférence sociale, ce qui est extrêmement encourageant, c'est que l'ensemble des éléments que je viens de vous exposer ont été largement partagés et, me semble-t-il, sur l'essentiel partagé à l'unanimité par l'ensemble des participants, je me tourne vers le Président de l'Assemblée de Corse qui était là, un certain nombre d'élus qui étaient présents, y compris de l'opposition, Jean-Charles. Je crois qu'il y avait vraiment un accord très fort, y compris de gens qui ont eu des discours offensifs, je pense au collectif contre la cherté du carburant, les syndicats, les représentant des gilets jaunes et mêmes les représentants de la filière qui étaient les plus montrés du doigt, par exemple RUBIS qui a dit « écoutez, nous, on est prêts à jouer le jeu et on est prêts à avancer ».

Je ne fais pas de chèque en blanc à RUBIS ou aux autres intervenants, je constate, et il faut quand même le dire, qu'ils sont venus à la première conférence sociale et ils sont venus à la deuxième. C'est un élément important parce que ça nous a permis d'avancer dans le dialogue.

Deuxièmement, je constate également qu'ils disent en gros « chiche, allons-y ! ». S'ils disent « chiche, allons-y » et qu'on est tous d'accord pour avancer dans ce sens-là, je pense que dans les semaines et dans les mois à venir, il faudra se donner les moyens d'avancer et de saisir sans doute le Gouvernement, y compris pour des propositions de modification de nature législative et réglementaire dans le domaine fiscal, mais en rattachant et en intégrant cette évolution de la fiscalité dans un jeu de mesures globales qui viendra donner à notre action pour faire que le prix des carburants diminue, tout son sens.

Je rappelle que c'est un enjeu qui est posé depuis 30 ou 40 ans. Il me semble qu'on n'a jamais été aussi près de la définition et de la mise en œuvre d'une solution satisfaisante.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je pense qu'il faudrait que vous nous présentiez également le deuxième rapport, celui concernant la grande distribution, puisque la commission permanente a décidé que les débats seraient joints. Vous avez donc la parole pour présenter de rapport, que vous pouvez faire de manière plus synthétique, si vous le désirez...

Le Président SIMEONI

Je me « biancuccise » à vue d'œil !

Sur les produits de consommation courante, je ne reviens pas sur la confédération sociale. Elle avait permis de mettre en place un dispositif qui est un dispositif innovant : la charte, qui avait été signée par 4 opérateurs.

Là aussi, il faut signaler la présence de ces opérateurs, je ne voudrais pas les oublier : Auchan, Carrefour, Casino et Leclerc qui s'étaient engagés à mettre en vente plus de 200 produits de première nécessité à un prix inférieur de -25 % au prix moyen constaté sur le continent pour les mêmes types de produits, étant précisé qu'on avait pris soin d'inclure dans ces 200 produits, que des produits de qualité pour qu'on n'ait pas des effets de bord dans la mesure.

Cette charte d'adhésion au panier de produits de consommation courante à prix garantis a été signée par 21 magasins des quatre enseignes participantes et globalement, je vous renvoie au rapport, il y a eu le suivi de cette mesure mois par mois, avec un cabinet spécialisé, Nielsen pour ne pas le citer, qui est celui qui recueille les données des prix des GMS dans toute la France, avec le suivi de l'ADEC et de Corsica Statistica.

Donc, vous avez vu que malgré un caractère un peu fluctuant, notamment une augmentation des prix pendant la saison estivale, une augmentation qui est d'ailleurs en partie contestée par les enseignes, globalement, le mécanisme mis en oeuvre a fonctionné puisque la part de prix se situant parmi les moins chers, a évolué de 55 % à 71 % en fin d'année 2020, par rapport au début de l'année 2019.

Donc, un travail qui a été fait, qui reste à renforcer. Je vais être bref sur ce domaine-là, l'idée c'est, premièrement, une meilleure visibilité des produits ; deuxièmement, toutes les enseignes, en tout cas tous les magasins ne sont pas engagés, il faudrait les inciter à le faire ; troisièmement, vérifier que les prix ne fluctuent pas d'un mois sur l'autre et notamment en période estivale.

Au-delà de cela, il y a le travail complémentaire qui a été réalisé, notamment sur les circuits courts et la valorisation des produits locaux. Je vais évoquer ici rapidement le travail de l'ODARC avec la réalisation de plusieurs projets, le renforcement de « A strada di i sensi » pendant la crise COVID, les fameuses mesures de l'option « drive / livraison », le développement de package touristique, l'accompagnement financier du projet circuit court de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse et également, le soutien à la Fédération régionale des coopératives agricoles corses pour la commercialisation en circuit court.

Sur l'Autorité de la concurrence, elle a confirmé en gros le diagnostic qui avait été posé par la Collectivité de Corse au moment de la crise des gilets jaunes. Ce que propose d'explorer l'Autorité de la concurrence, c'est la piste de la revente à perte.

Vous savez que dans les départements et régions d'Outre-mer, il est prévu, à titre expérimental, l'autorisation d'un relèvement du seuil de vente à perte pour, en quelque sorte, abaisser le prix d'un certain nombre de produits.

L'ensemble des participants à la conférence sociale ont souligné qu'ainsi mis en œuvre, ce mécanisme serait porteur d'un risque notamment de concurrencer les produits issus de la production locale. Il a donc plutôt été suggéré de déduire de la vente à perte, le surcoût transport avec actuellement une étude qui a été commandée par l'Office des transports, notamment pour vérifier où pourraient être encore les marges à gagner pour assurer une parfaite identité entre le prix du kilomètre parcouru par voie ferroviaire ou routière sur le continent et la voie maritime. D'après les opérateurs, ce serait les coûts franco en amont des traversées. Il y a donc un rapport qui devrait être rendu dans le mois, un rapport d'expertise, qui a été commandé par l'Office des transports.

Plus globalement, nous avons acté avec les participants, et notamment les quatre grandes enseignes qui étaient représentées, d'élargir le champ des magasins signataires de la charte qui a globalement fonctionner, d'améliorer la communication et de mieux assurer la visibilité de l'action publique, notamment de la Collectivité de Corse, pour permettre aux consommateurs d'identifier les produits concernés par les prix garantis, la place en rayon, c'est un élément très important de la vente, je ne suis pas un spécialiste de la vente en supermarché ou en grande surface, mais l'identification, le packaging et la façon de disposer les produits concernés dans les rayons, peuvent avoir des effets très importants sur leur accessibilité.

Nous allons travailler au renforcement de l'accès aux données en garantissant un suivi des prix en temps réel, notamment sur les sites de la Collectivité de Corse et de l'ADEC, et affiner l'analyse sur la volatilité saisonnière des prix, avec la volonté de renforcer le contrôle global des opérations de concentration avec une vigilance sur les phénomènes éventuels d'entente et aussi l'idée d'être dans une analyse la plus fine possible de la disparition totale du surcoût recherché par la continuité territoriale du transport maritime, pour essayer de garantir véritablement que les consommateurs corses auront accès aux produits de consommation courante au même prix moyen que dans une zone normale du territoire français.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Deux mots simplement s'agissant de ces rapports qui font suite aux conférences sociales que nous avons organisées conjointement le Président du Conseil exécutif, le Président du CESEC, puis la Présidente du CESEC et moi-même.

Quelques mots simplement puisque Petr'Antone TOMASI, pour les carburants, et Rosa PROSPERI, pour la grande distribution, vont donner la position plus détaillée du groupe.

Je crois que le travail qui a été effectué est allé dans le bon sens, même si bien sûr nous en attendons davantage, et il faudra poursuivre.

S'agissant des carburants, c'est vrai que nous actons un désaccord avec l'administration d'Etat qui ne nous a pas répondu et l'Autorité de la concurrence qui l'a fait de manière négative s'agissant de la baisse de la fiscalité, cette fiscalité étant injuste. Je pense notamment à la TGAP, aujourd'hui elle s'appelle « taxe incitative relative à l'intégration des biocarburants », c'est la même chose. C'est totalement injuste puisqu'à l'instar de l'Outre-mer, nous devrions être dispensés du paiement de cette taxe compte tenu du fait que nous ne pouvons pas avoir recours aux biocarburants.

Là il y a une injustice flagrante que l'on retrouve plus largement s'agissant de la fiscalité, la TVA tout particulièrement. Mais l'ex-TGAP, taxe incitative, c'est quelque chose qui est tout à fait indéfendable. Malheureusement, nos arguments que nous avons répétés à plusieurs reprises n'ont pas manifestement convaincu l'Autorité de la concurrence, qui semble nous avoir écoutés d'une oreille vraiment distraite s'agissant des représentants de notre Collectivité.

C'est un point massif de désaccord qui va avoir des conséquences si nous n'arrivons pas à avancer.

Pour le reste, je pense effectivement que le Président de l'Exécutif a donné les points qui ont été en débat de manière assez consensuelle, y compris d'ailleurs avec le groupe VITO RUBIS, qui a confirmé par écrit il y a quelques heures, qu'il était prêt à avancer sur un certain nombre de points que nous avons soulevés et un certain nombre d'orientations que nous avons préconisés.

S'agissant de la grande distribution, je crois qu'on a un peu avancé. Bien sûr, il a été reconnu par les enseignes qui étaient présentes à la dernière réunion de la conférence sociale que beaucoup de choses devaient être améliorées et notamment l'identification des produits dont il a été reconnu qu'elle n'était pas suffisante. Il va falloir continuer, progresser, améliorer le dispositif. Mais d'ores et déjà, on peut dire que ce dispositif a eu des effets positifs en matière de niveau des prix.

Même si on ne peut pas se satisfaire aujourd'hui entièrement des résultats dans l'un ou l'autre domaine, je crois que quand même, tout cela est allé dans le bon sens et a eu un certain nombre d'effets positifs.

Voilà ce que je voulais dire pour ma part.

La parole est à qui la demande. Petr'Antone TOMASI va nous parler, comme cela est convenu, de la question des carburants et la parole sera donnée à l'ensemble des groupes.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Président.

Nous allons nous partager le temps de parole avec Rosa PROSPERI. J'interviendrai sur la question des carburants et Rosa PROSPERI sur la question de la grande distribution.

Un certain nombre de nos interventions de cette session se rejoignent tant les questions qui sont évoquées sont au confluent de différentes problématiques : problématique sociale que nous avons évoquée dans notre discours d'hier matin et sur d'autres sujets, la problématique économique bien sûr, la problématique environnementale et la transition écologique et énergétique sur laquelle nous nous sommes exprimés hier dans le cadre de la PPE. Il y a une chose qui est certaine, c'est qu'on ne peut pas aborder la question des carburants et de leur coût dans une vision qui serait statique, c'est-à-dire dans une situation qui est celle que nous connaissons actuellement, de grande dépendance des Corses en matière de mobilité à la voiture et de carence forte en matière de transports en commun. Il y a une situation à l'instant T à laquelle il faut faire face et à laquelle il faut apporter des réponses. Mais dans cette Assemblée, il nous appartient aussi de mettre les choses en perspective avec quelque chose qui a vocation à évoluer fortement.

Pour y avoir participé, les travaux de la conférence sociale ont été riches, plutôt convergents. Même si sur l'analyse et notamment sur la question des carburants, on a pu noter des nuances, je voudrais en aborder une à titre principal pour mieux justifier la position de notre groupe. C'est vrai que certains participants, notamment certains syndicats ont pu, sur cette question, opposer d'une certaine façon deux leviers qui sont à notre disposition, d'un côté le levier fiscal, l'allègement, voire la suppression de la fiscalité sur les carburants et d'un autre côté, la régulation du secteur et des prix.

En ce qui nous concerne, nous restons fidèles à la délibération que nous avons votée ensemble au plein cœur de la crise des gilets jaunes en 2019 qui envisageaient pour traiter ce problème de faire la jonction entre les deux leviers, c'est-à-dire à la fois aller sur la suppression ou l'allègement de la fiscalité, et de l'autre côté, réguler le secteur par une présence renforcée de la puissance publique. Nous nous situons toujours dans cette logique.

Je souhaiterais développer ces deux thématiques, les unes après les autres et de façon assez rapide eu égard au temps qui nous est imparti.

Sur la question fiscale, on est sur cette question comme par ailleurs, sur la logique et sur la revendication d'un statut fiscal et social qui soit adapté, cela vaut également pour la fiscalité sur les carburants. Le Président TALAMONI a rappelé à l'instant l'injustice d'une des deux taxes qui nous concernent à titre principal, notamment la question de la TGAP.

Sur la question de la TVA, nous avons délibéré pour aller vers une réflexion qui aille vers la suppression et nous avons aussi envisagé en mesure transitoire l'allègement de celle-ci avec, pourquoi pas, pour aller plus vite vers une transition en matière de mobilité, pourquoi ne pourrions-nous pas envisager de pouvoir flécher, si nous obtenions cet allègement, un certain nombre de crédits, en tout cas le produit qui en est issu, pour favoriser des déplacements plus doux et de transport en commun.

Rappelons aussi sur la question de la TICPE une position qui pour nous est une position politique et sociale qui consiste à ne pas vouloir l'augmenter.

Sur la question de la régulation, les choses ont été dites par les participants à la conférence sociale, on est confrontés à une forme de concentration de faits et on sait, dans ce secteur qui est un secteur stratégique comme dans d'autres, les effets néfastes que peuvent avoir ce type de concentration ou ce type de monopole. La réponse que nous apportons sur ce sujet comme sur les autres secteurs d'intérêt national, le transport, les déchets, l'énergie ou autres, c'est de dire que la puissance publique doit prendre sa part et doit prendre une part qui ne soit pas une part anecdotique, une part symbolique, mais doit pouvoir influencer sur les décisions.

C'est la raison pour laquelle à l'issue des débats qui ont conduit à faire bouger les lignes aussi sur ce sujet, nous sommes favorables à ce qu'il puisse y avoir une prise de participation ou, pourquoi pas, de façon plus forte et plus innovante, la création de structures juridiques où la Collectivité, c'est-à-dire l'instance qui représente la puissance publique et les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des Corses, puisse influencer et réguler en faits et en actions ce secteur des carburants.

Juste un mot, puisque nous sommes déjà à plus de 5 minutes et je voudrais laisser autant de temps à Rosa PROSPERI pour parler de la grande distribution, il a été évoqué la question des seuils sur le contrôle des concentrations et des monopoles. Je dois quand même faire remarquer que là encore, le droit commun a des effets qui sont néfastes. Si l'on regarde par ailleurs d'autres territoires qui disposent de statut particulier et d'une dévolution des pouvoirs, on voit bien que du côté, par exemple, de la Polynésie et de Tahiti, on a une autorité de la concurrence qui est spécifique, qui permet de

s'adapter beaucoup plus à la réalité économique, et de vérifier les ententes et les dynamiques de concentration avec des seuils beaucoup plus bas. Je crois que c'est aussi quelque chose qu'on doit mettre dans la réflexion de façon plus globale que la seule question des carburants.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Rosa PROSPERI a la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Quelques mots sur l'autre avis qui concerne le secteur de la grande distribution.

Je note à l'examen de ce rapport, et ça a été évoqué également hier en commission, sur un sujet qui est au moins aussi important que celui du carburant puisqu'il s'agit du droit et de la possibilité qu'ont les gens de s'alimenter, c'est-à-dire un droit fondamental, il s'avère que quand le marché, il faut dire les choses clairement, présente des déséquilibres à la fois constants et structurels, que rien ne peut réguler, et je vous rappelle que malgré les baisses constantes du coût du mètre linéaire dans les transports maritimes, on ne peut pas dire que ces déséquilibres constants que l'on doit donc qualifier de structurels aient permis à une partie de la population de ce pays de se nourrir correctement et de ne pas obérer ses capacités financières dans la recherche d'une alimentation correcte.

Dans ces conditions-là, je crois qu'il faut dire de façon claire que la puissance publique a vocation à intervenir sur le fonctionnement du marché lorsque les gens ne peuvent pas s'alimenter correctement.

Le rapport et l'Autorité de la concurrence préconisent un certain nombre de dispositifs qui sont qualifiés de disruptifs, un mot affreux qui ne signifie pas grand-chose, mais qui indique quand même que ces mécanismes disruptifs devraient être des mesures correctives à la formation des prix et au niveau des prix. Si ces mesures correctives ne marchent pas, on pourrait envisager de réguler le marché, notamment en limitant le jeu de la concurrence ou en l'augmentant. Si aucun de ces mécanismes ne parvient à rétablir un fonctionnement concurrentiel, il faudrait carrément aller vers la réglementation des prix et l'Autorité de la concurrence suggère au législateur d'employer un certain nombre de dispositifs disruptifs.

Tout cela n'est en fait que contorsion pour nier un principe très simple qui n'est ni disruptif, ni affreux, nous sommes dans une situation de spécificité en Corse que l'on essaye de nier par tous les moyens et en se contorsionnant de tous les côtés et pour cela, on évite bien entendu de tirer les conséquences de cette spécificité.

En réalité, la seule possibilité que nous aurons, c'est de tendre, de travailler vers la construction d'un dispositif dérogatoire sur les plans juridique et fiscal pour accompagner, c'est une adaptation législative, ce qu'on appelle des transferts de compétences.

Le premier est évoqué dans le rapport, c'est le transfert de compétences en matière de statistiques à la Collectivité de Corse. Mais ce mécanisme juridique et fiscal dérogatoire est la seule solution qui s'imposera à terme, de façon certes non disruptive, mais de mon point de vue un peu plus efficace.

Le rapport, et je vais aller très vite sur ce plan-là, évoque néanmoins un certain nombre de mesures qui sont qualifiées de complémentaires dans la logique de ce que je viens d'indiquer à l'instant. Pour moi, elles sont plus transitoires que complémentaires.

Ces mesures, vous les connaissez, élargir les magasins signataires de la charte, suivre les prix en temps réel, c'est-à-dire s'occuper de la santé des gens ; suivre les prix en temps réel, c'est avoir des moyens statistiques donc dérogatoires. Quant à la problématique des remorques franco de port, à partir du moment où elles impactent directement les plateformes situées à Marseille et leur façon de fonctionner, je crois que sans mesures dérogatoires, nous ne pourrions pas intervenir sur ce point-là également.

C'est la raison pour laquelle, vous l'aurez compris, c'est vers ce travail-là qu'il faut tendre et vers ce travail-là qu'il faut aller.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole, il l'a !

Ah, la galanterie, quand même !... Même si certains disent que la galanterie est sexiste. Mme FAGNI a la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Jean-Charles. Merci.

Merci, M. le Président du Conseil exécutif pour la présentation de ce rapport.

Je vais m'attarder sur le panier de la ménagère et donc les prix qui vont avec.

Il est vrai qu'en Corse, la question des prix des biens de consommation, qui sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs, est une problématique qui touche toutes les strates de la société, mais plus précisément les publics les plus défavorisés.

Aujourd'hui, nous avons la crise de COVID. Elle intervient après celle des gilets jaunes. Vous n'avez pas voulu revenir en détail sur la conférence sociale, mais je vais vous dire comment elle s'est passée puisque cette crise des gilets jaunes a accentué les disparités. Vous avez immédiatement tenu à apporter une réponse politique forte à cette crise et bien avant tout le monde.

Vous avez lancé cette conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse avec le Président de l'Assemblée et le Président du CESEC.

Cette conférence sociale a donné lieu à d'importants travaux qui ont associé les collectifs de citoyens de lutte contre la précarité, les acteurs économiques et a abouti à la rédaction d'une résolution solennelle votée à l'unanimité à l'Assemblée de Corse.

Aujourd'hui, à la suite du rapport de la Haute autorité de la concurrence et après de nombreux travaux de la conférence sociale, vous revenez devant nous pour nous faire part des travaux de l'Autorité de la concurrence, de ses recommandations, des propositions qui sont autant de pistes d'actions ayant vocation à améliorer les dispositifs d'ores et déjà déployés dans le cadre de la conférence sociale.

Cependant, comme l'a souligné ma collègue Rosa, nous ne pouvons que constater que ce rapport, même s'il a une valeur informative certaine, n'apporte peu de précision que nous n'avons déjà initiées. En effet, depuis 2016, à travers la structure Corsica Statistica, les services de la Collectivité de Corse et de l'ADEC avaient déjà appréhendé la problématique du coût des prix pratiqués dans la grande distribution.

Alors aujourd'hui, Rosa aussi l'a dit avant moi, force est de constater que malgré la diminution du tarif du fret, on ne retrouve pas une baisse significative sur les prix de première nécessité.

Cependant nous, en tant qu'élus, nous sommes tous convaincus que notre vocation première est de répondre aux attentes des Corses, de les représenter, de les soutenir et de leur apporter des solutions.

Comme vous le précisiez hier, et là c'est Petr'Antò qui a parlé de vos propos par rapport à la précarité énergétique, il s'agit de venir en aide aux Corses de manière

très concrète et pour cela, depuis janvier 2020, le dispositif de suivi des prix s'est renforcé dans les 31 magasins des quatre enseignes participantes.

En parallèle, l'ODARC, a mis en place un vaste programme d'actions pour soutenir la production locale et le développement des circuits courts. Plusieurs projets, je ne vais pas les citer, mais on peut les retrouver en page 8 du rapport, d'autres sont à l'étude, et je retiendrai la création d'un marché d'intérêt national, lieu de négoce de gros, regroupant sur un même lieu, différents acteurs, acheteurs et grossistes.

Et je conclurai que notre mandature affiche un engagement déterminé, comme toujours, dans la lutte contre la précarité, dans un souci de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Donc, c'est Jean-Charles ORSUCCI à présent.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Je vais donc aborder les deux sujets. En réalité je vais passer assez vite sur celui qui concerne, on va être un peu complémentaire, moi je m'attarderai davantage sur les carburants, et non sur les prix de grande consommation, tout simplement parce que dans ces deux dossiers, pour un petit groupe comme le nôtre, il est quand assez difficile d'avoir la technicité pour porter un jugement précis, avoir les réponses précises, et je crois qu'on va essayer de rester modeste.

Notamment sur celui des prix, simplement, moi je voudrais dire et faire référence, à une autre Conseillère exécutive, à celle des transports, qui nous a proposé, en la présence de Vanina BORROMEI, l'idée qu'il fallait faire un vrai travail sur la répercussion du coût des transports sur les prix définitifs.

Je crois que ça, c'est une vraie étude que nous devons mener les uns et les autres pour être certains de retrouver, parce que notre objectif à tous, systématiquement, c'est de retrouver dans les prix ensuite, je dirai, les prix les plus bas grâce au travail que l'on pourrait faire.

Donc, ce que vous avez fait comme analyse, Président, ce que vous préconisez concernant les prix de la grande distribution, nous ne pouvons que cautionner cette action, nous ne pouvons que l'encourager et espérer que l'on obtienne des résultats. D'ailleurs, je ne suis pas là non plus en désaccord avec les précédents intervenants, y compris « Corsica Libera », sur les deux sujets, sans parler d'idéologie

partagée, parce que je crois que ce n'est pas exactement le cas, mais nous pensons les uns et les autres, de façon pragmatique, des choses qui pourraient être efficaces. Et, je reconnais que sur la statistique, il me semble aussi qu'un outil insulaire serait plus que nécessaire pour pouvoir avoir une efficacité en la matière.

Je serai peut-être un peu différent sur le carburant, même si je rejoins là-aussi un certain nombre de choses.

Moi, je voudrais vous dire que, premièrement, on peut tous, et on l'a tous fait, se féliciter de l'action des collectifs qui ont attiré notre attention sur cette question, même si, je le dis quand même, le Président de l'Exécutif l'a d'ailleurs rappelé, cette question du prix des carburants est en réalité une question prégnante et ce, si je ne me trompe pas de mémoire, n'ayant participé à cette conférence, évidemment depuis 1986, date à laquelle les prix des carburants ont été libérés.

Petite remarque que nous devons rappeler dans cet hémicycle, c'est que justement, avant cette libéralisation, nous étions la région française où les prix des carburants étaient les plus bas. Donc on voit bien qu'en la matière, au lieu de progresser, nous avons régressé et nous avons régressé de manière significative.

C'est d'autant plus inadmissible que la question du prix des carburants, et j'avais un doute au départ dans les propos du Président de l'Exécutif, et il a été assez long donc ça a pu être corrigé par la suite, et je le félicite d'avoir dit la phrase que j'attendais concernant les prix des carburants, « ce n'est pas un produit comme un autre », « c'est bien un produit... », je reprends son mot et je le fais mien, un produit « stratégique ». Il y en a d'autres en Corse, mais c'est un véritable produit stratégique et un produit stratégique qui, lorsqu'il est laissé, je dirai, entre les mains du marché, et on le voit, aboutit à une atteinte inadmissible au pouvoir d'achat, notamment des citoyens les plus précaires, notamment des chômeurs, des retraités, et c'est pour cela que c'est inadmissible.

J'ai envie de dire, en réalité, sur ce sujet, y compris des entreprises, s'il y a bien un produit, un sujet qui est pénalisant, c'est bien celui du carburant.

Après il faut dire que nous sommes aussi, les uns et les autres, face à nos propres contradictions, je le dis parce que c'est facile souvent de raser gratis, et moi, vous le savez, je ne suis pas trop adepte de ce genre de solution, la réalité c'est, et nous le savons, est-ce que la station d'essence de Levie pourra pratiquer un jour les mêmes prix que la station du Leclerc de Vallauris ? Petite parenthèse, je ne sais pas s'il y a un Leclerc à Vallauris, je vous le dis, n'allez pas le chercher, autant il n'existe pas. Je ne le crois pas, le Président l'a précisé aussi, notamment parce que chez eux ce sont des produits d'appel.

Mais la réalité c'est que nous sommes tous attachés ici à, je dirai, ce maillage territorial, nous sommes tous attachés aux emplois que cela crée. Vous savez, moi j'ai la chance d'avoir sur ma commune le seul expert-comptable qui est un ami et qui est aussi, de par sa profession, un distributeur de carburant, donc j'échange souvent sur ces questions-là. Il m'a donné un jour une réponse simple, il m'a dit : Jean-Charles, tu sais, quand tu passes à 20 h à la station, tu utilises ta carte de crédit, honnêtement, je pourrais généraliser ce système toute la journée. Les conséquences, c'est qu'aujourd'hui au lieu d'avoir 10 employés dans ma station, j'en aurai 2 ou 3.

Et, c'est vrai que nous serons les premiers à se dire que les 200, 300, 400, 500 emplois perdus dans ce secteur, c'est quelque chose qui n'est pas acceptable. Donc, on est face à nos propres contradictions.

Moi, je voudrais quand même mettre un bémol un peu important par rapport aux propos de Corsica Libera et du Président de l'Exécutif. Il y a un point sur lequel je voudrais attirer votre attention, ça ne m'empêchera pas, par la suite, de cautionner la proposition du Président de l'Exécutif dans l'entièreté, parce qu'il y a eu un consensus général, parce que je ne suis pas assez spécialiste pour être certain de ce que je vais dire, mais ce que je voulais mettre un peu en contradiction avec vos propos, c'est la fameuse réfaction de taxation.

La réalité c'est qu'aujourd'hui elle existe, c'est ce que dit d'ailleurs la Haute autorité, elles existent ces réfections, et on ne les retrouve pas dans le prix final. Et, je suis sûr que l'on partage cette ambition-là, c'est ça aujourd'hui l'ambition qui doit être la nôtre, celle de faire en sorte qu'on la retrouve.

C'est pour ça que moi, je vais vous suivre parce que vraisemblablement les deux axes sont la réglementation, l'encadrement des prix et on nous dit qu'il faut aller aussi vers cette diminution fiscale. Je la cautionne pourquoi ? Parce que même si je ne suis pas un spécialiste, on m'a aussi expliqué que 80 % du prix du carburant était basé sur la fiscalité. Donc, à partir de là, je ne vois pas non plus comment nous pourrions obtenir des résultats sans cette réfaction. Mais nous devons quand même le dire, y compris dans cet hémicycle, pour l'instant les cadeaux qui ont été faits en matière de fiscalité ne se sont pas retrouvés, je dirai, dans le panier, là ça sera plutôt dans le réservoir, du citoyen et c'est petit peu embêtant.

Donc, moi je vous simplement Président, vous avez dit, nous allons vers une réglementation des prix : banco ! Vous avez dit : sur la création de la SEM, moi je suis, là-dessus un peu plus « réservé », quand je dis « réservé », je suis plutôt largement favorable à la création de la SEM, quand je dis que je rejoins Corsica Libera, c'est que c'est vrai. À partir du moment où nous sommes sur un produits que je qualifierai de stratégique, je suis aussi partisan, et nous pouvons être partisans les uns et les autres, à

un moment donné, de l'implication forte, même très forte qui va au-delà de la présence dans un conseil d'administration, nous pouvons être volontaristes pour nous impliquer dans les mécanismes qui constituent les prix du carburant.

Nous pourrions regarder d'ailleurs ce que nous pouvons faire par rapport à ce qui grève ce prix du carburant. Je prends un exemple, vous avez invoqué les structures de stockage, à un moment donné, peut-être que nous pourrions être partie-prenante des structures de stockage pour pouvoir aussi arriver à cette diminution des prix du carburant.

En attendant, c'est vrai que je crois qu'il ne faut vraiment pas écarter l'idée que la puissance publique soit très fortement impliquée, notamment pendant une SEM.

Je suis tout simplement, Président, adepte du principe du palier. Je crois qu'en la matière, il faut qu'on monte crescendo, mais que l'on ne s'interdise rien. C'est comme ça que nous serons crédibles. Le bénéfice raisonnable, je vous rejoins, c'est le concept libéral que je conçois, mais je le dis et je le répète, en tant qu'homme de gauche, s'il faut aller jusqu'à l'encadrement des prix, y compris en la matière, un encadrement fort, je pense qu'il faut le faire.

Je dois rester raisonnable, parce que c'est vrai, vous l'avez rappelé, vous aussi, il y a quand même des contraintes liées à l'insularité, liées à la saisonnalité, liées à l'organisation du réseau que nous voulons voir maintenu quasiment en l'état. Donc, tout ça forcément ça a un coût qu'il faudra un peu assumer.

Mais malgré tout, je crois qu'il faut se fixer comme objectif que ce produit stratégique soit aujourd'hui avec un prix comparable à ce qui se pratique sur le continent. Voilà l'objectif qui doit être le nôtre, et on ne doit écarter aucun outil pour atteindre cet objectif.

Je vous suivrai donc dans la graduation, nous vous suivrons dans les propositions que vous nous faites sur le sujet, elles paraissent consensuelles, nous souhaitons qu'elles soient efficaces, mais je le répète, pour l'instant pour nous c'est un palier. S'il est suffisant... Vous savez c'est comme en matière de transports, quand on parle d'une compagnie régionale, nous nous l'avons écartée en l'état, nous avons toujours dit que nous étions prêts à vous suivre si demain nous n'avions pas de résultats. C'est pareil sur le carburant, nous sommes prêts à vous suivre sur vos préconisations, si elles conduisent à des résultats efficaces, alors il n'y a pas d'intérêt à aller plus loin. Si nous n'obtenons pas les résultats escomptés, alors il faudra encore franchir un palier dans la maîtrise par les institutions publiques. En tout cas, c'est comme ça que nous concevons le travail qu'il reste à faire en matière de prix du carburant ou en matière du panier de la ménagère.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Il y a Pierre GHIONGA et Anne TOMASI, mais bien sûr c'est Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Tant de galanterie, l'égalité femme /homme ...

Le Président TALAMONI

Je savais que vous alliez dire ça, c'est pour ça que j'ai insisté lourdement.

Mme Anne TOMASI

Je ne sais pas ce que cette galanterie essaye de compenser, mais en tout cas, je vous remercie, Cher collègue.

Je vais essayer de faire une intervention qui dépasse le thème spécifique des carburants ou de la distribution, en essayant de chercher les points communs à ces deux rapports, à ces deux avis.

Le premier point commun, c'est qu'on ne peut pas remettre en cause la qualité du diagnostic. Il y a dans ces deux avis, une analyse fine de l'origine des surcoûts, mais bon, dopu, una volta chè n'avemu dettu què, chì femu ? Et malheureusement, il semble difficile de maîtriser les effets, bien qu'on ait identifié les causes.

L'avis de l'Autorité de la concurrence n'est pas très optimiste, c'est même plutôt inquiétant : puisque nous ne pouvons pas agir sur grand-chose, essayons tout au moins d'agir sur les choses sur lesquelles on peut.

La première chose sur laquelle on peut agir, c'est la connaissance approfondie des résultats terrain, c'est ce que vous proposez, de développer Corsica Statistica pour en faire un vrai institut territorial de la statistique, lui donner les moyens d'analyser plus finement l'évolution des prix et des indicateurs susceptibles d'influencer cette évolution.

Il me semble indispensable de connaître les mécanismes d'évolution des prix pour pouvoir influencer sur les lesdits mécanismes, un peu sur le modèle de ce que fait l'OTC, suite à l'évolution du prix du fret et à ses conséquences sur le prix à la vente des produits transportés.

Mais pour permettre à cet outil d'atteindre tout son potentiel, il faut que la compétence des statistiques, depuis leur recensement jusqu'à leur analyse, en passant par leur traitement, soit transférée à la Collectivité de Corse pour une analyse plus fine et plus pertinente à travers le prisme de la réalité du terrain.

Le deuxième point sur lequel nous pouvons agir, c'est un contrôle plus fort des mécanismes de construction des prix, pas juste plus fort, d'ailleurs, mais aussi fort que possible. Je ne partage pas là l'analyse de mon collègue Jean-Charles ORSUCCI, pour moi, il faut mettre absolument toutes nos forces dans la bataille, ça passe par un encadrement des prix par la puissance publique... Alors, on est un petit peu divergent sur l'avis, l'Autorité de la concurrence préconise un encadrement plus fort par l'État, nous nous préconisons un encadrement plus fort par l'État et la Collectivité de Corse, en accord avec nos idéaux qui font que nous souhaitons que les décisions soient prises au plus près du terrain.

Ça passe également par un contrôle, par une maîtrise et un ajustement des taxes, la TICPE, bien sûr, mais surtout la fameuse TIRIB, la taxe d'incitation aux biocarburants, taxe injuste ici puisqu'elle se veut incitative aux énergies alternatives, mais des énergies alternatives auxquelles nous n'avons pas accès.

Et enfin, un contrôle par injection du pouvoir public dans les entreprises qui gèrent l'approvisionnement et le stock, tant dans les conseils d'administration que dans le capital.

Mais il y a ce que nous pouvons faire et il y a ce que nous souhaiterions pouvoir faire, et dans ce domaine je suis ravie de lire que l'Autorité de la concurrence est nationaliste ! Bon alors peut-être pas nationaliste comme nous, mais quand même. Elle demande quelque chose, bien qu'elle soit un organisme d'État, elle demande quelque chose que nous demandons, j'allais dire depuis 5 ans, mais en fait non, pas depuis 5 ans, que les nationalistes demandent depuis 30 ans : elle préconise l'adaptation législative et réglementaire tant pour la grande distribution, le droit dérogatoire de vendre à perte, que pour le carburant, la réglementation des prix, permettre l'approvisionnement des distributeurs en amont.

Alors encore une fois, on n'est pas tout à fait d'accord sur le périmètre, nous on ne veut pas un droit de vendre à perte, on veut sortir du périmètre de la base de calcul, les frais de transport, mais l'idée reste la même. Depuis 5 ans, dans bien des domaines, nous ne cessons de répéter que les territoires ne se ressemblent pas tous et que, par conséquent, les réponses législatives ne peuvent pas être toutes les mêmes. L'adaptation de la loi n'est pas la seule solution que nous avons envisagée, c'est la seule solution logique. Espérons que l'État l'entendra, maintenant que c'est une de ses

organismes qui le dit et pas juste nous, petits élus soit disant locaux, désignés par le peuple corse.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a maintenant Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI qui se partagent leur temps de parole et ensuite 5 minutes pour M. COLONNA.

La parole, j'imagine à Valérie BOZZI.

M. Pierre GHIONGA

Non, on va changer, pour prouver qu'on est pour l'égalité des sexes, je parle en premier.

Le Président TALAMONI

D'accord, pour faire plaisir à Mme TOMASI. Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, si je partage vos analyses et vos préconisations, je pense que votre analyse est incomplète, il manque une piste, à mon sens, peut-être ai-je mal lu, la piste suivante : c'est lieu d'approvisionnement des distributeurs. On sait très bien que si les grandes surfaces pouvaient s'approvisionner en Italie, on aurait 30 à 40 % de prix moins chers. Pour le carburant, c'est peut-être plus compliqué.

Alors, la question que je pose : y a-t-il une interdiction légale à ce que Casino, Leclerc s'approvisionnent en Italie ?

Voilà la question que je pose et cela n'a pas été exploré dans le rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. La parole est à Valérie BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Donc quelques observations effectivement sur ces deux rapports très importants et attendus, puisque nous sommes tous ici des consommateurs et nous avons toujours cette idée que les prix sont plus chers en Corse que sur le continent, le constat est maintenant certifié.

Alors, on peut quand même se féliciter qu'il y ait un constat d'absence de fraude et d'absence a priori d'entente illicite. Même si on n'a pas l'avis de la répression des fraudes, on imagine bien que si des fraudes avaient été vues, il y aurait eu des poursuites. Donc là-dessus, déjà on peut se féliciter de ce constat.

Les raisons finalement du surcoût sont des raisons objectives, des marchés captifs et surtout l'insularité, comme nous le pensions évidemment.

Alors vos volontés rejoignent les nôtres évidemment : réguler le marché, maîtriser les prix, encadrer les prix, mais attention l'encadrement ne risque-t-il pas, justement, de nous faire perdre ce maillage territorial, concernant le carburant notamment qui est un point important de notre économie. Une station-service à Cozzano, peut-elle avoir les mêmes prix qu'à Ajaccio ? Est-ce qu'un encadrement généralisé à la Corse des prix est pertinent ? Je pose les questions, c'est à mon avis des points sur lesquels il faudra être attentifs.

Vous avez dit, et je partage bien sûr votre souhait, que les grandes surfaces ne puissent pas vendre de carburant à prix coûtant parce que, là-aussi, c'est le risque de perdre notre maillage, mais je me demande comment comptez-vous interdire, si ces grandes surfaces demain souhaitaient vendre le carburant, finalement comment les contraindre à ne pas le faire ? On est confronté là à un principe de liberté de commerce, est-ce que vous avez des pistes ? En tout cas, je crois, que ce sont des pistes qu'il faudra approfondir.

Sur la fiscalité, là encore je vous rejoins : il est nécessaire d'obtenir une baisse de la fiscalité, notamment de la TVA sur les carburants et sur les produits alimentaires également.

Sur le carburant, je vais terminer en vous demandant tout simplement de pouvoir offrir aux Corses une alternative aux déplacements en voiture, puisqu'on sait bien que ça grève le budget d'un foyer, et ça rejoint le débat d'hier, les PPE. Les transports en commun doivent être développés par la Collectivité de Corse, c'est, on l'a vu entre les rapports d'hier et le rapport d'aujourd'hui, un des points importants sur lesquels vous n'avez pas avancé sur cette mandature. Je crois que c'est important.

Autre point, j'ai oublié, sur votre volonté de constituer une SEM et de ne pas faire de surprofit, alors où se placera ce surprofit ? N'allez-vous pas tomber dans l'arbitraire ? Ça me semble compliqué à mettre en place.

Mais là encore, vous avez peut-être des réponses à m'apporter.

Sur les produits alimentaires, même constat, pas de fraude et pas d'entente illicite a priori ; les prix élevés sont liés à l'importation, à l'insularité et je crois qu'il est important aujourd'hui de baisser cette importation de produits en incitant la production locale. Quelle piste avez-vous pour cela ? Les ESA du PADDUC, n'avaient-ils pas cette vocation ?

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Romain COLONNA

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président de l'Assemblée, je serai rapide.

Nous avons là des sujets, ça été dit précédemment, d'une extrême complexité, qui nous imposent une certaine forme de modestie.

Moi, je me félicite de la grande qualité des débats dans cet hémicycle aujourd'hui, on pouvait peut-être s'attendre à des prises de positions avec plus d'emphase, plus d'énervement. Il y a eu des positions, je crois, nuancées, peut-être des différences d'appréciations, mais le fait est que nous avons là un débat d'une extrême qualité.

Je voudrais vous rappeler, parce que ça me semble assez important, un certain nombre de dates quant à la méthodologie : le 17 novembre l'Autorité de la concurrence rendait son rapport, au nom du groupe « Femu a Corsica », j'avais l'honneur de poser une question orale le 26 novembre, donc moins de 10 jours après le rendu où j'interrogeais l'Exécutif et son Président quant à l'organisation d'un débat. Et, dans cette question orale, au nom du groupe « Femu a Corsica », nous rappelions avec force à quel point nous étions opposés aux logiques de monopole, d'oligopole et à quel point nous voulions que la puissance publique affirme son rôle, son autorité et puisse renforcer son action en la matière.

Il nous a été parfois reproché par la suite de ne faire intervenir le débat public assez tôt. Moi, j'ai envie de vous dire, c'est bien qu'on ait un petit peu attendu quelques

semaines et quelques mois pour faire intervenir ce débat, puisque si nous nous étions précipités juste à la suite du rendu du rapport de l'Autorité de la concurrence, peut-être que nous n'aurions pas eu la qualité des échanges que nous venons d'avoir. Et, au-delà de la qualité, le possible consensus qui se dégage, parce que qu'est-ce qui est intervenu entre le rapport de l'Autorité de la concurrence et aujourd'hui nos débats ? Eh bien, la conférence sociale qui s'est de nouveau réunie, qui a pu mettre autour de la table des intérêts a priori divergents et qui ont tracé un chemin avec des gens qui ont pu dialoguer. Et, je crois que la réponse que nous donnons à l'échelle de la Corse, est aujourd'hui une belle réponse politique.

Et, on voit aussi qu'en termes méthodologiques, par rapport au rapport de l'Autorité, tout n'a pas été écarté ; bien évidemment, vous avez su, du côté de l'Exécutif, trouver les voies par rapport auxquelles il fallait converger, sur lesquelles nous étions d'accord. Et, au-delà de ça, nous avons pu dépasser nos désaccords et dire, par rapport à ce rapport de l'Autorité, là où nous n'étions pas en accord ; par exemple, sur la fiscalité.

Donc moi, je me félicite vraiment de la méthodologie et du processus et des conclusions de ce rapport.

Nous vous suivrons, bien évidemment, « Femu a Corsica », par rapport auxdites conclusions. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, M. le Président du Conseil exécutif, puisque nous n'avons plus d'orateurs inscrits, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Brièvement. C'est un débat qui a le grand mérite d'avoir eu lieu et de préparer un avenir de court, de moyen et de long termes.

Je remercie l'ensemble des intervenantes et intervenants, ou intervenants et intervenantes.

Donc, je crois qu'il y a quand même un très large consensus et sur la méthode et sur le fond.

Alors, sur la méthode, rappeler l'institution de la conférence sociale, c'est un choix politique qui a été fait, qui a montré ses vertus. Je rappelle que lorsque partout ailleurs, il y avait des gilets jaunes devant des grilles fermées, avec quelquefois des incidents graves, etc., nous ici, ensemble, nous avons le choix d'ouvrir les portes et de dire aux gens, y compris lorsqu'ils étaient en colère, que cette maison est la leur, nous

avons mis les gens autour de la table, nous avons discuté. Il y a eu des moments aussi, je dirai, d'expression de mécontentement, un peu de purge et des passions, y compris lors de la première conférence sociale, la réunion inaugurale, je dirai, où il y avait plus d'une centaine de personnes autour de la table et ça été un peu sport.

Mais ce que je retiens, c'est que nous avons travaillé, il y a eu travail de fond. Et puis, qu'au lendemain de ce rapport de l'Autorité de la concurrence, les gens sont revenus, et je crois que c'est important, y compris des collectifs structurés, mais d'autres plus éphémères, et y compris, je le redis, les acteurs des secteurs économiques concernés, dont la présence a été précieuse, parce que s'ils n'avaient pas été là, nous n'aurions pas pu avancer.

Alors, ça ne vaut pas quitus, je l'ai dit, mais il faut acter cette méthode. Et puisqu'on se projette dans l'avenir, je pense que la vocation a perduré dans ce domaine-là et dans d'autres : on a été sollicités la semaine dernière par les gens autour de la table, les syndicats qui disaient « il faudrait, par exemple, organiser une conférence sociale sur l'eau et le prix de l'eau, ou sur la question des loyers ». Donc de ce côté-là, à mon avis, il y aura du travail encore à faire dans les mois et dans les années à venir.

Sur le fond, il me semble là aussi, qu'il y a un très large consensus. Pour réponse à Pierre GHIONGA, il faut distinguer le carburant et les produits de consommation courante. Les enseignes se livrent auprès de leur centrale, et leur centrale leur fournissent les produits, etc. Donc, c'est une chaîne à laquelle ils sont intégrés, mais ils ne peuvent pas s'en écarter. Donc, c'est comme ça que ça marche.

En ce qui concerne le carburant, de mémoire, cette question a été posée, elle est traitée dans le rapport de Charles VELLUTINI, qui indiquait que d'abord il y avait des contraintes réglementaires et techniques et que ce n'était pas les mêmes produits et les mêmes normes entre, par exemple, l'Italie et la France. Donc, c'est la réponse qui nous avait été faite, peut-être à affiner, y compris en disant : on peut faire converger les normes pour réussir à avoir des coûts abaissés, mais en tout cas c'est la situation telle qu'elle est actuellement. Cette piste, il faut la garder en tête et de façon générale.

Par exemple la réflexion que l'on mène sur la continuité territoriale, aujourd'hui la continuité territoriale, c'est entre la Corse et la France, et moi je pense que la continuité territoriale, il faut la penser aussi entre la Corse et l'Italie, par exemple, entre la Corse et la Sardaigne et demain, pourquoi pas, entre la Corse et la Catalogne. Donc, ça c'est un débat de fond aussi, et nous aurons l'occasion de l'avoir.

Pour le reste, moi je ne dis pas aujourd'hui, qu'il faut faire une société d'économie mixte, j'acte le fait que l'Autorité de la concurrence, dont on ne peut pas dire qu'elle est subversive dans sa façon de poser les problèmes, reconnaît que lorsqu'il

y a un secteur stratégique avec un monopole, ça peut légitimer l'intervention de la puissance publique, elle donne l'exemple d'un pipeline où il y a une société d'économie mixte. Moi je dis que cette piste-là, il faut y réfléchir, il faut la mettre en perspective et il faut travailler. Comme la solution plus souple, plus légère, moins impactante d'une présence au capital, peut être l'occasion de vérifier, sous toutes les réserves que j'ai énumérées.

Pour le reste, oui bien sûr la fiscalité, à mon avis, doit être structurellement intégrée dans la réflexion, notamment sur le coût du carburant, mais bien sûr, il ne peut pas y avoir de fiscalité du carburant déconnectée de notre système fiscal global. Et, on revient à la réflexion sur un statut fiscal et social particulier, justifié à titre principal par l'insularité et l'ensemble de contraintes qui en découlent.

Pour le reste, moi je crois que l'on a des propositions opérationnelles aujourd'hui, on a une vision cohérente, une vision techniquement argumentée, un constat de l'Autorité de la concurrence qui est venu corroborer la justesse des analyses qui avaient été diligentées par la Collectivité de Corse et partagées par l'ensemble des acteurs.

Donc, moi je pense qu'il faut acter ces avancées et se préparer, notamment lors de la prochaine mandature, à essayer de travailler le plus vite et le mieux possible pour avoir des résultats concrets, que nous avons déjà eus, je voudrais quand même terminer par ce sursis d'espoir, parce que la charte sur les paniers de consommation courante, personne ne l'a fait nulle part, et nous, nous l'avons fait et ça marche. Et si demain, il y a un accord là-dessus, nous donnant plus de visibilité aux produits et que nous organisons mieux la communication et que nous renforçons, par exemple, notre offre en termes de circuits courts, je pense là on va vraiment aider les gens, et notamment les gens pour qui la dépense, il y a la dépense logement, il y a la dépense alimentation, pour qui la dépense alimentation est importante.

Pour terminer sur la perspective, oui les espaces stratégiques agricoles, ont vocation à contribuer à renforcer notre autonomie alimentaire dans une logique de circuits courts. Je l'ai dit souvent, je le répète, il faut passer aujourd'hui d'une logique de préservation à une logique de mise en production, ce sont les enjeux des espaces stratégiques agricoles.

Il y a un projet dont je vous ai parlé, que j'évoque pour mémoire et pour terminer tout à fait, on a commencé à travers le comité de massifs à solliciter des communes, il y en a déjà plusieurs dizaines qui ont répondu favorablement, sur leurs terrains communaux avec les espaces qui sont des espaces stratégiques agricoles, une convention de mise à disposition pour une mise en production avec les agriculteurs

locaux et également avec le travail sur le centre de conservation des espèces végétales endémiques à la Corse.

Donc oui, il y a une vision, oui il y a vraiment des projets, moi j'espère que les deux rapports d'aujourd'hui sont une étape importante qui permet aussi d'acter, je crois que ce n'est pas neutre non plus, lorsque l'on voit que sur un problème aussi complexe, par exemple, que celui des produits de consommation courante, ou que celui du carburant, on est d'accord sur le calendrier, sur le constat et sur l'essentiel des mesures à mettre en œuvre, il ne nous reste plus, vous me direz c'est l'essentiel, mais il ne nous reste plus qu'à passer à la dernière étape, c'est la concrétisation. Mais si la concrétisation, si on se met tous d'accord pour le faire, à mon avis, ça nous donne plus de chance de réussir.

M. Hyacinthe remplace le Président TALAMONI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Donc, il n'y a pas de vote sur ce rapport très important, le débat a eu lieu, et encore une fois, il faut en souligner la qualité, pas que dans cette Assemblée, puisque j'ai assisté aussi aux conférences et tout le monde, c'est vrai, a joué le jeu.

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport n°164.⁷

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport n°165.⁸

Voilà pour ce dossier, donc on peut passer au dossier suivant :

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

*** Raportu n° 150 : Misuri è dispositivi d'aiutu rilativi à i percorsi di studii è di furmazioni 2021-2023 in u quattru di u « schema di l'aiuti à a riescita è à a vita studentina 2019-2023 ».**

⁷ Délibération N°21/087 AC

⁸ Délibération N°21/088 AC

* **Rapport n° 150** : Mesures et dispositifs d'aide relatifs aux parcours d'étude et de formation 2021-2023 dans le cadre du « schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023 ».

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Effectivement, il s'agit d'un rapport important qui est celui de l'adaptation du schéma la vie étudiante, que vous avez eu l'occasion de voter il y a maintenant un peu plus de deux ans. S'en sont suivies quelques adaptations, et aujourd'hui nous avons voulu tirer les enseignements de la crise, que nous continuons de traverser et qui a vu s'accroître la précarité étudiante et, au-delà, la précarité de beaucoup de jeunes et moins jeunes engagés dans un processus de formation, qu'ils soient jeunes étudiants, apprentis ou personnes en formation continue.

Les objectifs de ce rapport sont bien entendu multiples ;

D'abord de mieux adapter encore, en tirant, je le disais, les enseignements de cette crise, les dispositifs d'aides à la vie étudiante, mais aussi engager un travail visant à élargir le périmètre du schéma à la vie étudiante, d'abord pour lui donner plus de visibilité et pour lui permettre aussi de prendre en charge un spectre plus large de personnes engagées dans un processus de formation que nous avons ici qualifié d'apprenants, terme générique qui nous permet de caractériser tous ceux qui s'engagent dans un processus de formation, et de mettre en place les aides qui sont adaptées.

Alors, je le disais, la crise sanitaire a frappé de plein fouet les étudiants, mais également l'ensemble des apprenants, ainsi a aggravé et élargi la précarité déjà présente, dans un contexte bien sûr sans précédent et qui a eu pour cause des effets sur, bien sûr, la précarité, mais également sur le plan psychologique, et j'aurai l'occasion d'y revenir puisque nous développons avec l'Université de Corse un certain nombre de dispositifs sur le sujet.

À ce stade, je voudrais, bien entendu, saluer le travail et l'engagement des services de la Collectivité qui ont, durant toute l'année qui vient de s'écouler, été au contact permanent avec les services de l'Université de Corse, que je salue ici aussi, puisque nous avons travaillé de concert avec la présidence de l'université, avec les services de la vie étudiante, pour être au plus près des étudiants, avec le CROUS que je veux remercier et saluer également ici, avec les associations étudiantes qui ont été engagées et mobilisées dès le début de cette crise, et j'y reviendrai notamment pour

saluer l'action de l'Aiutu Studentinu, qui s'est vraiment mobilisé aux côtés des étudiants les plus précaires.

Bien entendu, c'est une synergie que nous avons voulu mettre en place pour être au plus près du terrain et au plus près des besoins.

Alors, dans ce rapport, vous voyez qu'il y a différentes parties.

D'abord, un rappel sur lequel je ne reviendrai pas puisque vous le connaissez, les dispositifs déjà en place qui vont des aides aux dépenses de rentrée jusqu'aux aides aux apprentis, aides aux grandes écoles, l'ensemble des bourses sanitaires et sociales, la bourse des mutuelles étudiantes.

Alors, nous avons voulu, là aussi, adapter puisque nous avons vu que certains de nos dispositifs, ça a été révélé par la crise et puis ça engendre aussi des mutations profondes, ont dû être adaptés aux nouvelles situations que nous avons pu rencontrer, qu'ont pu rencontrer les assistantes sociales, qu'ont pu rencontrer les services de l'Université.

Alors, dans les dispositifs transitoires, nous avons voulu mettre en place la prise en charge des repas du 1 € restant sur la mesure « 1 € » mise en place pour les étudiants déjeunant au CROUS, l'équipement en clés 4G et également, nous avons souhaité adapter les aides à la mobilité puisque la mobilité internationale étant interrompue de fait par la situation, nous avons voulu, avec l'Université, réorienter les aides sur la cellule de soutien.

Bien entendu, l'adaptation des dispositifs existants qui ont été, je dirai, mis à l'épreuve du terrain, vous le voyez, les aides aux dépenses de rentrée dont les plafonds ont été augmentés puisque nous avons vu que finalement ça ne suffisait pas et si nous prenons des mesures pour faire du saupoudrage, ce n'est pas efficace. Donc, nous avons voulu resserrer un certain nombre de dispositifs pour être le plus efficace et le plus efficient possible.

L'aide aux stages et aux séjours d'études à l'international, dès que la circulation, la mobilité pourra reprendre normalement ; l'aide à la mobilité internationale des étudiants.

Les aides aux stages et aux séjours d'étudiants, là c'est un échange que j'ai pu avoir, et j'en profite là aussi pour saluer l'engagement et le travail de l'Assemblea di a Giuventù, avec lesquels nous avons eu un débat récemment et où, effectivement, nous avons beaucoup discuté de l'ensemble des mesures. Ils en sont souvent les premiers

concernés et donc, il était important aussi de recueillir leur sentiment et d'échanger avec eux sur l'efficacité des mesures que nous mettions en place.

Alors, bien entendu, nous avons donc élargi également. Comme vous le voyez, certains plafonds ont été augmentés, d'autres assiettes ont été élargies parce qu'on voyait, à la réception des dossiers, c'est aussi cela qui nous a permis d'expertiser, à la réception des dossiers, on voyait bien que parfois les dispositifs devaient être adaptés pour pouvoir aider le maximum d'étudiants.

Les mesures transitoires, je passe, je les ai abordées.

Sur les nouveaux dispositifs, alors nous avons voulu là aussi créer un ensemble de dispositifs qui puissent répondre à la diversité de précarités étudiantes, parce qu'il n'y a pas une précarité étudiante, il y a une diversité de situations qui peuvent être rencontrées et qui font que tous les étudiants, en situation de précarité, n'ont pas les mêmes besoins.

Donc, nous proposons la création de ce que nous avons qualifié de « Prima Necessità », c'est un type de chéquier, ce n'est pas le même principe que la Pass Cultura que l'on peut connaître, je prends pour exemple le chéquier Pass Cutura, mais c'est un chéquier qui sera adapté aux besoins de l'étudiant : besoins vestimentaires, besoins en aide pour payer tout simplement son loyer, en hébergement, en habitat, en habillement, en énergie, en transports, en croisé avec les dispositifs qui existent déjà.

Donc, ce sont des chèques d'accompagnement personnalisé, qui seront composés librement, ce n'est pas un chéquier type parce que là aussi, en travaillant avec les services de l'Université du CROUS, on s'est aperçu que parfois les mesures pouvaient être des mesures parfois prêt-à-porter, puisqu'il faut aussi faire son autocritique et regarder là aussi parfois car certains dispositifs ne sont pas mobilisés.

Deux possibilités que nous avons essayé d'explorer, soit parce que les dispositifs étaient mal adaptés, donc ils font l'objet d'une meilleure adaptation, soit, et ça été également pointé dans l'avis du CESEC, avec lequel aussi nous avons beaucoup échangé et dont les avis et les échanges ont été instructifs et précieux, la question de la communication, qui a été également pointée par les étudiants qui parfois ne mobilisent pas les aides parce qu'ils n'en ont pas connaissance.

Donc, il y a nécessité à mieux communiquer sur les dispositifs d'aide, c'est pourquoi nous proposons, là aussi, une meilleure communication au plus près du terrain et une communication multiple.

Ensuite, bien entendu, nous souhaitons là-aussi, parce que c'est une crise qui nous a révélé qu'il nous fallait aussi, en tant que Collectivité, faire preuve d'adaptabilité, faire preuve de souplesse, faire preuve de capacité d'être au plus proche de besoins qui mutent, il faut le dire, puisque je parlais de la diversité de la précarité étudiante, on peut aujourd'hui parler vraiment de mutations profondes qui se révèlent et que nous allons devoir accompagner sur la durée.

Donc, j'ai parlé de « Prima Necessità », je souhaitais également aborder la question de l'équipement numérique, parce qu'on a vu là-aussi que la fracture numérique était aussi importante pour les étudiants et pour les jeunes en formation.

Les aides aux transports.

Les aides à la première installation lorsqu'un étudiant s'inscrit dans une formation qui n'est pas dispensée à l'Université de Corse ou dans un établissement d'enseignement supérieur en Corse. Là-aussi, c'est une demande qui nous est plusieurs fois revenue, et à laquelle nous ne savions pas répondre, c'était la nécessité de soutenir parfois les étudiants lors de leur premier déplacement, installation, déménagement, lorsque les formations n'existent pas en Corse et qu'ils doivent donc partir à l'extérieur, que ce soit en France, en Italie, en Espagne ou parfois bien plus loin.

Donc là-aussi, un nouveau dispositif qui a été créé.

Ensuite, pour assurer l'élargissement du schéma, je le disais en introduction, passer du schéma de la vie étudiante au schéma des apprenants, il y a aussi une nécessité à évaluer, également budgétairement puisqu'on sait, et c'est annexé en fin de rapport, qu'il va y avoir une enveloppe budgétaire qui va être amenée à être beaucoup plus mobilisée et il faudra certainement des engagements supplémentaires dans les mois et années à venir.

Nous nous sommes livrés à une projection, mais lorsque l'on part de l'élargissement du dispositif pour les jeunes apprentis, j'en ai peu parlé mais c'est présent dans le rapport, nous avons également la nécessité, je parlais de communication, mais aussi d'une meilleure lisibilité, il faut aussi pour les jeunes apprentis, qu'ils puissent mobiliser un certain nombre de dispositifs de soutien, et nous les avons, pour eux aussi, élargis.

Pour également, et nous avons mobilisé cela pendant la crise, mais ça aura vocation à perdurer, les jeunes mamans qui souhaitent également se réengager dans des dispositifs de formations et qui parfois ne trouvent pas de mode de garde ou de place en crèche, donc un dispositif qui a été mis en place pendant la crise, parce qu'il était prévu qu'il soit mis en place avant, mais le calendrier a voulu cela, et que bien sûr nous allons

faire aujourd'hui perdurer, parce que finalement, c'est aujourd'hui que se révèle bien plus ce besoin.

Donc, je disais, pour faire évoluer ce schéma, des groupes de travail sont mis en place avec les partenaires que j'ai évoqués au début de mon intervention.

Sur la précarité, dans tous ses aspects de la vie étudiante, mais aussi de la vie des apprenants, en général.

Sur la question d'une cellule psychologique, sur laquelle je travaille notamment en relation avec les services de l'action sociale, mais aussi les services de la jeunesse, les services de Lauda GUIDICELLI et de Bianca FAZI.

Bien entendu aussi, parce que nous savons qu'il nous faut prendre en compte ce qui remonte du terrain, et je parlais au début de mon propos de l'action exemplaire qu'a menée l'Aiutu Studentinu durant cette crise, il nous faut aujourd'hui lancer des appels à projets pour qu'il y ait des logiques de remontées de terrain, dans la détection de jeunes qui sont en situation de précarité, parce que ça aussi c'est quelque chose qui a été pointé. Il y a des jeunes qui ne mobilisent pas, pour des tas de raisons, les dispositifs d'aides, qui ne vont pas vers les dispositifs d'aides, et de mobiliser aussi le tissu étudiant pour la détection notamment, mais aussi pour mener des actions dans différents domaines. C'est pourquoi les appels à projets seront pour certains poursuivis et pour d'autres lancés, pour motiver l'initiative des étudiants puisque qu'ils ont été, bien plus qu'on ne pouvait l'imaginer, en tout cas d'une manière très organisée, très présents durant cette crise.

La question des jobs étudiants, puisque là aussi dans l'esprit du « Pattu per a Ghjuventù », nous voulons engager des logiques vertueuses, c'est-à-dire que bien entendu on met des dispositifs d'aides pour venir soutenir ceux qui en ont le plus besoin, mais il y a aussi une stratégie, une logique vertueuse du gagnant-gagnant, où certains étudiants... Nous travaillons également là-aussi, avec les services de l'Université sur cette question, et avec les centres de formation pour mettre à disposition certains jobs qui peuvent être adaptables au suivi et à la poursuite d'études, donc en termes d'heures et en termes d'emploi du temps, essayer de faire matcher avec des étudiants qui pourraient y prétendre.

Alors, je l'ai dit, un élargissement du budget. Un élargissement de ceux qui pourront bénéficier de ce dispositif, puisqu'il a vocation aussi, et c'est une expertise que nous avons engagée avec les autorités académiques, à être élargi au second degré, c'est-à-dire aux collèges et lycées, pour certains besoins spécifiques, parce qu'il existe déjà des dispositifs d'actions sociales, notamment des bourses dans ces domaines. Donc, pour venir là où il y a, selon l'expression consacrée, que je n'aime pas beaucoup, mais

que je vais utiliser, « des trous dans la raquette », et pour « marquer à la culotte », pour faire plaisir à mon amie Muriel FAGNI, à qui ça tient à cœur, pour marquer au plus près les enfants qui sont parfois dans des situations difficiles, pour croiser aussi avec les services d'action sociale, mettre en place un certain nombre de dispositifs. Mais cela demande, comme c'est précisé au rapport, une évaluation que nous menons avec les autorités académiques.

Et pour faire le point également sur ce qui ne s'est pas encore mis en place et qui est toujours en cours, et que nous avons prévu lors du vote du rapport dans sa première mouture, l'observatoire territoriale de la vie étudiante et du logement étudiant qui sera mis en place avec l'Università di Corsica et les services de la jeunesse, sous l'égide de Lauda GUIDICELLI.

Les plateformes collaboratives qui vont faciliter les échanges entre les différents acteurs de la formation et de la vie étudiante.

J'ai parlé des appels à candidatures, je n'y reviens pas.

J'ai parlé de la nécessité aussi de mettre en place une communication offensive.

Donc, ce rapport, vous l'aurez compris, va au-delà des étudiants comme il pouvait le faire jusqu'à aujourd'hui, va au-delà des mesures à l'endroit des apprentis et veut prendre en compte de manière plus large, en tirant les enseignements de cette crise, une précarité qui a pris différentes formes.

Donc, nous souhaitons mieux accompagner les jeunes et les moins jeunes finalement, puisque ça s'adresse aussi à eux, engagés dans un parcours de formation pour garantir leur réussite, concourir à une émancipation collective, nous l'espérons humblement, une société plus juste, par l'éducation, par la formation pour qu'aucun jeune ou moins jeune ne renonce à la formation pour des questions financières, et l'on sait malheureusement que ça arrive encore trop souvent.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un avis de la commission sociale et culturelle.

Mme Marie SIMEONI

Favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. J'ouvre les débats. Marie SIMEONI a la parole.

Mme Marie SIMEONI

Mme la Conseillère exécutive, on se félicite de ce rapport et du travail effectué par vous-même, ainsi que par les services de la Collectivité de Corse.

Ces mesures viennent renforcer le schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante. Un rapport donc d'ajustement montrant votre réactivité dans ce contexte de crise sanitaire compliqué.

Un rapport donc important pour la communauté étudiante, mais pas uniquement, puisque ces mesures que vous nous présentées aujourd'hui sont élargies aux demandeurs d'emploi, aux apprenants ainsi qu'aux étudiants non boursiers qui, dans ce contexte difficile, peuvent aussi se retrouver en situation de précarité, sachant que beaucoup d'entre eux n'ont pas pu travailler en parallèle de leurs études durant l'année 2020, que l'année 2021 s'annonce compliquée en matière d'emploi étudiant et que nous savons tous que ces publics concernés par ces mesures représenteront de futures complications. Notamment, et vous l'avez expliqué vous-même, le renoncement aux achats de première nécessité, le renoncement aux soins, le fait de ne pas toujours manger à sa faim, ou encore le sentiment de solitude peuvent avoir un impact négatif sur les parcours d'études et de formations. Et, nous en avons eu la preuve malheureusement lors de cette crise sanitaire qui n'est toujours pas terminée.

Vous incluez également une aide à la mobilité, vous avez aussi pris soin d'inclure les étudiants qui étudient hors de Corse, donc à l'étranger ou sur le continent. Et c'est important quand on sait les coûts que cela représente pour les familles.

Tous ces points, nous démontrent qu'à travers la mise en œuvre de ces différentes mesures, vous offrez naturellement les mêmes chances de réussite à tous ces jeunes de ce pays et on ne peut que s'en féliciter.

Vous avez également nommé l'Assemblea di a Giuventù. C'est vrai, lors des débats, ils ont apporté des précisions également et les débats ont été très riches.

Donc, tout le monde est vraiment satisfait d'un rapport comme celui-là, et justement l'Assemblea di Giuventù montre bien que leur implication, finalement, est importante aussi au sein de cet hémicycle.

Merci. C'est une intervention à deux voix, Laura-Maria POLI a également un commentaire à faire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Vous avez la parole.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère, je commencerai par une note peut-être un petit peu négative, j'ai envie de vous dire, puisqu'effectivement on connaît les chiffres de la précarité étudiante : le panorama de la précarité étudiante indique que pour les moins de 18 ans, la Corse arrive sur le podium, si je peux m'exprimer ainsi, en troisième position. Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur est inférieur de 10 points à la moyenne française. J'ai envie de vous dire que non, la jeunesse corse n'est pas préservée ou elle ne l'est plus, et oui on a l'image de cette jeunesse dorée qui n'est pas forcément la réalité.

Alors, en septembre 2019, vous nous avez présenté une refonte du schéma d'aide à la vie étudiante dont le but n'était pas du saupoudrage d'aides, mais d'agir pour plus de justice sociale et surtout de faire en sorte que plus aucun étudiant corse ne renonce à ses études pour des motifs d'ordre financier.

Ce rapport a été voté il y a 19 mois à l'unanimité. 19 mois plus tard, une crise sanitaire sans précédent. Avec ses effets sur la santé psychologique, la précarité est incontestablement la conséquence majeure de cette épidémie sur les étudiants.

Aggravée et élargie à un public encore plus vaste, cette nouvelle précarité a pour cause notamment, vous l'avez dit, l'interruption des activités rémunérées des étudiants. Et, parce que la justice sociale a été et est toujours la priorité de cette majorité, et comme nous l'avons toujours dit, nous serons toujours aux côtés de notre jeunesse, eh bien, nous ne pouvons accepter que certains étudiants ne puissent se nourrir correctement, ne puissent se soigner ou abandonnent leur rêve, leur projet par manque de moyens. Et parce que c'est cette jeunesse qui va construire la Corse de demain, il est primordial de leur en donner les moyens et de les extraire de cette fascination de l'argent facile, lié à des activités lucratives liées au banditisme ou je ne sais quoi d'autre.

Vous nous présentez aujourd'hui un rapport qui colle à la réalité de la situation actuelle et surtout qui répond aux besoins de nos étudiants, à l'ensemble de ses besoins et à l'ensemble des étudiants, Marie m'a précédée et l'a dit.

En 18 mois, 14 mesures ont été ajoutées, et notamment effectivement cette aide aux étudiants en grande difficulté, avec une prise en considération réelle, non pas des revenus des parents, mais des revenus de l'étudiant et de ces charges, donc avec un dossier, avec plusieurs mesures qui sont suivies par les assistantes sociales.

Alors, j'en terminerai tout simplement comme l'a dit mon collègue Romain COLONNA hier au sujet du rapport sur la PPE, ce rapport, j'ai envie de vous dire, c'est la meilleure réponse à ceux qui continuent de penser que la politique menée par cette majorité pendant 6 années n'était que théorie et illusion ; vous êtes dans le concret, et nous ne pouvons que nous en féliciter et, bien évidemment, nous voterons ce rapport avec un grand enthousiasme. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Paola MOSCA.

Mme Paola MOSCA

Merci. Un mot pour rappeler l'importance que notre mandature et votre Exécutif, Mme la Conseillère, ont accordé aux conditions des jeunes corses dans la poursuite de leurs études supérieures sur l'île et à l'extérieur.

Vous revenez aujourd'hui vers nous pour nous proposer un rapport dont les mesures précédemment mises en œuvre ont été évaluées, en concertation avec les acteurs ayant-droit et qui, suite à la crise sanitaire, nécessitent d'être améliorées, adaptées, mais également complétées.

À l'instar de la modification du règlement des aides aux communes et intercommunalités voté ce matin à l'unanimité, je voudrais au nom de mon groupe, vous féliciter, ainsi que vos services, pour la méthode employée.

Donc ces 34 mesures et dispositifs d'aide, relatifs aux parcours d'étude et de la formation proposés dans le cadre du schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante, ont vocation à s'inscrire dans une lutte contre la précarité grandissante, au service d'une politique publique ambitieuse, qui apporte des réponses utiles, efficaces, attendues par les apprenants pour améliorer leur quotidien, favoriser leur réussite et leur insertion.

A ringrazià vi dunque per s'impegnu à prò di i giovani, per assicurà si di a so rietà, participà à l'imancipazione cullettiva è à una sucietà più ghjusta per via di l'educazione è di a furmazione.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi.

Je voudrais féliciter la Conseillère exécutive et ses services pour ce rapport qui relève un petit peu de la même philosophie que le rapport du schéma d'aide à la culture du mois dernier, puisqu'il s'articule autour de deux objectifs : fusionner les dispositifs pour simplifier les démarches et faire évoluer les dispositifs pour les adapter au constat. C'est la raison pour laquelle je vous avais déjà félicitée le mois dernier et, puisque vous continuez, je continue moi aussi.

Effectivement, vous l'avez bien dit, il y a des précarités étudiantes, il n'y a pas une unicité et vous avez également parlé d'adaptabilité, ça me semble indispensable parce que nous faisons face à de l'humain, pas à des machines. Quand un étudiant ou un apprenant, puisque vous avez utilisé ce terme et qu'il me semble mieux convenir, quand un apprenant vient nous voir en nous disant : « voilà, ma difficulté, mais je ne rentre pas dans vos cases », on ne peut pas lui dire : « Ah tu ne rentres pas nos cases, eh bien tant pis, reviens plus tard ». Plus tard, il ne sera plus apprenant, il aura fait autre chose.

Donc, comme le mois dernier, ce rapport est révélateur d'une sans cesse remise en question de la part de nos services et donc d'une recherche perpétuelle d'une efficacité toujours plus grande. Il transparait une volonté de s'adapter aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires, mais également une volonté de s'adapter aux difficultés générées par la crise sanitaire et sociale qui en découle, notamment par les mesures numériques, et on a vu pendant cette crise l'importance du numérique, on s'avait que c'était important pour les étudiants, mais là on s'est rendu compte de la précarité numérique qui touchait un certain nombre de personnes.

Vous avez voulu identifier et combler ce que vous avez appelé les fameux « trous dans la raquette », moi non plus je n'aime pas cette expression, décidemment, il va falloir en trouver une autre. Je vous propose les « trous dans la passoire », parce que dans la raquette, il y a plus de trous que de raquette, là on commence à voir considérablement réduit les trous.

Donc, le but est d'aider toujours plus de monde et plus efficacement, en ciblant mieux les besoins, et c'est une bonne nouvelle, c'est le mode de fonctionnement et la dynamique que l'on souhaite voir dans tous les services de la Collectivité.

Dans la situation actuelle, les difficultés économiques touchent tout le monde, pas uniquement les étudiants boursiers.

La première adaptation ciblée par vos services et votre rapport est un élargissement du public ciblé, un élargissement aux apprenants du secondaire. Étant particulièrement familière de ce public, j'y suis vraiment sensible. Il y a tellement d'apprenants du secondaire qui n'atteignent pas le supérieur faute de moyens, que c'est vraiment une bonne nouvelle.

Également un élargissement aux apprenants non boursiers dont les situations ne sont parfois pas beaucoup plus brillantes que les boursiers en intégrant un nouvel échelon lié au coefficient familial.

Mais vous ne vous contentez pas d'élargir le périmètre des apprenants susceptibles d'être aidés, grâce à vos aides, vous permettez également à certaines personnes de devenir des apprenants ou d'avoir accès à de nouveaux dispositifs de formation.

Je parle là, par exemple, de l'aide à la garde d'enfants qui va permettre, j'allais dire à des parents, mais bon, effectivement l'égalité femme/homme n'est pas passée par là et donc, c'est souvent à des mamans de se former, mais également l'aide à la première installation. J'ai fait partie de ces étudiants qui ont été obligés de partir s'installer et faire leurs études sur le continent. Cette aide va donc permettre à certains étudiants d'envisager des études hors de Corse qu'ils n'auraient pas pu envisager sinon, et l'aide à la mobilité qui va permettre à certains apprenants d'envisager des cursus à l'étranger.

Au-delà de l'élargissement du public, il y a enfin l'élargissement du cadre. La période des études ne s'arrête pas aux études elles-mêmes. Les apprenants ne cessent pas d'être apprenants à 18 heures quand ils sortent des cours ou de leur stage. La vie étudiante doit être appréhendée dans son ensemble, du stage à la santé, de la mobilité au logement, de l'avenir professionnelle aux considérations quotidiennes basement matérielles. Oui, il faut se chauffer ; pour pouvoir travailler, il faut avoir de la lumière, donc de l'électricité et accessoirement, il faut manger deux, voire trois fois par jour si possible à sa faim.

Il me semble que c'est la première fois qu'un schéma aussi large et global est envisagé. Nous avons déjà, dans les schémas précédents, l'aide en cas de difficulté ponctuelle, et on a vu dans le passé récent à quel point cette aide a été importante dans la phase COVID qui a eu pour conséquence indirecte la raréfaction des emplois étudiants.

Mais vous élargissez avec cette aide à la mutuelle, on sait que les étudiants font partie des publics les plus sujets au renoncement aux soins. Le soutien psychologique, encore une fois, important quand on sait les conséquences psychologiques de la crise, des confinements, de l'isolation sociale, du travail à distance. C'est difficile chez des adultes, alors quand cette crise survient à une période de la vie où justement se crée la majeure partie des liens affectifs et sentimentaux, on comprend la détresse psychologique des étudiants. Je suis ravie de voir que vous l'envisagez à travers ce soutien psychologique.

Je saluerai également les mesures transitoires de prise en charge du reste à payer des repas à 1 €. On imagine à quel point la Corse, région déjà la plus pauvre, a pu être touchée par la disparition des petits boulots, des emplois saisonniers qui permettaient souvent aux étudiants de se nourrir toute une année. Deux repas par jour à 1 € chacun, fois 250 jours d'année scolaire à peu près, ça fait 500 € par étudiant. 500 € par étudiant ou par apprenant, pour nous, finalement ce n'est pas grand-chose, mais pour un étudiant, c'est énorme.

Enfin, le dispositif « Prima necessità », ces chèques d'accompagnement personnalisés pour faire face aux dépenses du quotidien parce que là aussi, la crise, l'absence de petits jobs, de financement d'une année et parce qu'il faut bien se nourrir, se vêtir, se chauffer, s'éclairer pendant toute l'année.

Mais cette liste-là, ce ne sont que les mesures auxquelles vous avez pensées. Encore une fois, vous pensez, vous réfléchissez au-delà de ce qui vous vient à l'esprit en engageant une réflexion sur un schéma plus large, à travers le comité de suivi que vous souhaitez mettre en place et les groupes de travail.

Vous voulez envisager un schéma transversal qui aura pour but de balayer tous les aspects de la vie étudiante dans son ensemble, bien évidemment en lien avec ce qui existe déjà, notamment le « Pattu pè a ghjuventù », l'observatoire territorial de la vie étudiante et la partie numérique du plan « Salvezza è Rilanciu ».

En conclusion, encore une fois, vous nous proposez ici un plan ambitieux, innovant, opérationnel qui se projette dans l'avenir, et c'est à mon avis le plus important des points, avec les sommes nécessaires à son implication, les fameux 12 M€, où vous ciblez exactement sur quelle partie du budget ils vont être pris.

Ce plan ambitieux, il est important de ne pas louper sa mise en application.

L'information est primordiale. Bien évidemment, il faut publier ces informations et la liste des mesures sur notre site Internet. Il faut informer les établissements, le CROUS, les centres d'aide sociale, comme vous le faites à

l'accoutumée. Mais je pense qu'il faut un plan de communication plus large, une campagne de communication publique qui est importante et également une communication directe aux principaux intéressés, avec par exemple des flyers reprenant la liste des mesures qui seraient à disposition dans tous les établissements, mais également des interventions lors des rentrées, à l'université, dans les CFA et dans les collèges et les lycées. Si cette information ne peut pas être directement transmise aux collégiens, aux lycéens et à leurs parents, au moins transmettons et assurons-nous que les chefs d'établissements aient tous cette information et que eux la transmettent les jours de la rentrée.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je donne la parole à la conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Très rapidement. Merci à l'ensemble des intervenants pour leurs mots et pour leurs encouragements et également, pour leurs suggestions effectivement qui sont importantes et intéressantes.

Pour Marie SIMEONI, vous avez rappelé l'inclusion des étudiants hors de Corse, il est important de le préciser, parce que c'est un débat que nous avons eu avec l'Assemblea di a Giuventù, mais aussi avec les associations étudiantes. Cette aide à la première installation est bien évidemment cumulable avec d'autres dispositifs d'aides pour les étudiants qui sont hors de Corse, inscrits dans des formations qui n'existent pas à l'Università di Corsica.

Egalement, pour la question de la proximité aussi, et c'est important et dans la détection d'étudiants qui pourraient en avoir le besoin...

Brouhaha.

Effectivement, Laura-Maria POLI disait que les chiffres de la précarité étudiante avaient explosé et que la Corse était malheureusement placée en tête du palmarès et de celui-ci, on s'en serait bien passé. Donc, des dispositifs qu'il a fallu très vite adapter et la petite taille de notre université, il faut le dire, pour les dispositifs de l'Università di Corsica, je reviendrai très vite sur l'élargissement parce que d'autres

intervenants y sont revenus, ça a été un atout pour être au plus près et pour détecter au mieux les étudiants.

La méthode, rappelée par Paola MOSCA, c'est vrai que nous avons souhaité là aussi être au plus près des étudiants, des associations, essayer de mailler avec les différents services et également avec nos services d'action sociale, puisque les précarités sont aussi celles des familles dans leur ensemble. C'est pourquoi il est important aussi de parler des dispositifs au plus tôt puisque certaines familles se trouvent frappées et de fait, leurs enfants qui voudraient poursuivre des études.

Anne TOMASI, oui, le même fil conducteur : simplification toujours puisque parfois je me suis amusée à essayer d'aller sur nos dispositifs d'aides et puis parfois, il faut quand même remplir beaucoup de choses. Donc, beaucoup d'exigences, beaucoup de documents. Il a fallu simplifier pour essayer d'être au plus près.

Le dispositif apprenant : oui, nous avons voulu élargir au second degré qui vous est cher et bien entendu, là aussi, permettre que ne renoncent pas au plus tôt à la poursuite d'études les plus jeunes, qu'ils ne « décrochent » pas.

Les trous dans la raquette, on est passé aux trous de la passoire, c'est vrai qu'au fil des années, on a essayé de resserrer et ghjè un bellu affare. Mon voisin du dessous qui est très agité, mi ramintava una spressione nostra chì ghjè « passà pà i setti stacci ». Donc à pocu à pocu, strada facendu, emu accunziata a soma è semu passati pè i setti stacci. In su mumentu, di sicuru, passemu pè e setti stacci.

Effectivement, là aussi sur la question de la première installation, j'y suis revenue. Sur la question aussi de la nécessité de communiquer dès le lycée et de manière très offensive, nous l'avons bien pointé comme un déficit qui avait été le nôtre et il nous faudra beaucoup mieux communiquer sur nos dispositifs et prendre la vie étudiante dans son ensemble de l'habitat au logement, aux besoins de s'habiller, de manger à sa faim parce que ce sont des situations qui existent aussi chez nous. Da fà chì, è u motu di l'università ghjè « demucci l'avvene », allora pruvemu à dà ci l'avvene.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On va mettre aux voix le rapport.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Frédérique

DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI.

Mme Mattea CASALTA

Les élus du groupe « Per u Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Christelle COMBETTE

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

Mme Catherine RIERA

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 150 est ADOPTE à l'unanimité⁹.

Il est à noter que MM. Romain COLONNA, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI sont absents.

Mme la Conseillère exécutive, nous poursuivons avec le dossier suivant :

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

* **Raportu n° 129 : 700^{èsimu} anniversariu di a morte di Dante Alighieri**

* **Rapport n° 129 : 700^{ème} anniversaire de la mort de Dante Alighieri**

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Dans un tout autre registre, et très rapidement, il s'agit de nous inscrire dans les célébrations du 700^{ème} anniversaire de la mort de Dante Alighieri auxquelles nous voulons participer et inscrire la Corse dans ces célébrations qui se déroulent à l'échelle mondiale.

Je l'avais présenté lors du rapport sur Napoléon le mois dernier, puisque nous étions le jour du « Dante dì », je jour de Dante, où s'ouvraient les célébrations et nous avons voulu mener ce travail avec l'ensemble des associations puisque beaucoup se sont manifestées. On voit que la tradition de Dante est très présente dans nos chants, dans notre mémoire collective, dans notre tradition orale, dans notre métrique, je ferai encore appel au spécialiste qui est juste en dessous...

Effectivement, il y a cette tradition orale dans nos chants, dans notre littérature aussi et qui nous permet de nous inscrire, au-delà d'une célébration, c'est aussi dire quelque chose derrière les célébrations, avec l'ensemble des associations qui sont engagées, l'association Dante Alighieri, Musa nostra, mais aussi l'université de Corse qui travaille sur le sujet. C'est aussi nous réinscrire dans un environnement qui est le nôtre, de consacrer des liens avec la Toscane près de nous puisque c'est une collaboration qui est engagée, avec les villes de Bastia et celle de Florence avec laquelle nous voulons tisser des liens culturels, économiques mais aussi historiques et remettre la Corse dans l'environnement qui est le sien en Méditerranée et en Europe par un projet culturel fort.

⁹ Délibération N°21/089 AC

Nous voulons explorer Dante dans toutes ses dimensions : littéraire, poétique, linguistique, mystique et mythique, symbolique et bien sûr politique puisqu'elles sont riches.

Nous avons voulu une approche avec l'ensemble de ceux qui sont engagés dans ces commémorations, c'était une demande forte. Ce qui donnera une cohérence au projet global, un affichage et une visibilité sur l'ensemble des célébrations et une individualisation des crédits spécifiques, pour être très pratique, qui est affichée dans ce rapport pour célébrer l'auteur de la Divina Commedia, è un n'hè micca tornà in infernu... Nous espérons que cette année sera celle d'une célébration dantesque qui réinscrira la Corse dans son environnement naturel.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Muriel FAGNI

Simplement, je vais reprendre les propos de Françoise GRAZIANI dans ce rapport et comme je trouve qu'à cette session, on a parlé beaucoup d'humanité, je reprends les propos « les impressions que décrit Dante se ressentent encore ici et maintenant, mais plus que jamais, nous avons besoin des arts pour comprendre ce qui globalement et localement nous relie au monde ». Françoise GRAZIANI.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ou citations ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Président, c'est assez rare que je prenne la parole sur ce type de sujet, mais je voudrais en profiter pour qu'on rende également hommage au travail remarquable qui est fait par l'association « la Dante », comme on l'appelle communément, de Bastia, sous la houlette de Marie-Thérèse RAFFALLI et de tout un comité de personnes, que je ne citerai pas toutes mais qui sont extrêmement actives pour la promotion et la diffusion de la langue italienne, de l'art et la culture. Ça me semblait évident qu'on lie les deux commémorations.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. On va mettre le rapport aux voix juste par groupe.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS : le groupe « Femu a Corsica » vote **POUR**.

M. Petr'Antone TOMASI : le groupe « Corsica libera » vote **POUR**.

Mme Mattea CASALTA : le groupe « PNC » **POUR**.

Mme Christelle COMBETTE : le groupe « Per l'Avvene » vote **POUR**.

Mme Catherine RIERA : le groupe « Andà per Dumane » vote **POUR**

M. Pierre GHIONGA : le groupe « La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica » vote **POUR**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 129 est ADOPTE à l'unanimité¹⁰.

On peut passer au social. Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

* **Raportu n° 121** : **Approvu di a Cunvenzione annuale di ughjettivi è di mezi in quantu à i « percorsi Impiegu Cumpetenze » è à l'inserzione da l'attività economica chì stabilisce l'impegnu di a Cullettività di Corsica**

* **Rapport n° 121** : **Approbation de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens relative aux « Parcours Emploi Compétences » et à l'Insertion par l'Activité Économique fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'État**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

¹⁰ Délibération N°21/090 AC

La convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) formalisée tous les ans entre la Collectivité de Corse et l'Etat a pour objectif de promouvoir une politique cohérente et stable destinée à favoriser l'accès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins. L'impact social de la crise sanitaire rend plus que jamais nécessaire le renforcement et l'optimisation des interventions dans ce domaine.

La CAOM décline les objectifs d'entrée en parcours emploi compétences (PEC) pour l'année 2021 et fixe le nombre prévisionnel de bénéficiaires d'un parcours d'insertion au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) ; dispositifs financés en commun par la Collectivité de Corse et par l'Etat.

S'agissant des parcours emploi compétences (PEC), ils sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. Leur prescription se fait en faveur des employeurs du secteur non-marchand démontrant une capacité à accompagner au quotidien la personne et à lui proposer les conditions d'un parcours insérant.

En 2020, ce sont 44 demandes de PEC qui ont été validées.

En 2021, la Collectivité de Corse cofinancera 59 PEC, conformément à l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2021 fixant notamment le montant des aides de l'Etat pour les PEC à destination des bénéficiaires du RSA.

Le montant total prévisionnel de cette participation s'élève à 351 880,72 €, auxquels il convient d'ajouter les frais de gestion versés à l'Agence de services et de paiement, estimés à 3 000 €, dus au titre de la mise en œuvre et du suivi statistique et financier de la convention pour le compte de la Collectivité de Corse, soit un montant global de 354 880,72 €.

L'insertion par l'activité économique s'adresse à des personnes sans emploi cumulant des difficultés sociales et professionnelles particulières justifiant la mise en situation professionnelle dans une structure de l'IAE. L'action de la Collectivité de Corse se concentre sur les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours d'insertion au sein des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) conventionnés par l'Etat.

Pour 2020, les objectifs annuels de recrutement ont été réalisés à plus de 90 %, soit 139 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Pour 2021, les besoins des structures ont été arrêtés à 178 postes dédiés au public RSA. Vous voyez qu'il y a une augmentation, d'ailleurs le renforcement du soutien à l'insertion par l'activité économique est un des axes du plan Salvezza. C'est

en proposant un financement pluriannuel aux structures, nous l'avons fait et donc, ces rapports très importants sont passés en CP mercredi.

La contribution de la Collectivité de Corse s'élève à 1 061 606,24 €. Il convient aussi d'y ajouter les frais de gestion dus à l'Agence de services et de paiement et estimés à 8 600 €.

Le projet de CAOM, versé au dossier, prévoit donc une participation financière globale de la Collectivité de Corse aux dispositifs d'insertion professionnelle de ces publics très éloignés de l'emploi (PEC et ACI) à hauteur de 1 424 986,96 €.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

On met aux voix le rapport en faisant l'appel pour le premier rapport et ensuite, pour les rapports suivant, on donne juste le vote du groupe.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Pour le groupe « **Corsica Libera** » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul

LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI.

Mme Mattea CASALTA

Les élus du groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Christelle COMBETTE

Les élus présents ou représentés du groupe « **Per l'Avvene** » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

Mme Catherine RIERA

Pour les élus du groupe « **Andà per Dumane** », présents ou représentés : Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « **La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica** », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 121 est ADOPTE à l'unanimité¹¹.

On peut passer au rapport suivant.

* **Raportu n° 135 : Attualizzazione di u regulamentu di l'aiuti siciali è medicusociali di Corsica**

¹¹ Délibération N°21/091 AC

* **Rapport n° 135** : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse

Mme Bianca FAZI

Merci, Président. C'est un rapport important.

Depuis 2019, l'Assemblée de Corse a adopté sectoriellement les différents volets du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse au travers de 8 délibérations.

Ce règlement traduit la politique de la Collectivité en matière d'accompagnement des situations individuelles, soit par le versement d'allocations (APA, PCH, RSA...), soit par le biais de secours financiers ou d'aides d'urgence au profit de personnes vulnérables.

Aujourd'hui, le Conseil exécutif présente la version finalisée de ce règlement qui intègre, entre autres, un nouveau chapitre consacré au logement et en particulier au fonds solidarité logement (FSL), propose une nouvelle aide à destination des publics fragilisés dans un contexte de crise sociale aigue.

Je souhaiterais insister sur ces deux points car ces deux volets traduisent un véritable effort de la Collectivité en direction des publics en difficulté.

Sur le plan financier, cet effort est chiffré à 500 000 € supplémentaires en année pleine. Des recherches de recettes nouvelles sont en parallèle engagées auprès des partenaires des fonds logement.

Je vous propose de détailler rapidement ces deux mesures.

Le rôle du fonds de solidarité pour le logement est majeur. Il permet aux foyers en difficulté de bénéficier d'aides pour l'accès au logement (prise en charge du dépôt de garantie, du premier mois de loyer, achat de mobilier de première nécessité, frais d'agence...) et/ou des aides dans le maintien dans le logement (prise en charge des dettes locatives, des dettes énergies...).

Le droit au logement est un droit fondamental à valeur constitutionnelle et constitue l'une des premières conditions du développement des individus.

Ainsi, au-delà d'une harmonisation des règlements existants, le Conseil exécutif a porté une réflexion sur les limites des précédents règlements des départements, a réfléchi aux effets d'éviction et également aux impacts de la crise et à la

possibilité de prendre en charge les nouveaux publics tout en portant un effort particulier sur les publics les plus précaires.

Trois principales orientations ont été retenues :

- L'extension du périmètre de la population concernée : avec la variation du quotient familial, mais aussi l'intégration des communes auparavant exclues du bénéfice des aides, notamment les impayés d'eau ;
- L'augmentation du plafond des aides ;
- L'élargissement de la nature des aides.

Les acteurs associatifs ont été associés à cette démarche et les membres des deux clans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées ont émis un avis favorable à l'unanimité sur nos propositions.

Ces propositions se sont traduites par un élargissement des publics couverts, par la création d'aides nouvelles ou élargies à des aides comme le bois de chauffage, par exemple, mais aussi à des possibilités de dérogations afin de ne pas verrouiller l'intervention de la Collectivité dès lors qu'une enquête sociale identifie un besoin et qu'une commission statue favorablement.

La mobilisation totale de la Collectivité sur ce fonds sera donc de 1 270 000 € en année de plein exercice.

Concernant l'instauration d'une nouvelle aide financière pour les situations ponctuellement dégradées, cette aide intervient dans un contexte de crise sociale que l'on connaît. Elle a été construite avec les travailleurs sociaux dans le but de prévenir des fractures au moment de la fragilité d'un parcours de vie. Notre objectif est de pouvoir accompagner ponctuellement, mais plus significativement, un foyer qu'un évènement indésirable pourrait faire basculer dans la précarité (maladie, décès, séparation).

Cette aide est à destination des personnes isolées ou des familles sans enfants mineurs ; les familles avec enfants bénéficient d'autres dispositifs. Elle vise à répondre à des situations sociales particulièrement dégradées. Elle sera attribuée après évaluation sociale et la saisine d'une commission consultative interne.

Le coût prévisionnel annuel de cette mesure est estimé à 190 000 € et les crédits sont déjà réservés dans le budget 2021.

Parmi les autres nouveautés, je citerai rapidement des dispositions relatives à la protection de l'enfance qui introduisent une nouvelle allocation mensuelle temporaire

(AMT). Elle permettra la prise en charge de projets éducatifs à destination des enfants accompagnés par l'ASE dans le cadre d'activités culturelles, sportives, de vacances, de loisirs, colonies de vacances.

Elle renforce les outils de prévention mobilisables par les indicateurs et s'élève à 1 000 € par enfant et par an, sauf situation exceptionnelle dûment motivée.

Enfin, des dispositions relatives à l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap renforcent les modalités de contrôle, qualité et effectivité sur l'APA et la PCH et généralisent à tout le territoire l'utilisation des CESU (chèque emploi service universel), le recours à la télégestion pour le contrôle des heures d'intervention réalisées (on en parlait hier sur les services d'aide à domicile) au domicile des bénéficiaires.

Le CESEC dans son avis a salué les avancées notables de ce nouveau règlement et se félicite aussi de la prise en compte des accidents de la vie susceptibles de conduire un foyer à une situation fragilisée.

De mon côté, je me félicite de l'ambition de ce règlement que nous avons souhaité faire évoluer en accord avec nos engagements politiques et au regard des besoins sociaux de notre territoire.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis de la commission « social ».

Mme Marie SIMEONI

Avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Muriel FAGNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive pour la présentation de ces aides d'action sociale.

Au-delà de tous les dispositifs que vous nous avez décrits, je retiendrai et je m'attarderai sur la nouveauté de ce dispositif relatif au logement, justement, vous l'avez

bien dit, parce qu'il y a une extension du public et de la variation du quotient familial et surtout, il y a aussi une prise en charge des loyers si évidemment il y a une carence dans le paiement. C'est vraiment significatif.

Au-delà de l'harmonisation des ex-départements, il faut vraiment souligner cette nouveauté que vous avez mis en place et qui a été votée au-delà de toutes les autres, mais je ne vais pas reprendre tout ce que vous venez de dire sur les autres dispositifs.

Ce dossier nous a été présenté par Mme SIMEONI et effectivement, c'est quand même assez important de le souligner. D'ailleurs, on vous avait posé la question à savoir si toutes les communes allaient être au courant de ce dispositif, ce à quoi vous aviez répondu oui.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?
Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président,

Ce dossier constitue le vote final du règlement des aides dans sa globalité. Depuis deux ans, nous avons validé plusieurs rapports traitant des aides par section : logement, enfance, action sociale de proximité, autonomie, etc.

Le travail d'harmonisation a pris du temps et a été ralenti par la situation sanitaire liée au COVID, que malheureusement nous connaissons tous. Les collègues de mon groupe siégeant au sein de la commission des affaires sociales ont participé à ces travaux.

Nous apprécions donc que la proposition de Francis GIUDICI sur la mutualisation d'une partie de l'APA et de la PCH pour financer l'habitat inclusif ait été intégrée sur le principe en espérant qu'elle soit pleinement mobilisée dès à présent.

Dans le sillage de ce qu'avait exprimé en commission ma collègue Chantal PEDINIELLI, nous validerons donc ce travail d'harmonisation des politiques sociales héritées des deux départements.

En revanche, je voudrais néanmoins profiter de cette occasion pour vous exposer une situation qui illustre bien qu'il arrive parfois que la puissance publique,

dotée de plans, de règlements et de dispositifs ne puisse pas répondre à des besoins bien réels, ou que les outils qu'elle propose soient inadaptés.

C'est le cas d'une enfant en bas âge vivant sur notre territoire et en attente d'une transplantation cardiaque. Une association du nom de cette petite fille est créée et une cagnotte est ouverte pour tous les frais découlant de cette opération vitale pour elle.

L'association a sollicité le soutien financier de la Collectivité qui lui a répondu cette semaine en ces termes : *« Après examen de votre demande, je vous informe que celle-ci n'entre pas dans le champ d'intervention des règlements d'aides... Je vous encourage ainsi vivement à poursuivre votre engagement dans votre projet associatif. »*.

Le courrier envoyé et posté sur les réseaux sociaux en désespoir de cause est, selon moi, glaçant. Si on prend le parti de déroger pour un club de sport ou une association dans le domaine de la photographie, on devrait de façon bien plus légitime soutenir une telle demande. Si vous n'en êtes pas informé, M. le Président, je tenais à vous tenir au courant.

D'autant plus qu'il y a quelques mois, mon sens de l'humanité a été mis en cause publiquement dans cet hémicycle. Je manquerais de cœur apparemment. Ça m'avait été reproché assez violemment. A mon tour de vous dire aujourd'hui, sans violence, qu'on ne peut pas se permettre de donner des leçons d'humanité lorsqu'on fait une réponse aussi détachée, dépourvue de sensibilité et sans solution alternative à une maman qui reste suspendue à l'attente d'un cœur pour sa fillette de 1 an !

J'espère donc que vous reconsidérerez votre position. Et si ce n'est pas dans nos compétences, ce que je comprends, vous qui cherchez en permanence à déroger au cadre qui est le nôtre, je suis la première, pour une fois, dans ce cas bien précis qui concerne la vie d'une enfant, à vous inviter à le faire !

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Juste pour dire que je ne pense pas que ce soit les conseillers exécutifs qui répondent à des lettres, ce sont des fonctionnaires, qui peuvent parfois ne pas être au courant de tout. En tout cas, je tiens quand même à les soutenir parce que la personne qui a envoyé cette lettre, aujourd'hui, elle doit s'en vouloir, même beaucoup.

C'est quelqu'un qui travaille, c'est quelqu'un qui n'était peut-être pas au courant de cette problématique. Je ne pense pas qu'il y ait des gens sans cœur à ce genre de problématique. On a tous un cœur. Je pense que personne, aucun des fonctionnaires de cette Collectivité ne se serait permis d'écrire une lettre s'il était au courant du dossier. Je me porte garant des gens.

Je ne peux pas laisser attaquer les fonctionnaires comme ça. Je préside souvent les commissions paritaires et je ne pense pas qu'on puisse faire des raccourcis comme ça. Ça me choque beaucoup.

Mme Christelle COMBETTE

Libre à vous...

M. Hyacinthe VANNI

Non, Mme COMBETTE, je vous ai laissé parler. Je suis choqué parce que...

Mme Christelle COMBETTE

Je n'accuse pas les fonctionnaires, du tout, et le courrier est sur les réseaux.

M. Hyacinthe VANNI

Je suis fonctionnaire moi-même et je me mets aujourd'hui une seconde à la place de cette personne qui a envoyé la lettre. Il faut faire attention quand on dit les choses.

Voilà, c'est tout ce je voulais dire.

Mme Christelle COMBETTE

M. le Président, la lettre est publique et est signée, et pas par ce fonctionnaire.

M. Hyacinthe VANNI

Oui, je sais très bien, mais vous savez comment ça marche, vous êtes aux responsabilités dans d'autres collectivités. Vous savez très bien comment ça marche.

Je donne la parole à l'Exécutif.

Mme Bianca FAZI

Alors, je vais répondre. Sur le reste, il n'y avait pas grand-chose à dire.

Je vais répondre à Christelle COMBETTE. Simplement pour vous signifier que cette petite est déjà prise en charge... Le Président veut répondre.

Le Président SIMEONI

Très rapidement.

Merci, Mme COMBETTE pour votre intervention. Merci au Vice-président de l'Assemblée de Corse pour sa réponse. Mais lorsqu'on met en cause des fonctionnaires, c'est à moi de répondre et à personne d'autre parce que le chef des personnels, c'est moi.

J'ai vu donc que notre collègue et amie Marie-Thé MARIOTTI à l'écran applaudissait à l'intervention de Christelle COMBETTE, donc je lui répondrai à elle aussi par la même occasion.

Effectivement, j'ai vu hier, comme vous, ce courrier qui a été publié sur les réseaux sociaux. Vous savez que les réseaux sociaux ont des vertus, mais également des limites et des inconvénients, notamment dans les commentaires ou dans la perception qui peut être faite.

Ce que je voudrais vous dire, c'est qu'il y a 2 niveaux. Il y a d'abord ce que je vais dire au nom du fonctionnaire ou de la fonctionnaire qui a signé ce courrier, de celui ou de celle qui l'a rédigé. Ensuite, je vous répondrai en tant que Président du Conseil exécutif puisqu'en toute hypothèse, c'est moi, comme chef des personnels, qui assume la responsabilité de ce courrier.

Ce que je sais, après m'en être informé, c'est que lorsque ce courrier a été rédigé, son rédacteur ne savait pas que l'association avait pour objet de contribuer aux soins médicaux d'une enfant. Si le rédacteur du courrier l'avait su, il n'aurait pas répondu par une lettre qui est une lettre-type à une demande d'association mal dirigée. Je peux vous dire que ce fonctionnaire a du coeur autant que vous et autant que moi.

Deuxièmement, le fonctionnaire ou la fonctionnaire qui a signé ce courrier est exactement dans la même situation, mais encore un peu au-dessus puisqu'elle n'a pas accès au dossier et elle n'a pas pour mission de contrôler ce qu'était la demande initiale. Donc, la fonctionnaire qui a signé ce dossier a du coeur autant que vous et autant que moi.

Par contre, ce courrier a été envoyé. Ayant été envoyé, il engage la Collectivité de Corse et lorsque son destinataire le reçoit, quand bien même la personne qui l'a rédigé et la personne qui l'a signé ne sauraient-elles pas que l'association a l'objet que nous venons d'évoquer, c'est-à-dire un objet avec un enjeu humain énorme, la personne qui elle reçoit le courrier est légitimement heurtée, comme le sont les personnes qui le lisent en disant « ce n'est pas normal qu'on réponde comme ça ».

Ce que j'ai fait ce matin, avec d'autres, mais moi je l'ai fait personnellement, j'ai téléphoné à la présidente de l'association, je lui ai expliqué ce que je viens de vous dire. Je lui ai dit que bien évidemment, c'était une erreur regrettable et que je m'en excusais, moi, en tant que Président du Conseil exécutif. Je lui ai écrit et, puisque vous me le demandez, je n'ai pas vocation à rendre public les courriers, mais puisque vous m'interpelez, je vais vous lire ce courrier, comme ça les choses seront totalement clarifiées.

« Madame la Présidente, vous avez été destinataire le 26 avril dernier d'un courrier de la Collectivité de Corse vous informant du rejet de votre demande d'aide financière au titre de l'année 2021, au motif que votre association n'entrait pas dans le champ d'intervention des règlements d'aides aux associations en vigueur tels qu'adoptés par l'Assemblée de Corse.

Ce courrier correspond certes à l'application stricte de la règle. Mais il n'est non seulement totalement inapproprié dans sa formulation, au regard de l'objet sensible et douloureux de votre engagement associatif, mais aussi incomplet dans la mesure où il ne vous renseigne pas sur les perspectives que pourraient offrir d'autres dispositifs de la Collectivité de Corse à la famille de la petite Anae.

Comme je vous l'ai indiqué téléphoniquement, je vous prie donc de bien vouloir nous excuser pour cette réponse inadaptée qui vous a légitimement heurtée.

Sur le fond, la Collectivité de Corse a été, est et sera totalement investie et mobilisée pour vous soutenir et vous accompagner, ainsi qu'Anae, sa maman et sa famille.

Je sais que vous êtes en contact avec la Maison des personnes handicapées (MDPH) de la Collectivité de Corse qui a d'ores et déjà accordée depuis mars dernier l'aide financière mensuelle pour Anae.

Je vous confirme ainsi que je vous l'indiquais ce matin, que j'ai demandé aux services de la Collectivité de Corse de prendre votre attache afin d'envisager toutes les pistes susceptibles de mobiliser d'autres financements par notre institution, soit pour

votre association, soit dans le cadre des aides sociales individuelles de la Collectivité de Corse.

Vous pouvez compter sur notre soutien et notre engagement et vous remercie de bien vouloir en assurer également la maman d'Anaë et sa famille.

Mon cabinet et mon administration restent à votre disposition en tant que de besoin.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'assurance de mes salutations les meilleures » et mention manuscrite « incu u nostru sustegnu ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je pense qu'on peut passer au vote.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS : le groupe « Femu a Corsica » vote **POUR**.

M. PIERRE-José FILIPPETTI : le groupe « Corsica libera » vote **POUR**.

Mme Mattea CASALTA : le groupe « PNC » **POUR**.

Mme Christelle COMBETTE : le groupe « Per l'Avvene » vote **POUR**.

Mme Catherine RIERA : le groupe « Andà per Dumane » vote **POUR**

M. Pierre GHIONGA : le groupe « La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica » vote **POUR**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 135 est ADOPTE à l'unanimité¹².

On peut passer au dossier n° 147.

* **Raportu n° 147** : **Presentazione di u diagnosticu di u schema direttore di a zitellina è di a famiglia**

* **Rapport n°147** : **Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'enfance et de la famille**

¹² Délibération N°21/092 AC

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

C'est une présentation du diagnostic du schéma de l'enfance et de la famille.

Ce rapport consacré à cette présentation a fait l'objet de nombreuses questions et interventions de l'ensemble des groupes en commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale, de la santé, ainsi qu'en CESEC.

Je vous lis l'avis du CESEC. « En conclusion, le CESEC se félicite des démarches que la Collectivité engage dans l'esprit d'établir une politique globale plus qu'une liste de mesures et prend acte du rapport de présentation du diagnostic du schéma directeur de la famille et de l'enfance ».

Au vu de l'intérêt suscité par la protection de l'enfance, sujet prioritaires de la feuille de route que je porte avec le Conseil exécutif depuis 2018, j'ai proposé de consacrer un temps plus long. Je sais que c'est difficile, nous sommes en fin de session, mais j'aurais voulu vous présenter ce rapport et mettre en lien avec le rapport qui a été présenté en commission permanente avant-hier pour le bilan d'exécution, pour l'exercice 2020, du contrat de prévention de la protection de l'enfance.

En guise d'introduction, je tiens à souligner que depuis 2018, nous avons engagé de nombreuses actions en faveur de l'enfance. J'ai eu l'occasion de présenter dans cet hémicycle une soixantaine de rapports dans ce domaine si particulier : création de places d'accueil, appels à projets expérimentaux, actions de soutien à la parentalité, soutiens aux associations, fonds d'aides aux jeunes, stratégies de prévention et de protection de l'enfance.

Ce rapport permet de présenter et de détailler devant vous un diagnostic important, celui du schéma directeur territorial de l'enfance et de la famille qui guidera, après son adoption en juillet ou en septembre, nos actions jusqu'en 2026.

Ce diagnostic a été confié à un cabinet extérieur expert dans le domaine qui a accompagné plusieurs collectivités et ce, afin de garantir son objectivité.

Il permet de faire le point sur l'état des besoins que nous devons prendre en compte en nombre très important dans une contexte de tensions dont nous avons souvent débattues et en tenant compte des moyens déjà très importants mobilisés depuis 3 ans.

L'augmentation du budget de la protection de l'enfance est de l'ordre de 18 % sur la période.

A notre actif, je retiens le travail des directions opérationnelles, la protection de l'enfance, la PMI, la direction de l'action sociale de proximité très engagés dans le domaine de la prévention et les actions nombreuses portées sur tout le territoire.

Je souligne également un engagement conjoint avec l'Etat qui renforce nos moyens de quelque 510 000 € sur ces 2 dernières années dans le cadre de la contractualisation.

Nous pourrions nous appuyer également sur l'observatoire de la protection de l'enfance tout récemment installé qui doit faire vivre le partenariat autour de lui sur des professionnels investis dans plusieurs formations et dans plusieurs projets.

L'analyse effectuée durant un an sur l'ensemble de notre territoire met également en évidence des marges de progrès, notamment dans la réduction des délais d'évaluation des informations préoccupantes ou dans la formalisation des relations partenariales. Elle met également en évidence un défaut d'offres dans plusieurs domaines qu'il nous faudra combler.

L'offre d'accueil d'hébergement est structurellement déficitaire depuis des années, mal répartie et en partie inadaptée. Ce point n'est pas une surprise et nous avons déjà œuvré à la création de places nouvelles. Mais le sujet sera de longue haleine car, en sus du manque de places d'hébergement, la dégradation des situations des familles et des cellules familiales appelle de nouveaux besoins. La prévention, le diagnostic de pointe, sera un axe fort d'intervention au sein des foyers sur le territoire dès leur plus jeune âge.

C'est grâce aux travaux conjoints et à l'effort conjoint de l'ensemble des partenaires, aux éléments apportés par l'observatoire de l'enfance, au développement des différentes contractualisations que nous pourrions garantir à nos enfants un accès égal à la santé, à l'éducation et à la bientraitance que leur doivent les adultes.

Je vous propose de prendre maintenant quelques minutes pour découvrir la présentation.

(PowerPoint)

Le contexte. Je rappelle simplement que l'exercice d'élaboration d'un schéma quinquennal est prévu par les textes. La nouveauté concerne la couverture territoriale, un seul schéma pour toute la Corse qui sera sectoriel, c'est-à-dire spécifique à l'enfance et à la famille. Un autre schéma est en cours d'élaboration sur le champ du handicap et de la personne âgée. Ce schéma couvre la période 2021/2026. Le travail de ce schéma s'inscrit dans la feuille de route de 2018.

Nous allons passer au slide suivant.

La commande, au-delà du bilan et de l'état des lieux proposé aujourd'hui, le travail se poursuit pour consolider les orientations et proposer un plan d'actions. Ce travail est partenarial, tous les acteurs majeurs de la protection de l'enfance sont associés, participent au comité de pilotage. Le cabinet a également rencontré des usagers sur le territoire et a recueilli leurs paroles.

Le diagnostic a permis de confirmer des éléments sociodémographiques connus, je vous laisse en prendre connaissance à l'écran, la croissance démographique liée au solde migratoire, le taux de pauvreté, etc.

La vulnérabilité, c'est très intéressant parce que l'approche compliquée qui est proposée autour d'indicateurs composites de vulnérabilité prend en compte plusieurs critères, la part des moins de 20 ans, des familles monoparentales, du revenu, du niveau de diplômes, du taux de chômage et de la suroccupation des logements.

Cette cartographie permet d'identifier des territoires particulièrement exposés sur le plan sociodémographique dans le domaine de la protection de l'enfance.

Vous le voyez sur la carte, en fait c'est le Cismonte qui est plus touché, notamment la plaine orientale et ensuite l'extrême-sud. Cet élément sera évidemment à prendre en compte dans les orientations à venir.

Sur l'état des lieux, en PMI d'abord et en synthèse, des manques à combler en Cismonte sur tous les plans, des visites à domicile à renforcer, elles ont déjà augmenté entre 2019 et 2020 de 40 %, mais ça ne suffit pas. On s'engage à les doubler d'ici 2022 pour les familles vulnérables.

Sur l'état des lieux, concernant les mesures éducatives et les placements, il s'agit des enfants accompagnés ou confiés, ils sont au nombre de 1 300 actuellement. Il faut retenir ici un effort apporté sur les réductions des délais d'évaluation des informations préoccupantes. C'est un engagement que nous avons pris et qui sera atteint d'ici 2022, qui suppose de retravailler les protocoles d'évaluation avec les partenaires et de renforcer la formation de nos personnels.

J'ajouterai en complément des éléments issus d'une autre étude qui a été portée à notre demande par le cabinet INSA sur la prise des jeunes sortants de l'ASE. L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie reste un enjeu pour nous. Le bilan initial est plutôt encourageant, très peu de sorties sèches, c'est-à-dire sans solution, et des contrats d'accompagnement des jeunes majeurs offerts par la Collectivité en nombre bien supérieur à celui d'autres départements.

Les acteurs de prévention. C'est également un axe fort de ma feuille de route que je souhaitais développer. Des actions sont engagées : la création d'un service de prévention au niveau de la direction de l'enfance, l'action de soutien à la parentalité, l'information à venir des TISF (travailleuses familiales à domicile). C'est une dimension qu'il faudra renforcer fortement. Dans le domaine de la prévention spécialisée, malgré un investissement important de notre Collectivité, il y a encore des territoires non couverts sur lesquels il faudra porter notre réflexion.

Sur l'état de l'offre d'accueil et d'hébergement, le bilan est sans surprise, nous l'avions déjà pointé à plusieurs reprises. Il y a un déficit d'offres ancien que le financement de 80 places nouvelles depuis 2018 n'a pu compenser du fait de l'évolution des besoins des nouveaux publics, comme les mineurs non accompagnés, la dégradation des situations encore aggravées par la crise sanitaire que nous connaissons. Le schéma devra donc apporter des réponses sur la nature et le volume d'offres à planifier entre 2021 et 2026. L'effort doit être porté également sur la prise en charge des publics spécifiques, notamment les problématiques multiples sur les troubles psychiques. Ces points sont actuellement travaillés avec l'ARS et des moyens supplémentaires sont mis en place.

Les travaux du schéma à l'issue de plusieurs séries de groupes de travail qui se sont déroulés avec nos partenaires au mois d'avril, les 10 axes principaux sont présentés à l'écran.

En synthèse, ils portent sur le développement des approches transversales pluridisciplinaires par le renforcement des ressources humaines et des protocoles, renforcement des capacités d'accueil également, en particulier en faveur des familles les plus vulnérables concernant la petite enfance et la protection de l'enfance, la mobilisation des outils existants, l'observatoire de la protection de l'enfance.

J'ai terminé. Si vous avez d'autres questions.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Muriel FAGNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je rapporterai les propos que j'ai également tenus à la commission organique.

Ce diagnostic du schéma directeur de l'enfance et de la famille est un véritable chantier. Même si nous ne partons pas de rien, cela a permis d'écouter et d'entendre les services, les parents, les enfants afin d'avoir une photographie bien précise et d'évaluer les besoins afin de poser un diagnostic régional et toujours dans cette idée d'harmonisation entre le 2A et le 2B.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas et je vais donc mettre le rapport aux voix.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS : le groupe « **Femu a Corsica** » vote **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : le groupe « **Corsica libera** » vote **POUR**.

Mme Mattea CASALTA : le groupe « **PNC** » **POUR**.

Mme Christelle COMBETTE : le groupe « **Per l'Avvene** » vote **POUR**.

Mme Catherine RIERA : le groupe « **Andà per Dumane** » vote **POUR**

M. Pierre GHIONGA : le groupe « **La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica** » vote **POUR**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 147 est ADOPTE à l'unanimité¹³.

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous passons au rapport n° 109. Saveriu LUCIANI hà a parolla.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

¹³ Délibération N°21/093 AC

*** Raportu n° 109 : Cunsultazione nantu à i prugetti di Schema direttore d'accunciamentu è di gestione di l'Acque (SDAGE) 2022-2027 è di Prugramma di misure assuciatu (PDM)**

*** Rapport n° 109** : Consultation sur les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et de Programme de mesures (PdM) associé

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président. Les premiers seront les derniers, mais les derniers seront toujours les derniers !

On avait prévu de faire une projection, mais je pense que je vais l'épargner à mes collègues.

Je rappellerai un certain nombre de choses.

D'abord, le SDAGE vient à terme, en tous les cas au niveau de cette Assemblée, puisque la consultation continue pour les publics et les collectivités. Nous devons donner un avis.

Je rappelle que le SDAGE va déterminer 6 années en matière de gestion de l'eau pour la Corse.

Nous avons une grande différence par rapport à la situation française dans la mesure où les masses d'eau superficielles et souterraines sont dans un état excellent. On frôle les 90 % et on vise les 100 % pour le SDAGE futur. Ailleurs, c'est en moyenne 46 %. C'est-à-dire que nous, on est sur une stratégie de préservation plutôt que de résilience en termes d'action.

3 grands objectifs pour ce SDAGE. Je vais essayer de faire très court.

En gros, on va lutter contre les pollutions, on va essayer de travailler sur le quantitatif et le qualitatif, comme d'habitude, et on va essayer aussi de restaurer là où il y a des difficultés, des milieux qui sont quelque peu altérés.

Ce SDAGE, s'accompagne d'un programme de mesures, ce qu'on appelle communément un PDM, qui s'élève à 135,5 M€. En gros, c'est une action sur une année de 23 M€, pour moitié Agence de l'eau, moitié Collectivité de Corse. Ce n'est pas l'essentiel de l'action de la Collectivité qui injecte beaucoup plus d'argent dans cette politique, mais c'est quand même conséquent.

Rapidement, deux ou trois points.

Le Comité de bassin, et je tire quand même mon chapeau aux services parce qu'avec le Comité de bassin, on avait déjà validé ce projet de SDAGE dès octobre. On a été les premiers, je crois, des sept comités de bassin à avoir réalisé cette prouesse. Il va être approuvé théoriquement avant mars 2022 par tous, donc y compris par l'État.

Je passe sur le rapport rapidement. Nous avons eu entre-temps des inspections environnementales, auxquelles j'ai assisté, au mois de décembre, des orientations fondamentales au nombre de 5 : une est l'orientation fondamentale 0, qui est importante, c'est une nouveauté, et je pense que notre action y a beaucoup contribué, c'est l'appréhension du changement climatique et donc pour la Corse, une actualisation. En tous les cas, c'est un changement de paradigme et une action très forte menée en direction de l'adaptation de la Corse à ce changement climatique en matière de gestion de la ressource etc., etc.

Rapidement pour vous dire que l'objectif quand même pour les milieux aquatiques, c'est d'arriver à 100 % de bon état à 2027, c'est énorme. 100 % aussi pour les nappes souterraines et 98,7 % pour les milieux aquatiques. Donc en gros, je rappelle quand même, qu'on est pratiquement à plus du double de l'étape que l'on retrouve ailleurs.

Donc, je disais 135,5 M€ avec 163 mesures, un socle réglementaire (52 M€ de ces 135 M€) qui regarde surtout la conformité de l'alimentation en eau potable, des systèmes d'assainissement, etc.

Une remarque, et c'est la proposition que nous faisons dans ce rapport, un besoin de soutenir beaucoup plus les nombreuses petites communes rurales, puisque pour l'instant nous n'avons même pas 5 M€ par an à leur consacrer. Donc, nous demandons qu'une révision du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau tienne compte des modalités et des moyens qu'il faut mettre en œuvre pour accompagner ces communes rurales dans les travaux d'eau et d'assainissement relevant donc de ce socle réglementaire. C'est un point important pour nous parce qu'on se singularise par rapport à ailleurs.

Sur la gouvernance aussi, je précise quand même que la loi 4D, je ne rentrerai pas dans les détails, mais confère au Préfet pratiquement autorité pour donner son avis sur l'ensemble des opérations, sauf que chez nous l'autorité c'est nous. Donc, je le dis aussi, on leur a redit et nous allons le redire à la ministre, je crois, d'ici une dizaine de jours en visioconférence ou peut-être en présentiel, je ne sais pas encore, mais en tous les cas, nous allons faire valoir le point de vue de la Corse.

Nous avons consacré quand même deux réunions avec les associations des maires de Corse (Corse du nord et sud), pour les informer, on a diffusé ce document.

Rapidement sur la gouvernance, en gros, c'est dans le rapport, on a quand même trois points importants, la Collectivité de Corse met en œuvre cette gestion équilibrée, elle constitue donc un véritable bassin hydrographique qui a donc trois points importants à assurer : d'abord une gestion équilibrée, c'est le SDAGE bien sûr, avec les PTGE que l'on mettra en place, donc les projets de territoire pour la gestion de l'eau ; les aménagements hydrauliques et je reviens à l'Office d'équipement hydraulique, M. le Président, par le biais d'Acqua nostra 2050, et bien sûr un accompagnement des collectivités qui sera assuré par nos services de la Collectivité, les services d'assistance technique pour l'eau, appelés maintenant SATE, qui travaillent notamment sur pas mal d'intercommunalités en matière d'accompagnement pour la GEMAPI, notamment, mais pas que, puisque nous avons aussi la possibilité de travailler sur les captages, la ressource, en quelque sorte des recherches de ressources supplémentaires.

Donc, une volonté d'exercer pleinement nos compétences transférées, mais aussi réaffirmer que nous avons des compétences qui nous permettent aussi d'avoir la main, je dirai, sur les travaux d'élaboration des PTGE et surtout sur la maîtrise sur les ouvrages d'aménagement hydraulique.

Donc, je passe rapidement sur la loi 4D que j'évoquais tout à l'heure.

Simplement demander à ce qu'il y ait aussi un regard particulier, on innove un peu et je fais un clin d'œil à ma collègue qui n'est pas là, Lauda GUIDICELLI, pour qu'on puisse avoir une parité au sein des comités de bassin, en termes de composition. Donc le rôle des femmes mérite, y compris en matière hydraulique, d'être reconnu, en tous les cas mieux représenté. Ça aussi, ça fait partie de votre rapport, si vous l'avez lu.

Je m'arrête là parce que sinon je peux encore continuer si vous voulez, 2 ou 3 heures, mais je vais éviter quand même de vous faire rentrer tard à la maison.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià Saveriu LUCIANI. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce dossier ? Mattea CASALTA a la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller exécutif, vous présentez là un rapport qui retient toute notre attention puisqu'il s'agit de la gestion de la ressource « eau » sur notre territoire national.

Nous avons eu l'occasion d'apprécier à plusieurs reprises dans cet hémicycle le travail fourni par les services de la Collectivité de Corse, par le Comité de Bassin et par l'Office hydraulique pour ce qui concerne les travaux structurants partout en Corse, en prévision de la mise en œuvre du Plan Acqua Nostra 2050.

Il est à noter surtout le travail d'anticipation de la Collectivité en matière de changement climatique, vous l'avez souligné d'ailleurs, mais là il y a vraiment anticipation, et c'est très important. Ce changement, nous le constatons tous les jours, impacte notre pays, il faut donc essayer de réfléchir à toutes les solutions pour économiser et utiliser de façon efficiente cette ressource qui, bien qu'elle soit abondante aujourd'hui, pourrait un jour venir à manquer.

Il faut également souligner l'engagement de soutien pris auprès des communes du rural pour, notamment, des travaux d'assainissement, de régulation et d'observation des crues de plus en plus fréquentes, mais aussi de la protection des sites, y compris sur le littoral et de la préservation des zones humides et de la biodiversité.

Ce schéma d'aménagement de l'eau répond à une politique ambitieuse qui paraît cohérente avec le plan Acqua Nostra 2050, mais qui pourrait aussi venir en appui de la politique énergétique de l'île par le biais d'une ressource durable, verte et renouvelable.

Nous nous félicitons pour le travail accompli et vous encourageons pour que celui-ci continue et qu'à l'avenir effectivement, vous ayez autant d'ardeur et que vous ayez autant de volonté de réussir.

À ce stade, pouvez-vous nous éclairer sur la politique mise en place et préconisée par nos partenaires habituels tels que l'État, EDF et Kyrnolia ? Il serait intéressant qu'ils s'engagent tout aussi fortement sur la même ligne politique de soutien, d'accompagnement et de développement structurel.

Pour finir, l'exemple de la Sardaigne revient souvent dans nos échanges. Qu'en est-il des politiques générales de gestion de l'eau de nos voisins méditerranéens ? Quelle est la place de la Corse dans l'optique de la construction d'une politique globale ?

Merci, si vous voulez bien répondre à toutes ces questions, je pense que c'est intéressant quand même.

Je vous remercie, M. le Conseiller exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je pense que c'est un débat qui mériterait de passer un autre jour et d'y consacrer deux ou trois heures, parce que c'est vraiment important, et là on le bâcle un peu. Ça me désole, parce que c'est vraiment un dossier qui est d'une importance capitale.

Je ne sais pas si c'est possible, s'il y a un raison de le passer aujourd'hui, je pense que ça mériterait d'avoir peut-être... M. le Président de l'Exécutif, qu'en pensez-vous ?

Le Président SIMEONI

Je confirme que l'importance de ce sujet commanderait que l'on puisse y venir dans un autre cadre, mais on peut l'évoquer ce soir et on aura l'occasion d'y revenir.

M. Hyacinthe VANNI

On va prendre les interventions et Xavier LUCIANI répondra et on le votera une autre fois ?

Le Président SIMEONI

Non, il y a un délai, c'est réglementé.

(Brouhaha).

M. Hyacinthe VANNI

Le débat est ouvert, ceux qui veulent parler, moi j'ai le temps. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

M. Xavier LUCIANI

Juste une précision, il faut que ce soir on prenne acte, parce qu'on doit donner une réponse officielle par rapport à l'enquête publique, il faut un avis de la Collectivité aujourd'hui.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc, Saveriu LUCIANI hà da risponde.

M. Xavier LUCIANI

Merci, je crois que c'est important de le dire, le Comité de bassin a beaucoup travaillé, je crois que c'est le premier comité de bassin qui a réussi à faire un SDAGE, on est en avance par rapport aux autres. D'ailleurs aujourd'hui il y avait une réunion, à laquelle j'ai envoyé un collaborateur, où il y avait notamment, je fais une parenthèse parce que c'est important de vous le dire, un amendement qui va passer au Sénat, notamment sur la loi climat et résilience, je ne sais plus le terme exact, où il y a une menace sur la continuité écologique des fleuves. Il y a donc un amendement, du groupe qui est à la marge des présidentielles, qui veut justement mettre à mal, en quelque sorte, cet acquis. Donc, je vous en parle parce qu'on va certainement demander aux Parlementaires d'intervenir sur le débat parce que ça peut quelque part être une menace pour nos cours d'eau et pour les écosystèmes de notre pays.

Pour répondre rapidement sur le point EDF et Kyrnolia : Kyrnolia, c'est un fermier, je ne veux pas rentrer dans un débat qui à la limite n'est pas le débat de cette Assemblée, l'aménagement de territoire hydraulique c'est nous, c'est un acquis de lutte du peuple corse et c'est le statut de la Corse qui nous confère cette possibilité, voire cette maîtrise.

Je précise quand même qu'EDF travaille de concert avec nous, même si vous savez qu'on rêve un jour de récupérer ses barrages, je crois qu'il faut le dire. Pourquoi je dis ça ? Parce que la Sardaigne, bien entendu, récupère carrément la production hydroélectrique et qu'elle a une gestion un peu différente de la nôtre, mais ça mérite un grand débat sur la gestion, la maîtrise et la production et bien entendu sur le reste. Donc là, je préfère aller très vite.

Par contre, deux points que me semblent intéressants à souligner : vous parlez d'énergie, EDF travaille avec nous sur les lâchures, en gros nous avons des droits d'eau, nous avons à peu près, par exemple sur le barrage de Calacuccia, qui nous concerne au premier chef, 15 000 000 m³ à disposition. Ces 15 000 000 m³, bien sûr,

servent à la fois à alimenter la CAB en eau potable, 1 500 000 m³ par an, voire 2 000 000 m³. Le reste sur la Plaine orientale pour l'agriculture. Les travaux de la prise du Golu, aujourd'hui, sont faits pour récupérer ces 15 000 000 m³, parce qu'on n'arrive pas à récupérer aujourd'hui ces 15 000 000 m³, il faut donc une capacité de prise qui soit à la hauteur.

Ceci pour vous dire qu'il y a à peu près, entre Tolla, Rizzanese, Sampolu et Calacuccia, une collaboration avec EDF sur la programmation de ces lâchures, parce qu'on est obligé en été de gérer cette eau de manière la plus efficiente possible, premièrement parce qu'il y a besoin de préserver la ressource et deuxièmement la rendre la plus disponible possible, au moment où nous en avons besoin.

D'ailleurs, nous avons une réunion la semaine prochaine avec nos amis d'EDF pour justement synchroniser tout ça.

La Sardaigne, donc je n'en parle plus.

Deux points importants, sur l'énergie. Jean hier a présenté un travail remarquable sur la PPE, on a évoqué ensemble en Conseil exécutif, j'en ai parlé même hier, nous avons quand même un projet qu'on développe qui s'appelle SYSPROD, moi je l'ai rebaptisé, bien sûr, comme d'habitude, on l'appelle Acqua energia, parce que c'est la fameuse histoire du photovoltaïque sur les plans d'eau, qui nous permet à la fois d'épargner des ESA d'une part aussi, et surtout nous avons 500 hectares de plans d'eau avec l'Office hydraulique, on peut en utiliser pratiquement un quart, ça donne quand même beaucoup, beaucoup de production. Mais en même temps, on a un projet qui est totalement original et qui va permettre de produire aussi, au-delà du fait qu'on va équiper ces barrages, en gros, par barrage, un équivalent à 8 000 foyers sans chauffage, une production d'oxygène, d'hydrogène et d'ozone.

Alors rapidement, l'intérêt, c'est que l'oxygène permet de se battre contre l'eutrophisation de ces barrages, avec une injection d'oxygène sur l'hypolimnion, je dirai, sur le fond du barrage. Deuxièmement, l'ozone dans les canalisations, ça va éviter la chloration et ça va donc augmenter la qualité de cette eau. Et l'hydrogène, je me tourne vers mon collègue Hyacinthe VANNI, le barrage pressenti, c'est le barrage du Reginu. J'ai calculé qu'il y avait 1,2 km entre le barrage et la voie-ferrée, c'est-à-dire que dans 10 ans cet hydrogène peut servir, et là je regarde Jean aussi, c'est aussi une piste très innovante pour nous.

Et moi, je salue aussi la perspicacité et l'anticipation des ingénieurs de l'Office d'équipement hydraulique qui ont essayé de transversaliser en quelque sorte la pensée de l'Exécutif et donc, ça apporte aussi à la PPE une pierre qui commence, c'est une dernière pierre peut-être à l'édifice, mais en tous les cas ça nous permet d'avancer

sur des enjeux qui sont, de mon point de vue, les véritables enjeux d'ici 10 ans encore, même pas.

Un dernier petit point. Je l'avais dit au Président, on a quand même avec notre plan de bassin, d'adaptation au changement climatique... Je rappelle que Pierre GHIONGA avait aussi regretté à l'époque, on avait un peu escamoté le débat, c'est dommage, parce que c'est quelque chose de novateur, on a quand même aujourd'hui une candidature qui a été retenue pour les trophées de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée, donc on concourt, peut-être qu'on sera retenu au titre de ce trophée. Ça veut dire en gros, je le dis ici sans prétention, je le dis au nom de l'Exécutif, ce travail sur l'eau aujourd'hui déborde, en fin de compte, de ce que l'on appelait les tuyaux et les stations de pompage et les canalisations. On est en train de valoriser, la Collectivité prend en main, en quelque sorte, la maîtrise du bien commun. On est au-delà aujourd'hui du simple distributeur de robinets, de bornes, on est en train de voir l'eau à une autre valeur pour nous, une valeur qui n'a pas de valeur, parce que l'eau n'a pas de prix, même si l'eau a un prix pour l'Agence de l'eau, mais c'est surtout un moyen aujourd'hui d'émancipation pour ce pays, en termes énergétiques, en termes aussi de ressources tout azimut, et c'est surtout, pour nous, le moyen de montrer qu'on peut aujourd'hui en Corse... Je précise quand même que les brevets qui seront déposés, parce qu'on travaille avec des partenaires extérieurs et avec l'université de Corse sur le projet Acqua energia, c'est du photovoltaïque flottant avec échouage possible, donc on est vraiment sur l'innovation, ça n'existe pas ailleurs, c'est nulle part ailleurs, comme dirait quelqu'un.

Donc, ça nous permettrait demain, en termes même financiers, de créer aussi des emplois et surtout d'exporter ce que nous faisons ici. Alors, on a choisi la Balagne, par hasard presque, mais je pense qu'on peut dupliquer ce projet sur le barrage de Figari, car ce sont deux barrages appropriés.

En tous les cas, vous dire qu'au-delà du SDAGE, parce qu'on est parti du SDAGE pour arriver à l'énergie, ça veut dire qu'en gros, là-aussi il y a une transversalité, il n'y a pas un office hydraulique, il n'y a pas une collectivité avec sa mission eau, il n'y a pas une AUE, on est devant une situation où on appréhende, je crois, la question du développement et la question, je dirai même, de la survie même d'un peuple sur sa terre à partir de ses richesses et l'eau fait partie de ses richesses.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président de l'Office hydraulique. Il y a un rapport de la commission de développement, on me signale que je l'ai oublié.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

M. Xavier LUCIANI

M. le Président, j'ai oublié une indication.

Le CESEC m'a demandé de présenter, après session, donc nous présenterons au CESEC, le SDAGE, moi je t'invite à te connecter, le débat sera intéressant.

Simplement parce que là aussi, on a mesuré l'importance, donc j'interviens au CESEC la semaine prochaine sur ce sujet-là.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Marie-Thérèse MARIOTTI voulais dire quelque chose ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Sauf erreur de ma part, je ne me souvenais plus s'il était passé en commission du développement. Je ne m'en souvenais plus. En commission des finances, je pense, ce qui ne change rien au fond...

Mme Julie GUISEPPI

Oui, il est passé en commission du développement.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

J'ai dû quitter avant ou alors j'ai des pertes de mémoire...

M. Hyacinthe VANNI

Le secrétariat général me confirme que oui et avec un avis favorable et en commission des finances aussi avec un avis favorable.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Donc, je vais le mettre aux voix, avec un vote par groupe.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS : le groupe « **Femu a Corsica** » vote **POUR**.

Mme Marie SIMEONI : le groupe « **Corsica libera** » vote **POUR**.

Mme Anne TOMASI : le groupe « PNC » **POUR**.

Mme Christelle COMBETTE : le groupe « Per l'Avvene » vote **POUR**.

Mme Catherine RIERA : le groupe « Andà per Dumane » vote **POUR**

M. Pierre GHIONGA : le groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » vote **POUR**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 109 est ADOPTE à l'unanimité¹⁴.

Il reste une motion, qui va être présentée par Julie GUISEPPI.

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n° 2021/O1/018** déposée par Mme Julie GUISEPPI du groupe « Corsica Libera » : **Maintien du dispositif « EVASAN » sur Figari.**

Mme Julie GUISEPPI

Merci M. le Président de me donner la parole sur ce sujet qui me paraît essentiel.

Nous savons, en effet, que les spécificités tant géographiques que sanitaires de la Corse, qui ne dispose pas de CHU et de certaines spécialités, notamment sur l'Extrême-Sud de la Corse, nécessitent la mise en place de moyens suffisants pour permettre l'évacuation sanitaire dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

Actuellement, le dispositif d'évacuation sanitaire, EVASAN, a vocation à intervenir lorsque les moyens médicaux nécessaires sur place ne permettent pas de répondre à la pathologie du patient ou à l'urgence de la situation.

Ce dispositif qui était jusqu'à récemment opérationnel, de jour comme de nuit sur l'aéroport de Figari, constitue un élément essentiel de l'organisation et de l'offre de soins sur l'Extrême-Sud de la Corse.

¹⁴ Délibération N°21/094 AC

Cependant, que depuis le 1^{er} avril 2021, les évacuations sanitaires effectuées entre la fermeture de l'aéroport et sa réouverture du lendemain ne sont plus assurées et aucune mesure de substitution n'a été envisagée depuis.

Or, l'aéroport de Figari, s'il a certes une vocation touristique, doit également jouer un rôle de service public au bénéfice des Corses qui vivent sur leur terre et font vivre la région de l'Extrême-Sud de l'île.

La santé, nous le savons, fait partie des préoccupations majeures de notre peuple, surtout en cette période de crise sanitaire.

C'est pourquoi, le Maire de Figari, dès qu'il en a eu connaissance, a immédiatement avisé par courrier les acteurs concernés afin de les sensibiliser à cette situation préoccupante.

Cependant, malgré aussi une conférence de presse organisée avec l'ensemble des maires de l'Extrême-Sud, aucune réponse n'a été apportée.

C'est pourquoi, considérant l'inquiétude de la population et des élus suite à la suppression des évacuations sanitaires nocturnes sur l'aéroport de Figari, considérant également pour tous ces motifs, que la perte de ce service serait particulièrement préjudiciable à l'Extrême-Sud de la Corse, nous prions l'Assemblée de Corse de bien vouloir demander le maintien du dispositif d'évacuations sanitaires dit « EVASAN » sur Figari entre la fermeture de l'aéroport et sa réouverture du lendemain.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non. Une intervention pour ?

Mme Mattea CASALTA

Le groupe PNC voudrait s'associer à cette motion.

M. Hyacinthe VANNI

Nous avons fait la demande en commission permanente de nous associer à cette motion. Donc, Femu a Corsica, le PNC et si d'autres groupes veulent s'y associer... Je laisse la parole à Mme GUISEPPI qui porte la motion.

Mme Julie GUISEPPI

Je n'y vois aucun inconvénient, bien entendu.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, l'Exécutif ?

Mme Bianca FAZI

Bien sûr favorable, mais des petites précisions.

Nous nous sommes rapprochés de l'ARS quand on a vu la motion, le marché des EVASAN n'a pas été abandonné et encore moins rompu. En fait c'est un problème d'aéroport, il manque un personnel de nuit. C'est pour cette raison qu'ils ont suspendu les EVASAN de nuit. Donc, c'est un problème vraiment inhérent. Par contre, je n'ai pas eu la réponse si ça concerne la CCI ou si ça concerne la Sécurité civile, mais ça ne concerne absolument pas le marché des EVASAN.

Donc, je crois que là il va falloir que les élus de la microrégion se rapprochent également de la CCI ou de la Sécurité civile pour savoir.

En ce qui concerne l'ARS, le marché des EVASAN n'est absolument pas arrêté sur Figari (ça concerne quelques EVASAN dans l'année), donc il n'y a absolument aucun problème là-dessus, c'est vraiment un problème inhérent à l'aéroport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, pour ces précisions. On va mettre la motion aux voix, en faisant l'appel, puisque c'est quelque chose d'important.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Femu a Corsica** » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

Mme Marie SIMEONI

Pour le groupe « **Corsica Libera** », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

Mme Mattea CASALTA

Pour le groupe « **Per u Partitu di a Nazione Corsa** » présents ou représentés : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des présents.

(Absents : les groupes « Andà per Dumane », « Per l'Avvene » et « la Corse dans la République »).

Je pense que nous avons terminé notre ordre du jour.

A ringrazià à tutte è à tutti et bon week-end !

La séance est levée à 20 h 10.

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

**MODIFICATION DU REGLEMENT
DES AIDES EN FAVEUR
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER
OGNUNU »**

Rapport n° 132

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : Mme Marie-Anne PIERI au nom du Groupe « Per l'Avvene »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Extension des aides à la primo-accession à certaines donations :

- Aux pages 13 du rapport et 12 du règlement en annexe, à la fin de la liste des modifications apportées, est rajouté l'item ainsi rédigé : « - **d'étendre l'éligibilité au dispositif des transferts de propriété faits par voie de donation, soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

- A la page 47 du rapport, dans le 2 relatif aux conditions générales d'attribution, le dernier item est complété comme suit : « , **ainsi que tout donataire ayant bénéficié d'un transfert de propriété soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

- A la page 48 du rapport, dans la liste des dépenses subventionnables, est rajouté un item rédigé comme suit : « - **opérations de réhabilitation d'un bien transmis soit au titre de l'article 3 de la loi n°2017-285 du 6 mars 2017 et concernant la première donation suivant le titrement du bien, soit au titre de la transmission d'un usufruit temporaire** ».

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOpte A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

**MODIFICATION DU REGLEMENT
DES AIDES EN FAVEUR
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER
OGNUNU »**

Rapport n° 132

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe
« Per l'Avvene »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Majoration de 10 points de l'aide pour les études :

- Aux pages 12 du rapport et 12 du règlement en annexe, au sein de la partie G, le taux « 30% » est remplacé par « 40% » et le montant entre parenthèses « 15 000 € » est remplacé par « 20 000 € ».
- A la page 37 du règlement en annexe, au point 1.5 relatif aux études de faisabilité, le taux maximal de « 30% » est remplacé par « 40% » et le montant maximal de subvention de « 15 000 € » est remplacé par « 20 000 € ».

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOpte A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

MODIFICATION DU REGLEMENT
DES AIDES EN FAVEUR
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER
OGNUNU »

Rapport n° 132

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe
« Per l'Avvene »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Flexibilité 350 mètres :

- Aux pages 11 du rapport et 10 du règlement en annexe, à la fin de la première phrase de la partie E, les mots « au moins » sont remplacés par le mot « **environ** », et en fin de phrase sont rajoutés les mots suivants : « **, avec un tunnel de 10% (35 mètres) permettant de la flexibilité en faveur des dossiers portés par des villages souches entre 315 et 350 mètres** ».
- A la page 17 du règlement, dans le titre relatif à la bonification de 10%, les mots « au moins » sont remplacés par le mot « **environ** », et rajouter dans cette même partie un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « **Le seuil d'altitude ne pouvant raisonnablement pas être appréhendé comme une donnée absolue, une marge d'interprétation et de flexibilité est introduite par un tunnel de 10% (35 mètres) permettant à des dossiers portés par des villages souches entre 315 et 350 mètres d'être éligibles au dispositif de bonification s'ils remplissent bien entendu l'ensemble des autres conditions. Il serait absurde de les rejeter pour quelques mètres du moment que les projets sont viables** ».

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

MODIFICATION DU REGLEMENT
DES AIDES EN FAVEUR
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER
OGNUNU »

Rapport n° 132

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe
« Per l'Avvene »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Biens vacants et sans maître :

- Aux pages 12 du rapport et 11 du règlement en annexe, à la fin du F. relatif aux majorations, est inséré le paragraphe suivant : « **Dans le même état d'esprit, afin de lutter contre le phénomène d'abandon croissant du foncier bâti existant dans les villages, il est proposé d'adapter le présent règlement, en tenant compte du fait qu'eu égard à la valeur d'acquisition des biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste par les communes, il convient d'intégrer une majoration spécifique pour la réhabilitation de ces biens. Compte tenu des coûts importants de réhabilitation qui nécessitent souvent la démolition du bâtiment avant reconstruction, il convient de proposer une majoration conséquente sur la partie réhabilitation de l'ordre de 30%.**

Ainsi, sur le volet réhabilitation, avec l'introduction de cette majoration de 30%, le montant subventionnable passerait de 120 000 € à 156 000 €, soit une subvention maximale de 124 800 € par logement réhabilité ».

- A la page 17 du règlement en annexe, au sein du 1^{er} point de la partie énumérant les dépenses subventionnables, dans la phrase en gras, ainsi que dans la dernière phrase du Volet Acquisition (même page), après les mots « sans maître » sont rajoutés les mots suivants : « **ou en état d'abandon manifeste** ».

- A la page 17 du règlement en annexe, à la fin du 1^{er} point de la partie énumérant les dépenses subventionnables, est rajoutée la phrase suivante : « **Les travaux de réhabilitation faisant suite à une procédure d'acquisition relative aux biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste bénéficieront d'une aide complémentaire de 30%** ».

- A la page 18 du règlement, dans la partie relative au montant subventionnable, le volet réhabilitation est complété comme suit : « **En cas de procédure spécifique résultant d'une procédure d'acquisition de biens vacants, sans maître ou en état d'abandon manifeste, les montants des dépenses subventionnables sont majorés de 30%, soit 156 000 € par logement réhabilité** ».

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL

MODIFICATION DU REGLEMENT
DES AIDES EN FAVEUR
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER
OGNUNU »

Rapport n° 132

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe
« Per l'Avvene »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**Notion de lotissement** :

- Aux pages 13 du rapport et **11 et 12** du règlement en annexe, à la fin de la liste des modifications apportées, **il convient de préciser ce que l'on entend par lotissement privé et de se référer à la stricte définition de l'article L 442-1 du code de l'urbanisme très explicite.**

Il est rajouté l'item ainsi rédigé : « - **de préciser les opérations se situant dans un lotissement privé sont éligibles à l'aide à la primo accession à la propriété. La définition du lotissement privé s'entend au sens de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme qui dispose que « constitue un lotissement la division en propriété ou en jouissance d'une unité foncière ou de plusieurs unités foncières contigües ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis ».**

- A la page 44 du règlement en annexe, le paragraphe introductif précisant le périmètre des aides à la primo-accession est complété comme suit : « **ou concernant des parcelles relevant de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme** ».

- A la page 75 du règlement en annexe, le 3^{ème} item est complété comme suit : « **ou que la parcelle relève de l'article L.442-1 du Code de l'Urbanisme** ».

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOpte SOUS-AMENDE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL**

**MODIFICATION DU REGLEMENT
DES AIDES EN FAVEUR
DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT « UNA
CASA PER TUTTI, UNA CASA PER
OGNUNU »**

Rapport n° 132

AMENDEMENT N° 6

DEPOSE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du Groupe « Per l'Avvene »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- A la page 75 du règlement, il faut remplacer, dans la phrase consacrée à l'attestation que la commune doit fournir dans le cadre de la constitution du dossier du demandeur, la phrase « ... ou le bien a été construit avant 1960 » par « ou que le bien se situe dans le périmètre des centres anciens et des hameaux de village comprenant des habitations construites avant 1960 ».

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE SOUS-
AMENDE***

* « A la page 75 du règlement, il faut remplacer, dans la phrase consacrée à l'attestation que la commune doit fournir dans le cadre de la constitution du dossier du demandeur, la phrase « ...ou que le bien a été construit avant 1960 dans les autres communes, ou qu'il corresponde à des critères d'intégration architecturale avérés, ou qu'il s'agisse de foncier non bâti dans le périmètre des centres anciens et hameaux de villages ».

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL**

**ACTUALISATION DES DISPOSITIFS
DE SOUTIEN SALVEZZA**

Rapport n° 126

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Per l'Avvene »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la fin de la partie relative au dispositif Sustegnu, **RAJOUTER** dans la liste des codes APE :

4639A : Commerce de gros de produits surgelés

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOpte A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL**

**ACTUALISATION DES DISPOSITIFS
DE SOUTIEN SALVEZZA**

Rapport n° 126

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À la fin du rapport du Conseil exécutif 3^{ème} paragraphe :

« La mise en œuvre des obligations Relance..... ; si aucun fonds **SUPPRIMER** le « n' » ayant un ancrage dans l'île.... Le reste sans changement.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL****TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION
DES POSTES SAISONNIERS***Rapport n° 125***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

« Dans le cadre de la campagne de recrutement des personnels saisonniers au titre de l'année 2021, il est nécessaire de prendre en compte les éléments suivants :

Le rapport initial fait état de 416 mensualités nécessaires à l'exercice des missions prioritaires durant la saison estivale et permet de rester à budget constant par rapport aux années précédentes. Ce volume global a été déterminé en fonction des besoins de la collectivité, à périmètre constant.

Aujourd'hui, des besoins supplémentaires ont été exprimés et correspondent, pour certains, à de nouvelles missions mises en œuvre au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires :

Au sein de la direction des milieux naturels, 12 mensualités pour permettre l'ouverture des « gîtes de Ghignu » : site qui ouvre au public et qui nécessite des renforts saisonniers notamment en termes de sécurisation et surveillance du site.

Au sein de la direction des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire, direction adjointe des milieux aquatiques, 18 mensualités pour permettre l'ouverture du site « U mondu di Ditu Mignuleddu » (forêt enchantée), site de Tanchiccia, à Corrano, ouvert au public pour la première fois et qui nécessite des renforts saisonniers notamment en termes de sécurisation et surveillance du site.

Enfin, au sein de la direction de la forêt et de la prévention des incendies, 18 mensualités supplémentaires sont nécessaires pour faire face à la surcharge de travail en période estivale, rendue particulièrement difficile par les absences des agents titulaires en cette période de crise sanitaire.

Soit 48 mensualités supplémentaires.

Le nombre total de mensualités est donc porté à 464 au titre de l'année 2021 ».

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Au sein du rapport, page 2

REEMPLACER

- 203 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires

PAR

- 251 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires

Au sein de la délibération

Remplacer

« L'ARTICLE PREMIER » actuel

PAR

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE la création de 464 mensualités pour la création d'emplois non permanents sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, décliné comme suit :

- 34 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments ;
- 25 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires ;
- 144 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse ;
- 251 mensualités réparties selon les besoins exprimés au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires ;
- 10 mensualités réparties au sein des autres directions afin de faire face aux besoins urgents dans les services dits « administratifs ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021****N° 2021/O1/018****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Julie GUISEPPI AU NOM DU GROUPE "CORSICA LIBERA",
A LAQUELLE S'ASSOCIENT LES GROUPE "FEMU A CORSICA"
ET "PARTITU DI A NAZIONE CORSA"

OBJET : MAINTIEN DU DISPOSITIF "EVASAN" SUR FIGARI.

CONSIDERANT les spécificités tant géographiques que sanitaires de la Corse, l'absence de Centre Hospitalier Universitaire et l'absence de certaines spécialités, notamment sur l'Extrême-Sud de la Corse,

CONSIDERANT que le dispositif d'évacuation sanitaire (EVASAN) a vocation à intervenir lorsque les moyens médicaux nécessaires, sur place, ne permettent pas de répondre à la pathologie du patient ou à l'urgence de la situation,

CONSIDERANT que ce dispositif qui était jusqu'à récemment opérationnel, de jour comme de nuit sur l'aéroport de Figari, constitue un élément essentiel de l'organisation et de l'offre de soins sur l'Extrême-Sud de la Corse,

CONSIDERANT cependant, que depuis le 1er avril 2021, les évacuations sanitaires effectuées entre la fermeture de l'aéroport et sa réouverture du lendemain ne sont plus assurées,

CONSIDERANT qu'aucune mesure de substitution n'a été envisagée à ce jour,

CONSIDERANT que l'aéroport de Figari, s'il a certes une vocation touristique, doit également jouer un rôle de service public au bénéfice des Corses qui vivent sur leur terre et font vivre la région de l'Extrême-Sud de l'île,

CONSIDERANT que l'Extrême-Sud est très éloigné des grands centres hospitaliers, il est donc primordial que les moyens nécessaires à l'évacuation des patients puissent être mis en œuvre dans les meilleures conditions et les meilleurs délais,

CONSIDERANT que la santé fait partie des préoccupations majeures de notre peuple, surtout en cette période de crise sanitaire,

CONSIDERANT l'inquiétude de la population et des élus suite à la suppression des évacuations sanitaires nocturnes sur l'aéroport de Figari,

CONSIDERANT pour tous ces motifs, que la perte de ce service serait particulièrement préjudiciable à l'Extrême-Sud de la Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE le maintien du dispositif d'évacuations sanitaires dit « EVASAN » sur Figari entre la fermeture de l'aéroport et sa réouverture du lendemain.